



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**

Rapport du Président

novembre 22

Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise



Délégation du service public de
l'assainissement collectif - Secteur D

1.	Procédure et caractéristiques du contrat	3
1.1.	Contexte de la procédure	3
1.2.	Principales caractéristiques du projet de contrat	4
1.2.1.	Périmètres d'exécution	4
1.2.2.	Durée du contrat	4
1.2.3.	Obligations du futur délégataire	5
1.3.	Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation	5
1.4.	Critères de jugement des offres	5
2.	Analyse de la conformité des offres	7
3.	Analyse des offres	8
3.1.	Conditions techniques d'exécution	8
3.1.1.	Conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines	8
3.1.2.	Le niveau de performance et modalités d'amélioration	40
3.1.3.	La gestion patrimoniale des services	47
3.1.4.	La qualité du système d'information et ses fonctionnalités	53
3.1.5.	Les engagements en matière de développement durable et d'insertion	66
3.1.6.	Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	73
3.2.	Service à l'utilisateur	75
3.2.1.	Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers	75
3.2.2.	Accueil et relation clientèle	77
3.2.3.	Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances	82
3.2.4.	Analyse globale du critère n°2 – Service à l'utilisateur	85
3.3.	Conditions financières de l'exécution du contrat	86
3.3.1.	Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	86
3.3.2.	La stabilité des prix	88
3.3.3.	Le niveau des tarifs proposés au BPU	90
3.3.4.	L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés	91
3.3.5.	Analyse globale du critère n°3 – Conditions tarifaires de l'exécution du contrat	96
3.4.	Gouvernance et transparence	98
3.4.1.	Liens entretenus avec le Délégant	98
3.4.2.	Autonomie du Délégant dans l'accessibilité aux données de toute nature	100
3.4.3.	Transparence technique et financière	103
3.4.4.	Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence	105
4.	Proposition de choix du délégataire	106
5.	Annexe 1 – Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	108

1.

1. PROCEDURE ET CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

1.1. Contexte de la procédure

La présente procédure de délégation de service public concerne l'exploitation des réseaux d'assainissement eaux usées, unitaires eaux pluviales et des branchements, sur le périmètre des trois communes suivantes : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine.

L'exploitation des services d'assainissement de ces communes est assurée actuellement via un contrat de délégation de service public, qui arrivent à échéance au 31 mars 2022.

Par délibération en date du 14 avril 2022, le choix du mode de gestion s'est porté sur l'externalisation, du fait de la technicité du métier et des particularités du service à rendre.

Un contrat de délégation de type affermage a semblé l'option préférable car, en plus du fait que ce choix s'inscrit dans la continuité du mode gestion majoritaire du service déjà en place, il permet à la Communauté urbaine de respecter ses objectifs du service qui sont de :

- répondre au mieux aux besoins des différents usagers,
- garantir le service 24H/24 et 7J/7,
- optimiser la gestion des moyens nécessaires au service à rendre ;
- minimiser sa prise de risques financiers.

La délégation de service public offre la possibilité pour la collectivité délégante de procéder à une phase de négociation. Cette phase de négociation constitue une étape et une opportunité essentielle pour la Communauté urbaine puisqu'elle permet d'ajuster les offres des candidats afin d'en assurer la meilleure adéquation avec les objectifs de la CU GPS&O et de favoriser une concurrence saine et loyale permettant à la CU GPS&O d'obtenir la meilleure offre.

À la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 06 mai 2022 et du dossier de consultation des entreprises (DCE), les opérateurs étaient invités à remettre candidatures et offres le 11 juillet 2022 à 12h au plus tard. La collectivité a eu recours à une procédure dite « ouverte », c'est-à-dire que les candidats étaient invités à remettre dans le même temps une candidature et une offre.

La CU GPS&O a ouvert les candidatures le 11 juillet 2022, quatre sociétés ont fait acte de candidature :

- SUEZ ;
- SEFO ;
- SAUR ;
- VEOLIA, en groupement solidaire avec EAV.

Les dossiers de candidature ont été ouverts et il a été constaté que, pour trois candidats, certaines pièces étaient manquantes.

1.

Les services ont donc procédé à des demandes de compléments aux candidats concernés, ainsi que le prévoient les dispositions de l'article R. 3123-20 du code de la commande publique, et l'ensemble des candidats a été informé de la mise en œuvre de cette démarche.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 7 septembre 2022 pour analyser les candidatures et sélectionner les entreprises admises à présenter une offre.

Au cours de sa séance, la Commission a vérifié que l'ensemble des éléments indiqués à l'article 5.2 du règlement de la consultation (cf. point 1.3 ci-dessous) avait été fourni par chacun des candidats, le cas échéant après réception des réponses aux demandes de compléments.

Elle a pu constater le caractère complet des quatre candidatures déposées.

La commission a estimé que les quatre entreprises présentaient toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

Les quatre candidats ont déposé une offre initiale.

À la suite de l'avis rendu par la commission, deux tours de négociations se sont tenus avec les 4 candidats : un premier tour a été organisé en présentiel les 5 et 6 octobre 2022 dans les locaux de la Communauté urbaine, un deuxième tour a été organisé par écrit le 26 octobre 2022. En amont de chaque tour de négociation, les candidats ont été destinataires d'un courrier déposé sur la plateforme de dématérialisation de la procédure. Chaque candidat a disposé du même temps d'audition.

À la suite de la dernière séance, chacun des candidats a été invité à remettre une offre finale sur la plateforme de dématérialisation de la procédure le 7 novembre 2022. Chacun des candidats a remis une offre finale en temps et en heure, les offres ont été téléchargées par la collectivité ce même jour.

Ainsi, après négociations avec les candidats et analyse de leurs offres finales, Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411 -5 du code général des collectivités territoriales, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le choix du candidat SEFO et le contrat de délégation de service public mis au point avec ce candidat pressenti.

1.2. Principales caractéristiques du projet de contrat

1.2.1. Périmètres d'exécution

Le périmètre géographique du secteur délégué est constitué des trois communes suivantes : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine.

1.2.2. Durée du contrat

Le contrat a une durée de 6 ans et 9 mois à compter de la date d'effet qui est fixée au 1er avril 2023. L'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

1.2.3. Obligations du futur délégataire

La convention de délégation de service public, objet de cette procédure, a pour objet la gestion et l'exploitation du réseau d'assainissement (unitaires, eaux usées et eaux pluviales) de la CU GPS&O, de ses ouvrages associés, pour les communes citées ci-dessous, sous la forme d'une délégation de service public dans le cadre des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le projet de contrat définit précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la collectivité, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont la CU GPS&O pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

1.3. Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation

L'article 7 du règlement de consultation (RC) invitait les candidats à présenter une offre de base et spécifier le contenu de présentation de l'offre de base :

- **pièce 1 :** le projet de contrat, annexes comprises (annexes à compléter par le candidat et annexes à fournir par le candidat), complétés et datés par le représentant légal du candidat.
- **pièce 2 :** une note de synthèse de l'offre en vingt pages maximum, page de garde, sommaire, annexes et documents graphiques éventuels compris ;
- **pièce 3 :** un mémoire composé d'un ensemble de chapitres présentant les modalités détaillées que le candidat propose et sur lesquelles il s'engage pour l'exécution de la délégation de service public. Ce mémoire devra respecter les prescriptions définies en appendice 1 du présent Règlement de Consultation.
- **pièce 4 :** le fichier en format Excel de présentation de propositions de modifications et/ou de compléments du projet de contrat inclus dans le dossier D – Toute proposition de modification doit être faite dans ce cadre exclusivement. Le fichier doit être remis en format excel exclusivement.

1.4. Critères de jugement des offres

Conformément à l'article 10.2 du règlement de la consultation, les offres sont à apprécier au regard des critères suivants, hiérarchisés dans l'ordre décroissant d'importance suivants :

- les conditions techniques d'exécution, à partir des éléments présentés dans l'offre, notamment au regard des éléments suivants :
 - les conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé, les engagements techniques (autosurveillance, curage, etc.) ou encore des capacités et modalités d'intervention,
 - les conditions d'exploitations technique du service public des eaux pluviales urbaines notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé ou encore des capacités et modalités d'intervention,
 - le niveau de performance proposé pour chacun des services, les modalités d'amélioration du niveau de performance et les outils proposés pour la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent,

1.

- la gestion patrimoniale des services et notamment en matière de sécurité du patrimoine, de fiabilisation des inventaires, de qualité des avants projets en matière de travaux neufs proposés, des engagements en matière de renouvellement, entretien et maintenance ou encore des modalités de réalisation des études,
- la qualité du système d'information et ses fonctionnalités,
- les engagements en matière de développement durable et d'insertion.
- le service à l'utilisateur, au regard des éléments suivants :
 - engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers,
 - accueil et relations clientèles,
 - mesures de satisfaction et réclamations,
 - engagement de performances.
- les conditions financières de l'exécution du contrat, au regard des éléments suivants :
 - l'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service,
 - la stabilité des prix,
 - le niveau des tarifs proposés au BPU,
 - l'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés.
- la gouvernance et transparence, au regard des éléments suivants :
 - les liens entretenus avec le délégant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting,
 - l'autonomie du délégant dans l'accessibilité aux données de toutes nature,
 - la transparence technique et financière.

2.

2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

Conformément à l'article 6.1 du règlement de consultation (RC), les quatre candidats ont présenté une offre.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
PIECE N°1 : Contrat complété, daté et signé et ses annexes				
1.1 Contrat signé	Oui	Oui	Oui	Oui
1.2 Compléments au contrat	Oui	Oui	Oui	Oui
1.3 Annexes au contrat remplies	Oui	Oui	Oui	Oui
PIECE N°2 : Note de synthèse de présentation de l'offre et déclarations				
2.1 La déclaration d'acceptation du règlement de consultation	Oui	Oui	Oui	Oui
2.2 La déclaration de prise de connaissance des documents du dossier de consultation	Oui	Oui	Oui	Oui
2.3 La présentation succincte de l'offre	Oui	Oui	Oui	Oui
PIECE N°3 : Mémoire technique et financier				
Documents fournis	Oui	Oui	Oui	Oui
PIECE N°4 : Tableau de suivi des modifications contractuelles				
Document Excel complété	Oui	Oui	Oui	Oui

La composition et le format des documents remis sont conformes à l'appendice 1 du RC.

Aucune offre ne présente de non-conformité majeure pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.

3.

3. ANALYSE DES OFFRES

3.1. Conditions techniques d'exécution

3.1.1. Conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines

3.1.1.1. Organisation générale

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Organisation et processus de management				
Organisation hiérarchique	Le contrat sera géré sur le plan opérationnel par l' Agence Yvelines Portes de l'Eure basée à Poissy et au Pecq.	Equipe pilotée par le directeur de centre.	Le responsable de territoire « Seine-Yvelines » comme interlocuteur privilégié.	Veolia : En charge du pilotage du contrat, conduite des installations, maintenance et renouvellement des équipements, études et travaux concessifs. EAV : En charge des activités de curage, réalisation des ITV et évacuation des déchets.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Management direct du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Interlocuteurs dédiés pour la gestion du contrat. - L'interlocuteur privilégié sera le chef d'agence assainissement Philippe CHEMILLIER. - Encadrant disponible et joignable 24h/24 et 7j/7. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence locale située à Andrésy - 4 interlocuteurs exclusifs 	<p>Bernard SCHNEBELEN, Directeur des exploitations Ile-de-France, est le garant de la bonne exécution du contrat.</p> <p>Il s'appuie au quotidien sur le Responsable de Territoire Seine-Yvelines, Charles MONTEIL</p>	<p>Service local assainissement Yvelines de Veolia</p> <p>Veolia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simon Bertauld, Manager du service local assainissement, - Marc d'Engremont, Directeur du développement, - Géraldine Leroy, Directrice du Territoire, - Audrey Bouquet, Responsable consommateur. <p>EAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas DURANTEAU, Directeur opérationnel de secteur, - Hélène Glatigny, Responsable commerciale.
Effectifs dédiés au contrat (en ETP)	<p>Non précisé</p> <p>Personnel d'exploitation (agents de réseaux) : 0,77 ETP</p> <p>Personnel administratif spécialisé (agents administratif) : 0,07 ETP</p> <p>Encadrement (techniciens et responsables réseaux, responsables travaux) : 0,23 ETP</p> <p>Personnel support (technique, sécurité, QSE, ordonnancement, services supports) : 0,06 ETP</p>	<p>3,4 ETP (4 703 heures)</p> <p>Direction opérationnelle : 1,4 ETP</p> <p>Direction travaux : 0,3 ETP</p> <p>Gestion de la relation aux usagers : 1,5 ETP</p> <p>Services supports : 0,2 ETP</p>	<p>1,46 ETP</p> <p>Agent réseau : 0,82 ETP</p> <p>Renouvellement des réseaux : 0,20 ETP</p> <p>Hydrocurage + ITV : 0,38 ETP</p> <p>Supports (mutualisés) : 0,06 ETP</p>	<p>4,9 ETP (en 2024)</p> <p>Un ETP correspond à 1 520 heures.</p> <p>Agent curage et ITV : 1,7 ETP</p> <p>Agent : 0,3 ETP</p> <p>Technicien : 2</p> <p>Encadrement / Ingénieur expert : 0,9 ETP</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Moyens humains disponibles	<p>L'équipe disponible est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 cadres spécialisés dans le domaine de l'assainissement, • 6 agents de maîtrise responsables de secteurs ou d'installations, • 4 assistantes technicoadministratives • 30 électromécaniciens en charge de la maintenance des postes de relèvement et des stations d'épuration, disposant des habilitations électriques nécessaires, • 24 agents de réseaux responsables de la maintenance préventive des réseaux d'assainissement, des contrôles de conformité de branchement, des inspections télévisées, etc. • 4 surveillants de traitement chargés du suivi des process épuratoires, du réglage des installations, de la réalisation des analyses et tests, • 1 responsable de l'autosurveillance usines, • 1 responsable de laboratoire. 	<p>L'équipe disponible est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur - Service Ouvrages : 1 chef de service, 1 responsable ouvrages, 5 techniciens d'exploitation STEP, 1 automaticien, 3 électromécaniciens - Service Réseaux : 1 chef de service, 1 responsable réseau, 4 chefs d'équipe, 3 techniciens réseau, 3 agents réseau - Service assainissement : 1 chef de service, 4 techniciens assainissement - Service relation abonnés : 1 chef de service, 2 chargés de clientèle 	<p>L'équipe disponible est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur des exploitations - 1 responsable de territoire "Seine Yvelines" - 1 ingénieur hydraulicien - Service exploitation : 1 responsable production / traitement, 9 agents d'exploitation, équipes pour lavage des réservoirs et recherche de fuite - Service maintenance : 1 responsable maintenance, 4 électromécanicien - Service travaux : 1 responsable travaux sur réseau, 7 équipes pour réparation et travaux neufs - Service clientèle : 1 responsable réseaux, 1 responsable clientèle, 11 agents clientèles, 5 conseillers clientèle <p>Autres compétences mobilisables : service prévention et sécurité, service expertise, service qualité et environnement, service juridique et service communication</p>	<p>Des services supports en local Veolia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Opérations, basée à Buchelay : 4 ingénieurs, 1 magasinier, 2 techniciens SIG, 2 techniciens suivi sanitaire et reporting, - Direction technique, basée à Nanterre : 20 ingénieurs études et process, - Laboratoires de recherche à Limay et Maisons Laffitte <p>Des services supports en local EAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur opérationnel de secteur - 1 assistante de direction - 1 responsable d'exploitation - 5 chefs de service - 1 assistante d'agence - 7 contremaîtres - 7 secrétaires d'exploitation <p>2 techniciens spécialisés dans les SIG, également disponibles.</p> <p>Groupement entre l'exploitant (Veolia) et l'entreprise de curage et d'inspection (EAV) qui permet d'être plus rapide</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Conditions sociales offertes au personnel	Non précisé	Une politique sociale avantageuse pour conserver le personnel 13ème mois, primes, prévoyance et rémunération des heures supplémentaires	Non précisé	Non précisé
Gestion des ressources humaines				
Hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Formations sécurité suivies par les agents de la région. - Équipement adapté aux opérateurs de terrains évaluant en espace confiné : système de localisation "indoor", système de prise de vue photo et vidéo, système de communication haut débit, système de mesure et enregistrement des concentrations H2S, système de déclenchement d'alarme 	<ul style="list-style-type: none"> - Une formation renforcée à la sécurité pour chaque intervenant en CDD ou intérim (si recours à du personnel en intérim) 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche volontaire de certification QSEE. - Construction de plans d'actions pour maîtriser les risques, protéger l'environnement, la santé et la sécurité des personnes - Animation d'un processus d'amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels sensibilisés, formés et habilités. <p>Politique Hygiène et Sécurité qui repose sur de nombreuses actions qui sont tracées et suivies au niveau local et régional. Ces actions visent à atteindre les objectifs fixés par Veolia Eau : atteindre le Zéro accident en combattant et maîtrisant les risques, en fédérant les équipes par notre culture sécurité du métier et en impliquant et responsabilisant chaque agent dans cette démarche sécurité</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Formation/Actions de prévention	Formation sécurité en 2020 : Catec, Hab Elect, Prap Gestes et postures, Sauveteurs secouristes, balisage de chantier, risque chimique, équipier de 1ere intervention, chlore...	Des formations spécifiques pour chaque agent 7 journées de formation les 2 premières années dont 5 journées la 1ère année 728 heures de formation réalisées auprès de 40 personnes soit 18 heures de formation par personne en 2020 Chaque métier fait l'objet d'une identification des risques, pour lesquels le personnel concerné reçoit une habilitation après formation (si formation dispensée)	Non précisé	Veolia déploie une politique ambitieuse de formation de chaque collaborateur, avec pour objectifs de favoriser leur intégration par la montée en compétence. L'ensemble des formations spécialisées aux métiers est principalement assuré par le Campus Veolia, situé à Jouy-le-Moutier. Ces formations sont effectuées par les professionnels Veolia, et débouchent sur l'obtention d'un certificat, attestant que la personne formée sait exercer ce qui lui a été enseigné, et que son travail s'effectue en toute sécurité.

▶ EN SYNTHÈSE :

La structure des organisations est assez similaire d'un candidat à un autre. L'ensemble des candidats propose de mutualiser leurs personnels sur plusieurs contrats. Le candidat SAUR ne précise pas dans son offre si les agents bénéficieraient de formations spécifiques.

3.

3.1.1.2. Moyens matériels

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Véhicules et engins	<p>Répartis entre les deux implantations de l'agence territoriale : au Pecq et à Poissy :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 véhicules légers équipés de moyens mobiles, • 18 véhicules d'intervention équipés de moyens mobiles, 	<p>Véhicules légers : 8 Véhicules d'intervention type master : 14</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poids lourd 19 tonnes - 1 poids lourd 23 tonnes - 2 bennes 3,5 tonnes - 1 chargeuse - 2 mini-pelle - 1 aspiratrice - 14 fourgons équipés - 8 véhicules légers - 1 hydro cureuse légère <p>La SEFO investit dans deux nouveaux camions d'hydrocurage qui seront utilisés lors des opérations courantes.</p> <p>Une période d'adaptation sera requise pour l'utilisation à 100% de ces véhicules. Ainsi, durant la première année du contrat, SEFO continuera à faire à appel à ses sous-traitants habituels pour la réalisation d'une partie du programme de curage préventif.</p>	<p>Véhicules : Camion grue, fourgonettes, fourgons, remorque RIOR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules spécialisés - 34 Véhicules utilitaires ; - 12 Véhicules maintenance électromécanique ; - 3 Véhicules légers d'intervention ; - 1 4x4 équipé d'une grue auxiliaire ; - 37 Véhicules mixtes hydrocureurs ; - 22 Véhicules légers hydrocureurs ; - 6 Camions benne ; - 16 Véhicules de pompage. <p>Chaque exploitant et maintenanceur dispose en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une caisse à outils lui permettant d'intervenir pour diverses opérations de démontage et raccordement d'équipement ; - d'outillage d'intervention ; - de groupes motopompes ; - de petit outillage et électroportatif ; - de consommables ; - de mètres, miroirs, lampes.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Stocks de pièces	<p>Maintien en permanence d'un stock de pièces détachées et d'équipements de rechange pour minimiser la durée des arrêts de service. Ce stock comprend des pièces de réseau et des pièces électromécaniques, permettant l'approvisionnement immédiat des équipes d'intervention</p>	<p>Disponibilité immédiate au centre opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des kits de première urgence • Des pièces d'usure des équipements électromécaniques (joints, garniture) ; • Des pièces hydropneumatiques des vannes (joints, actuateur) ; • Des pompes de vidange ; • Des pièces électriques : disjoncteur, relais, carte automates, équipements de télégestion 	<p>Stock de pièces courantes sur site, mais également accès aux magasins de secours des implantations voisines.</p> <p>Ensemble des pièces détachées nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance des installations est disponible 24h/24.</p>	<p>Le site d'exploitation de Rambouillet possède un stock de pièces de dépannage permettant de pallier au plus vite tout dysfonctionnement d'équipement préjudiciable à la continuité de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stock de pièces détachées et équipements (entretien et réparations) - Pompes de secours, surpresseur, compresseurs - Cartes électroniques et batteries de secours pour satellites de télégestion (ABB France, Electric France, Lacroix Sofrel, Schneider..) - Contacteurs et pièces électromécaniques - Pièces de robinetterie (robinets, clapets anti-retour, joints, ...) - Nécessaire de réparation de conduites et branchements tous diamètres - Pièces de fontainerie (vannes, purges, tabernacles, conduites, colliers,...) - Matériels de signalisation - Détecteur de câble et détecteur de courant

<p>Matériel de détection de fuite et matériel spécifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Caméras sur jonc et 1 caméra tractée pour détection et inspection télévisée des réseaux, • 1 vidéo périscope • Une Sewerball (suivi des ECPP dans les réseaux) • Appareils de mesure (débitmètres portables, O2, pH, ...), • Préleveurs automatiques, • Détecteurs de H2S, • Obturateurs gonflables pour collecteurs, • Outillages divers, • 60 postes fixes micro-informatiques équipés des logiciels de bureautique et du Système d'Information Géographique APIC pour la gestion informatisée des plans de réseau, • 12 tablettes graphiques pour l'utilisation du SIG • 3 carotteuses pneumatiques, • 3 postes de supervision générale des installations d'assainissement équipés du logiciel TOPKAPI, • 3 groupes électrogènes, • Pompes Vide cave, Moto-pompe, Compresseur d'air portable, • Palan électrique + griffe adaptable sur différente poutre, 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel d'exploitation, de signalisation, de maintenance électromécanique, de maintenance, d'analyse, d'entretien des espaces verts, de travaux, de contrôle de conformité assainissement - Logiciels métier : relation abonnés (Diversa, Aqualia Contact), SIG (Aqualia GIS), Plans (Autocad), Gestion Technique Centralisée GTC (Topkapi), Ordonnancement (Aqualia WO), GMAO, Gestion réseau (Baseform), Autosurveillance (MesureSTEP) - Divers ateliers pour effectuer mes prestations liées à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des installations. 	<p>Équipements spécifiques : Caméra vidéo-périscopique, chariot élévateur, compresseur de chantier, minipelle, PC portables info industrielle, générateur de fumée</p> <p>Outillage</p> <p>La liste du matériel spécifique des sous-traitants proposés par SAUR est présentée dans leur offre.</p>	<p>Matériels spécifiques en propre</p> <p>Les instruments de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débitmètres portables, étanches, pouvant être installé en réseau - sondes (niveau, pH, etc...) - préleveurs automatiques - pluviographe enregistreur - enregistreur H2S. - équipement et consommable d'analyses <p>Le matériel pour les contrôles conformités des branchements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du colorant afin de pouvoir suivre les écoulements d'eaux usées d'un immeuble et sa desserte dans le réseau commun d'assainissement, - Une machine à fumée pour s'assurer que les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales d'un immeuble sont bien séparés. <p>Matériel pour réaliser des inspections télévisuels à disposition :</p> <p>une caméra fibre (Marque CMR SMR. Modèle : MC 30 avec câble et tête de caméra KK29) pour les canalisations de</p>
---	---	--	--	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
	<ul style="list-style-type: none"> • Poste à souder, Tripode de levage et tripode antichute, • Nettoyeur haute pression, • Wattmètre, Analyseur de courant, Mégohmmètre, Multimètre, • Caméra thermique, Aspirateur de chantier, • Matériel électroportatif (perceuse, visseuse, disqueuse, boulonneuse, ...), • Échelle télescopique, • Kits absorbants pour les fuites hydrocarbures (chaque électromécanicien), • Kits d'outillage complets (chaque électromécanicien) Pour aller plus loin : quad d'inspection réseau agile (QIRA)			diamètre entre 40 à 200 mm, avec un centreur de type brosse. Les opérations de curage et d'ITV seront assurées par le partenaire EAV de Trappes qui dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels requis. Sur le territoire Veolia - EAV Yvelines, drone d'inspection à disposition pour les ouvrages enterrés (bassins, dessableurs, canalisation visitable). Celui-ci permet une inspection rapide de l'ouvrage (encrassement, état structurel, débris, etc.) sans avoir à y pénétrer et ainsi d'éviter d'avoir recours aux procédures CATEC.
Métrologie et suivi de la qualité de l'eau	Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement	Garantir une parfaite fiabilité des mesures par la vérification et l'étalonnage régulier de l'instrumentation.		

▶ EN SYNTHÈSE :

Les candidats présentent des moyens matériels conformes avec les standards de la profession, notamment grâce à la mutualisation des moyens à l'échelle de centres régionaux.

3.

3.1.1.3. Sous-traitance envisagée

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Nature des opérations sous-traitées	<ul style="list-style-type: none">- Curage et élimination des déchets- Inspections télévisées (ITV)- Travaux sur les canalisations et accessoires	<ul style="list-style-type: none">- Curage et dégorgement- Inspections télévisées (ITV)- Contrôles réglementaires annuels- Entretien des espaces verts des installations d'assainissement- Entretien des enrobés- Entretien des bordures- Maintenance et révision annuelle de certaines machines tournantes	Opérations sous traitées : Gestion des espaces verts, levage, contrôles réglementaires, locations, locations véhicules, hydrocurage, réfection des enrobés	Liste non exhaustive : <ul style="list-style-type: none">- Locations diverses- Analyses par des laboratoires spécialisés- Maintenance de gros équipements par leurs fournisseurs- entretien des locaux- travaux sur les réseaux (avec Sade - entreprise du Groupe Veolia -, et Telerep)

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Nature et origine des sous-traitants	Partenaires avec une implantation locale , connaissance des installations, et relation de confiance.	Prestataires locaux (rayon de 20km)	Prestataires locaux Signature de contrat-cadres avec les sous-traitants et fournisseurs. Sous-traitants : Gestion des espaces verts - Encorage, levage - Manut Service, contrôles réglementaires - Socotec, locations - Loxam, locations véhicules - Entreprise, hydrocurage - CGA, réfection des enrobés - TP 2000 Sous-traitant CGA implanté à Gargenville, réalisera les opérations de curage et ITV - Liste complète des moyens matériels du sous-traitant présentés par Saur.	Sous-traitants locaux et activation de nos accords cadre nationaux fournisseurs.
Relation entre le délégataire et les sous-traitants	Plusieurs années de travail en commun	Sélection des sous-traitants locaux par consultation organisée par le chef de service, sur la base du présent marché	Prestataires locaux. Accord-cadre.	Les accords-cadres répondent aux engagements de la Charte Fournisseur et Charte Développement Durable de Veolia.

• EN SYNTHÈSE :

L'ensemble des candidats prévoient de recourir à de la sous-traitance pour un certain nombre d'opérations. Les candidats SUEZ et SEFO sous-traiteront notamment la réalisation des curages et inspections télévisées (ITV). Le candidat SAUR sous-traitera la réalisation des curages. Le candidat SEFO devrait sous-traiter moins d'opérations de curage à partir de 2024, à la suite de l'achat de deux camions hydrocureurs en 2023. Le candidat VEOLIA-EAV assurera ces opérations en interne. L'ensemble des candidats promeuvent la collaboration avec des sous-traitants locaux.

3.

3.1.1.4. Conditions techniques d'exploitation

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Conditions techniques d'exploitation des eaux usées				
Moyens de pilotage des installations	<p>- Ordonnancement - organisation du planning des agents avec l'outil Visio.</p> <p>- Outil G2 pour planifier les interventions. Il permet également de visualiser le suivi des interventions (via la synchronisation avec outils mobiles connectés). Il collecte également sur une base de données toutes les interventions réalisées sur le périmètre du Service.</p>	<p>Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels. L'analyse des données issues de WO définit les opérations courantes du service à réaliser : tournées d'exploitation, campagne de curage préventive, opérations de maintenance</p> <p>- Un planning détaillé des opérations à réaliser est transmis annuellement ainsi que le récapitulatif annuel des opérations effectivement réalisées.</p> <p>- Tenu d'un tableau de bord détaillant les dates d'intervention, les durées d'intervention, les quantités de déchets extraits et traités</p> <p>Dans un délai de 4 mois, la SEFO s'engage à renseigner le service « Réseaux et Canalisations » du guichet unique pour le réseau d'assainissement</p>	<p>Centre de Pilotage Opérationnelle (CPO) constitue ainsi le nœud fonctionnel de l'organisation locale pour assurer une réactivité élevée ainsi que des rapports et études à la demande. 5 pôles de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordonnancement, • L'expertise technique (hydraulique, process, automatisation, télégestion, ...) • Le reporting (RAD, BSA, CPO Online, ...) • Le patrimoine (SIG, DICT, GMAO, ...) • La maintenance et travaux de renouvellement électromécanique 	<p>Veolia - EAV a développé son système de planification en créant Majikan, société spécialiste des services de planification et de suivi des interventions de terrain. Majikan contribue à l'amélioration de la réactivité de l'entreprise grâce aux procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description précise des installations et planification des interventions, - Qualification et hiérarchisation des demandes d'interventions, - Géolocalisation de l'intervenant le plus proche du point de rendez-vous, - Transmission de la feuille de route directement sur le terminal mobile de l'agent, - Établissement de bilans d'exploitation.

<p>Conditions d'exploitation des réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année - ITV : 5% du linéaire de réseau par an, y compris les branchements. ITV prioritaires et pertinentes. - Le curage des avaloirs : 1 campagne de curage annuelle - Réalisation des tests à la fumée - Fraisage des réseaux engorgés sous 72h - Réalisation et la tenue à jour d'un bilan des eaux claires parasites du système d'assainissement - Équipes disponibles sous 48h pour la réalisation d'ITV à la demande de la collectivité - Outil NADIA (Notation Automatique des Inspections Télévisées) : outil interfacé au SIG, qui attribue à chaque tronçon de collecteur un niveau de gravité allant de 1 à 4. - Inspection à l'aide d'une caméra de regard ou vidéo périscope, pour un diagnostic ponctuel et rapide 	<ul style="list-style-type: none"> - Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année - ITV : 5% du linéaire de réseau (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an - Inspection télévisée de branchements par an : 718 - Fréquence de visite des postes : Mensuel - Fréquence de visite des points sensibles du réseau : Mensuel <p>La SEFO s'engage à assurer de façon permanente le bon écoulement des eaux usées et maintenir la continuité de service.</p> <p>La SEFO s'engage à réaliser au moins 1 fois par an et autant que nécessaire, le curage et le nettoyage de l'ensemble des grilles et avaloirs du périmètre, soit un total de 2 655 ouvrages.</p> <p>Une liste des points sensibles du réseau est définie en concertation avec Grand Paris Seine & Oise au cours des 6 premiers mois de la délégation. Cette liste est adaptée tous les ans pour tenir compte des événements survenus durant l'année écoulée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année - ITV : 5% du linéaire de réseau par an - Curage préventif des déversoirs d'orage : 1 fois par an - Curage préventif des grilles et avaloirs : 1 fois/an. - Curage 1 fois par an des séparateurs hydrocarbures - Le programme de curage préventif est établi chaque année en concertation avec la CU. - Curage curatif dès la connaissance d'un dysfonctionnement sur le réseau. - Le programme des ITV est établi annuellement en concertation avec la collectivité sur la base du diagnostic permanent et de l'étude de gestion patrimoniale (inspections nocturnes et diurnes) <p>A chaque prestation réalisée, établissement d'une fiche d'intervention. Toutes les interventions sont géoréférencées.</p> <p>Traçabilité des déchets déposés avec a minima l'utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année - ITV : 5% du linéaire de réseau (eaux usées et pluviales) par an. - Curage préventif des déversoirs d'orage : 1 fois/an minimum et des collecteurs en amont et aval (20ml), - Curage préventif des grilles/avaloirs et bassins : 1 fois/an. <p>Annuellement, VEOLIA-EAV utilise un drone sur une dizaine de jours pour définir les campagnes de curage. VEOLIA-EAV le laisse sur un secteur afin de déterminer les canalisations à prioriser pour le curage.</p> <p>Entretien approfondi et régulier des réseaux</p>
---	---	--	---	--

3.

	<p>Engagement de Suez à déployer les moyens nécessaires à la réalisation des inspections des tronçons dans leur totalité, notamment en fraisant ponctuellement en cas d'obstacle ou en utilisant le QIRA, si l'environnement et le type de canalisation le permet (pour des diamètres de canalisations supérieurs ou égaux à 500mm).</p>	<p>Pour les interventions d'urgence de désobstructions des réseaux, la SEFO intervient</p> <ul style="list-style-type: none">- en moins de 2 heures hors période d'astreinte- Intervention en moins de 3 heures en période d'astreinte <p>Un bordereau de suivi des déchets permet d'assurer la traçabilité et la destination des déchets. Un bilan des évacuations de déchets est remis à la collectivité</p>	<p>des documents suivants : fiche d'intervention et bon de pesée.</p>	
--	--	---	---	--

CONFIDENTIEL

3.

Conditions d'exploitation des ouvrages	<p>o Le curage des chambres à sable : 1 campagne de curage annuelle minimum, et à chaque fois que nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Comme pour le réseau de collecte des eaux usées, garantie de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages• Inspection des exutoires pluviaux	<p>Les installations sont contrôlées régulièrement par une visite du site</p> <ul style="list-style-type: none">- Points sensibles du réseau : Mensuelle- Curage des déversoirs d'orage : annuel	Non précisé	<p>Séparateurs hydrocarbures, bassins, chambres de répartition, chambres à sable : Curage annuel a minima</p> <p>Diagnostic du Génie Civil de l'intérieur des ouvrages avec drone volant</p> <p>De plus, pour chaque bassin, Veolia - EAV réalisera tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none">- le curage des rigoles de temps sec ;- l'élimination des flottants,- l'enlèvement des déchets volumineux et encombrants au fond du bassin ;- un entretien optimisé des espaces verts.
---	--	---	-------------	---

EN SYNTHÈSE :

Les engagements de la part du candidat sont jugés satisfaisant et respectent notamment les exigences d'exploitation suivantes inscrites au projet de contrat :

- 5 % du linéaire de réseau global inspecté annuellement,
- curage préventif de 10 % du linéaire de réseau global par an
- curage / pompage préventif de l'ensemble des grilles et avaloirs une fois par an
- l'ensemble des séparateurs, bassins, puisards, chambres à sable et chambres de répartition nettoyés annuellement.

3.

Il est à noter que le candidat SAUR ne propose d'actions supplémentaires en ce qui concerne l'exploitation des ouvrages contrairement aux autres candidats (visites de contrôle supplémentaires, inspection via drone...).

CONFIDENTIEL

3.

3.1.1.5. Astreinte

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Niveaux d'astreinte	<p>Une organisation d'astreinte 24h/24 365j</p> <p>Organisation en 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1 : Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle o Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence local o Niveau 3 : Encadrements d'astreinte pour évaluer les moyens supplémentaires à déployer o Niveau 4 : Cadres de direction 	<p>24 heures/24 et 365 jours/365</p> <p>Organisation en 4 niveaux :</p> <p>Niveau 0 : situation normale</p> <p>Niveau 1 : niveau de vigilance - Analyse de la situation à distance (15 min)</p> <p>Niveau 2 : niveau de sécurité - Mise en place des premières mesures conservatoires</p> <p>Niveau 3 : niveau de crise - Intervention sur place pour analyser le dysfonctionnement (1h)</p> <p>Procédure conforme à la certification ISO 14001 :</p>	<p>Astreinte 24h/24, 365j/an,</p> <p>Un numéro unique</p> <p>Organisation en 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau Intervention : Le collaborateur de Niveau Intervention reçoit les alarmes en priorité. Il est chargé de faire un diagnostic à distance ou sur ouvrage du problème identifié et de le résoudre par une action appropriée à distance ou in situ grâce à sa connaissance du site et à sa compétence pour réaliser l'intervention, • Niveau Orienteur : Si le problème ne peut être résolu par le collaborateur en charge de la première intervention, il en informe le Niveau Orienteur qui coordonne les équipes et moyens complémentaires de l'organisation de l'astreinte de la DT Ile de France • Niveau Gestion de crise : Le Niveau Orienteur rend compte au Niveau Gestion de crise et lui passe le relais en cas de crise. 	<p>Intervenir 24h/24 et 365 j/an.</p> <p>Organisation en 3 niveaux :</p> <p>Niveau 1 : Impact faible</p> <p>Niveau 2 : Impact significatif</p> <p>Niveau 3 : Impact fort</p> <p>Chaque semaine, une fiche hebdomadaire d'astreinte est émise avec les noms et coordonnées des personnes d'astreinte pour les activités « eau » et « assainissement ». Elle est diffusée à l'ensemble du personnel du Territoire afin d'assurer un relais de tout instant.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Personnel affecté par niveau	<p>Encadrant disponible et joignable 24h/24 et 7j/7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1: Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle : <ul style="list-style-type: none"> o 1 télé contrôleur en 3x8 24h/24, 365 j/an o Renfort de la région Sud-Île-de-France si besoin • Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence locale : <ul style="list-style-type: none"> o 3 électromécaniciens o 3 agents de réseau o Renforts régionaux si besoin • Niveau 3 : Encadrements d'astreinte pour évaluer les moyens supplémentaires à déployer : <ul style="list-style-type: none"> o 1 encadrant • Niveau 4: Cadres de direction: <ul style="list-style-type: none"> o 1 cadre opérationnel o 1 cadre de direction o Renfort de l'astreinte siège en cas de crise majeure 	<p>le Service d'astreinte actif , 24 heures/24 et 365 jours/365</p> <p>L'équipe d'astreinte se compose en permanence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un agent clientèle <ul style="list-style-type: none"> > répond à tout moment aux appels téléphoniques des usagers, des services techniques ou des élus, > fait une première analyse de l'incident, > redirige l'appel vers l'agent et/ou le cadre d'astreinte concerné(s) ; • Une équipe de 3 techniciens d'astreinte <ul style="list-style-type: none"> > 2 agents réseau habilités à réaliser toute intervention sur les réseaux, > 1 électromécanicien habilité à réaliser les interventions sur les ouvrages, • Un cadre technique est appelé en renfort le cas échéant. <ul style="list-style-type: none"> > Il organise les interventions par la mobilisation du personnel nécessaire pour l'intervention, > Dans des situations complexes, il se déplace pour gérer l'intervention sur place. 	<p>En période normale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents de niveau Intervention, localisés sur le secteur, qui connaissent le territoire et qui disposent des habilitations nécessaires - Agents d'astreinte des secteurs voisins, mais également de l'ensemble de la Direction Régionale ; plusieurs agents électromécaniciens de niveau Intervention, un ou plusieurs technicien spécialisé du pôle informatique industrielle du CPO, un ou plusieurs agents du niveau Intervention automatisés du CPO, un cadre niveau Orienteur, un cadre niveau gestion de crise sur le périmètre du CPO de Serris. 	<p>5 personnes mobilisées par Veolia : 1 pilote assainissement Yvelines, 1 cadre régional, 1 exploitant secteur, 1 électromécanicien & exploitant, 1 automaticien</p> <p>8 personnes mobilisées par EAV</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Délais d'intervention / degré de gravité	<ul style="list-style-type: none"> - Implantations locales (intervention dans un délai d'une heure) - Mobilisation de l'équipe du secteur du Pecq - Intervention sous 2 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR (du lundi au samedi de 8h à 19h) - Intervention sous 3 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR pendant la nuit (de 19h à 8h) les jours fériés et dimanche 	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation de proximité (intervention dans un délai d'une heure chez l'abonné) - Mobiliser l'ensemble de la SEFO en cas de crise en moins de 2 heures - Délai d'intervention à distance après réception d'un appel téléphonique : 15 minutes - Délai d'intervention sur site après réception d'un appel téléphonique : 1 heure - Délai minimal d'intervention sur site pour réseaux : 2 heures - Taux d'indisponibilité des équipements : ≤ 5% - Délai de mobilisation après déclenchement crise : 2 heures 	<p>Agent d'exploitation pour 1ère intervention : moins de 60 minutes</p> <p>Le SI, via le contrôle de la télé-surveillance, permet de réagir sans délai par mobilisation des intervenants nécessaires ou par commande à distance.</p> <p>Renfort d'exploitation : 1h Intervention sur le réseau : 1h Coupure électrique : Fourniture d'un groupe électrogène en 4h</p>	<p>Délais d'intervention d'urgence : 60 minutes</p> <p>N° de tél. astreinte usager + 1 dédié GPS&O</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention : immédiat pour les interventions urgentes et 2 heures pour les interventions non urgentes pour assurer la continuité de service - Dispositif d'intervention opérationnel mobilisable en permanence, nuit, week-end - Transmission à la CU GPS&O du numéro du cadre d'astreinte

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Moyens matériels mobilisables	<p>Matériel de secours tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates...</p> <p>L'Agence dispose également de l'assistance des Agences voisines.</p> <p>Approvisionnement de pièces détachés</p>	<p>Réaliser toutes les interventions courantes et d'astreinte sans recours à la sous-traitance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules mobilisables : 1 hydro cureuse mobile, 1 véhicule léger, 2 véhicules d'intervention type master - Mobilisation d'un groupe de pompage autonome : 4 heures - Mobilisation d'un groupe électrogène d'appoint : 24 heures <p>Les entreprises sous-traitantes respectent les délais contractuels par une localisation des moyens humains et matériels à moins de 40 km du périmètre de la délégation.</p>	<p>Magasins répartis sur la Direction régionale, dont Galluis.</p> <p>L'ensemble des pièces détachées nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance de vos installations 24h/24 sont ainsi disponibles</p> <p>L'astreinte locale s'intègre avec l'organisation générale du Groupe Saur pour une meilleure mutualisation des moyens et une plus sécurisation des ressources déployées.</p> <p>Renfort de l'équipe locale en cas d'évènements exceptionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agents des territoires voisins, - techniciens de maintenance et chimistes, - camions hydrocureurs - astreinte laboratoire 24h/24 - fourniture de groupes électrogènes 	<p>Moyens importants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un Véhicule ADR 26 tonnes, notamment spécialisé pour le pompage d'hydrocarbure 5 moto-pompes 1 groupe anti-pollution <p>En cas de défaut énergétique, un groupe électrogène (70 kVA) est mobilisable en 4 heures par nos équipes, et ce 24h/24.</p> <p>Mise en place provisoire d'une pompe de secours que nous possédons à notre dépôt, et assurer un remplacement dans les plus brefs délais grâce à notre partenariat privilégié avec XYLEM</p>

• EN SYNTHÈSE :

Bien que les organisations d'astreinte soient différentes entre les candidats, les engagements en termes de moyens humains et matériels mobilisables sont conformes avec les standards de la profession et au cahier des charges de la collectivité.

3.

3.1.1.6. Plan de gestion des crises

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Matériel de secours	<p>Mobilisation de matériel de secours en cas d'urgence tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates...</p> <p>L'Agence dispose également de l'assistance des Agences voisines.</p>	<p>Un groupe de pompage autonome et un groupe électrogène d'appoint</p>	<p>Équipements ou pièces de réseau disponibles et transférables vers le lieu de la crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièces réseau de gros diamètres, - Équipement de sécurité (blindage, etc.) - Équipements électromécaniques, télégestion, automates. <p>Accords-cadres avec des entreprises locales dans la mesure du possible permettant notamment la mise à disposition 24h/24 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des groupes électrogènes - Des terrassiers avec chauffeurs, - Des moyens de levage, - De pompes de secours 	<p>Assurer une continuité de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des risques liés aux mouvements sociaux et à des difficultés d'approvisionnement en carburant (station-service avec cuve de 30m3) - Prévention des pannes de nos véhicules (atelier mécanique / PL et VL, avec 5 techniciens) - Prévention des pannes des réseaux téléphoniques

3.

<p>Cellule de crise</p>	<p>Un représentant de la collectivité associé à la cellule de crise</p>	<p>La cellule de crise se met en place dès la survenue de l'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directeur d'Aqualia France - directeur de la SEFO - les chefs de service - cadre d'astreinte <p>Une spécialisation peut être définie selon le contexte.</p> <p>Le secrétaire de la cellule effectue les comptes rendus des réunions périodiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins une fois par jour ; • à la demande d'une des personnes de la cellule en cas d'éléments nouveaux. <p>La cellule de crise assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le suivi de l'évolution de la crise au niveau local ; • la prise des décisions ; • l'application des demandes des collectivités et des services de l'État ; • la coordination des mesures opérationnelles ; • la communication d'informations aux personnes demandant des renseignements ; • la communication aux collectivités et aux services de l'État des renseignements demandés. 	<p>La personne responsable du déclenchement de l'ouverture de la cellule de crise en concertation avec la collectivité est le responsable de votre contrat.</p> <p>Composition cellule de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur régional, directeur exploitation, responsable performance exploitation + élus, direction des services techniques et administrations. <p>Le groupe Saur a établi un Plan de Continuité d'Activité (PCA) au niveau national pour assurer la continuité de service en cas de situations exceptionnelles</p> <p>A chaque nouveau contrat ou évolution de périmètre, Saur propose la mise en œuvre d'une réunion spécifique avec GPSEO afin de mettre à jour et valider ces procédures d'intervention par site.</p>	<p>Un outil de suivi des crises : CRISIS --> La communauté urbaine peut y accéder via le portail collaboratif HUBGRADE. Pour chaque événement, ce module vous permet un suivi au fil de l'eau de l'ensemble des actions réalisées. Ce suivi est partagé avec l'ensemble des acteurs concernés sous forme de workflow (SMS, email) à chaque évolution/action de la crise</p>
--------------------------------	---	--	--	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Communication et relation presse	Communication auprès de la presse et des habitants via le centre de relations clients et/ou des plateformes nationales dédiées à la communication de crise.	Après avoir informé le Directeur de Centre SEFO, information par téléphone puis par mail de la collectivité, des maires et des élus concernés. Appel et mail à la Préfecture	Saur communique avec la CU tout au long de l'année. Si détection de signaux préoccupants pour le service comme une dégradation de la qualité de la ressource par exemple, lien direct avec les services de la CU pour suivre au plus près l'évolution de ces signaux faibles et construire la communication associée. Les clients sensibles (industriels sensibles à la qualité de l'eau, patients dialysés à domicile, etc.) pourront bénéficier quant à eux d'une information spécifique pour se préparer. En cas de crise : échanges à distance (mail, téléphone, visio-conférence ...) avec les services de la CU et les différentes administrations concernées (ARS, préfecture, etc.) selon un protocole validé en amont	Non précisé

3.

Information des usagers	Disponibilité de l'outil d'information du risque sanitaire GEDICOM de Production Automatisée de Messages d'Alertes : contacter simultanément 90 000 usagers par téléphone, e-mails ou SMS	<p>En cas de crise</p> <ul style="list-style-type: none">• Les riverains concernés sont contactés par téléphone afin de prendre rendez-vous si besoin ;• Des notifications « push » sont envoyées sur le portable des usagers concernés via l'application Aqualia Contact. <p>En effet, les usagers qui auront transmis à SEFO leurs coordonnées et fait savoir qu'ils souhaitaient être informés, seront prévenus par des notifications push, de travaux à venir, ou en cours dans leur secteur.</p> <p>Le SIG est en lien avec Diversa, logiciel de gestion des usagers, lui-même en lien avec Aqualia contact.</p> <p>De cette manière, en cas d'intervention à la suite d'une rupture de canalisation par exemple, les usagers situés dans la zone seront alertés de cette intervention et de la remise en service, toujours par des notifications push.</p> <p>En dernier lieu, en cas de crise, les usagers concernés sont alertés, toujours par des notifications push, avec l'information de la problématique.</p>	<p>Informé au plus vite l'ensemble des abonnés concernés par un événement qui altère leur utilisation du service d'assainissement.</p> <p>Prévenir l'ensemble des abonnés sous 2 heures. Cette alerte téléphonique est réalisée grâce à GEDICOM, dispositif permettant d'appeler 25 000 foyers par heure au moment de la crise et après retour à la normale.</p> <p>SAUR peut mettre en oeuvre une communication multicanale au nom de la CU et sous son autorité via le site Internet de la collectivité, ou encore par courrier, mail et téléphone (GEDICOM https://te-lealerte.fr/), en s'appuyant sur l'annuaire des pages blanches.</p>	Un outil de diffusion d'alerte : CEDRALIS --> permet la création et gestion d'un message d'alerte à destination des abonnés dans le cadre de la procédure de crise et des moyens d'alerte et de communication. Diffusion de 50 000 appels ou SMS en 2h
--------------------------------	--	---	--	---

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
		Dès le début du contrat, une campagne de communication par courrier et sur le site internet de la SEFO est réalisée auprès des abonnés du secteur A pour leur présenter l'application et les différentes fonctionnalités les concernant.		
Intervention du personnel	Centre VISIO accessible via un numéro d'urgence avec des télé contrôleurs présents en 3x8 pour répondre à vos appels et alerter les équipes d'astreinte sans délai. Un service ordonnancement pour une gestion optimale des interventions et une coordination efficace avec les agents de terrain	Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels L'ensemble du personnel de la SEFO est mobilisé en cas de crise. La SEFO se situe entre 15 et 30 minutes selon les sites de la délégation.	Si les délais d'intervention et de réparation sont à adapter en fonction des besoins, la 1ère intervention sera systématiquement réalisée moins de 60 minutes après le déclenchement de l'alarme.	
Retour d'expérience	Exemple de gestion de crises : - crues de 2016 - gestion de crise locale à la gare de Mantes-la-Jolie	Situation de crise maîtrisée au printemps 2016 par suite des inondations par la mobilisation du personnel d'Aqualia	- Tempête KLAUS (crise eau potable) - Autres gestions de crise	- Crise sanitaire Covid - Sécheresse - Inondations liées aux orages - Cyber attaques

<p>Autre</p>	<p>- Participation à des exercices de crise annuels</p> <p>- Proposition d'un plan interne de crise sur votre contrat avec les scénarios de crise et des fiches d'intervention d'urgence</p>	<p>- Effectuer un exercice de crise sur la durée du contrat</p> <p>- La mise à jour des procédures de gestion de crise effectuée dès la prise en main du contrat inclut les nouvelles installations.</p> <p>- Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%.</p> <p>- Durant 72h après le déclenchement de la crise, Grand Paris Seine & Oise bénéficie de moyens humains et matériels au frais du prestataire.</p> <p>Afin d'assurer en continu la continuité de service et le maintien du patrimoine de la collectivité, les moyens suivants sont déployés lors des sinistres et d'incidents sur les biens confiés.</p> <p>Au plus tard 24h après la connaissance du sinistre et indépendamment de la déclaration du sinistre à notre assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un constat d'huissier pour constater les dégâts • Réalisation des travaux nécessaires pour rétablir la continuité de service et réalisation des mesures conservatoires 	<p>- Mise en œuvre d'une réunion spécifique avec la CU pour mettre à jour et valider les procédures d'intervention par site.</p> <p>Experts du Centre de Pilotage Opérationnel de Grentheville, appuyés par nos équipes terrain, analysent l'ensemble des données recueillies par des outils d'interrogation et de reporting pour identifier rapidement les signaux faibles d'une crise et ainsi prévenir son déclenchement</p> <p>Un système d'alerte prédictif connecté aux stations météorologiques pour anticiper les événements à risque (tempêtes, orages, inondations) : TELVENT.</p> <p>Un bilan de la crise est systématiquement réalisé. Il fera l'objet, le cas échéant, d'une proposition de plan d'amélioration du processus de gestion de crise.</p>	<p>Sur la durée du contrat, réalisation d'un exercice spécifique sur le périmètre du contrat en concertation avec la CU GPS&O.</p> <p>L'outil de suivi des crises CRISIS sera mis en place dès le démarrage du contrat</p>
---------------------	--	--	---	---

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
		<p>pour assurer pour préserver les biens confiés ainsi que des ouvrages tiers se trouvant à proximité du sinistre</p> <p>En parallèle à la réalisation des travaux qui doivent être rapidement mise en oeuvre, SEFO réalisera la déclaration à l'assurance afin de rechercher la responsabilité des tiers dans l'incident.</p> <p>Ainsi, indépendamment des délais d'instruction du sinistre, les travaux de réparation sont réalisés immédiatement et la continuité de service est assurée.</p>		

• EN SYNTHÈSE :

Les protocoles et moyens disponibles pour gérer les éventuelles crises sont jugés satisfaisants pour l'ensemble des candidats. Contrairement aux autres candidats qui proposent la réalisation d'exercice de crise, le candidat SAUR propose seulement la réalisation d'une réunion spécifique pour revoir et mettre la jour les procédures.

3.

3.1.1.7. Phase de transition et tuilage

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Relation avec la collectivité durant le tuilage	Réunions en début et fin de la période de tuilage	<p>2 interlocuteurs privilégiés mis à disposition pour GPS&O</p> <p>Grand Paris Seine & Oise bénéficie</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un accès garanti à tout moment aux informations et aux applications pour l'exploitation du service d'assainissement - De <i>Global Service Desk</i>, outil de recensement de tous les incidents, problèmes et / ou demandes formulés lors de l'exploitation du service d'assainissement . <p>Grand Paris Seine & Oise bénéficie de</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 semaine de formation aux nouveaux outils, - l'adaptation et la maintenance des outils par les équipes locales. 	<p>Commission de suivi avec les représentants de la CU et les interlocuteurs de SAUR référents</p> <p>Mise en place un comité de pilotage associant des représentants de Saur, de vos services et l' élu référent à l' Assainissement. Ce comité aura pour rôle de suivre la parfaite mise en œuvre des différentes activités à mener pendant la période de tuilage, dans le respect de notre plan d'action éprouvé de conduite d'une période de tuilage.</p> <p>Définition avec la CU des standards de communication à avoir avec les administrations du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une équipe projet pour le tuilage : 2 mois minimum avant la date de démarrage du contrat - Réunions d'information et de coordination avec GPS&O : 2 réunions par mois - Mise en œuvre d'un comité de tuilage, qui s'appuie sur des outils simples et robustes : un tableau de bord du tuilage, un relevé de décisions, un espace de partage des documents
Reprise des installations	Dès le démarrage de la période de tuilage, les inventaires sont préparés en coordination avec la collectivité	La visite des installations organisée avec les services de Grand Paris Seine & Oise déclenche la préparation des équipements nécessaires au démarrage du contrat	Raccordement de l'ensemble des outils de supervision au CPO et intégration locale de votre patrimoine dans nos bases de données	Veolia - EAV prépare la mise à jour des procédures opératoires, en lien avec les orientations de la politique santé sécurité et le plan d'action pour la prévention des risques professionnels.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Reprise du personnel	Pas précisé	Pas précisé	Pas précisé	La reprise du personnel est un enjeu majeur de la période de tuitage, pour unifier la gestion opérationnelle sur tout le territoire délégué. Elle est pilotée par la RRH du Territoire Yvelines.
Reprise des documents	Non précisé	<p>Le fonds documentaire fourni par le prestataire sortant est numérisé pour alimenter l'espace partagée de la SEFO par l'ensemble des documents utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire fourni au titre du marché > intégré dans le logiciel de Gestion des Actifs (GMAO), • Les documentations des matériels mis en œuvre > Intégrées dans l'espace partagée • Les plans électriques de toutes les stations > Intégrés dans l'espace partagée 	<p>Inventaire des autorisations en vigueur concernant l'exploitation et les arrêtés de voirie et régularisation des autorisations manquantes.</p> <p>SAUR a établi un projet de convention de tuitage qui liste l'ensemble des documents et informations à récupérer durant cette période.</p>	Non précisé

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Reprise des contrats de fournitures	La cellule achat aura la charge de la mise à jour des contrats d'achats récurrents	<p>Souscrire les contrats de fournitures</p> <p>Les contrats de services nécessaires au contrôle des installations sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets, • Gestion des sous-produits, • Gestion des boues, • Contrôle des installations électriques, • Contrôle des installations de lavage, • Contrôle des moyens de lutte contre les incendies... 	Souscription à tous les contrats de fourniture de téléphonie, électricité, réactifs...	<p>Pour garantir la continuité de l'exploitation, Veolia s'assure que les contrats sont en vigueur à la date de prise d'effet de la délégation pour les prestations externalisées principales et les approvisionnements sensibles, en particulier les contrats d'approvisionnement en électricité et les contrats relatifs aux licences informatiques et aux lignes téléphoniques. Ce volet est piloté par la Direction des Opérations.</p> <p>Les marchés et conventions moins critiques sont mis au point au cours des 6 premiers mois du contrat.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Reprise de la télégestion et des alarmes	Non précisé	L'intégration s'effectue par étapes. La supervision est prête 15 jours avant la reprise du contrat	Le paramétrage des informations de télégestion et l'ensemble des données enregistrées sera restitué à la fin du contrat pour être réexploitables par un éventuel successeur.	Ce volet traite des moyens matériels à mettre en œuvre préalablement à la prise d'effet de la délégation. Il est piloté par la Direction des Opérations. Il recouvre plusieurs projets : <ul style="list-style-type: none"> • préparer la liste de matériels et les dossiers techniques associés ; • définir les stocks stratégiques et mettre en place les approvisionnements associés ; • définir le plan concernant les véhicules ; • définir le plan concernant l'habillement, l'outillage et les EPI des équipes opérationnelles ; • définir le plan concernant le matériel de téléphonie et informatique.

CONFIDENTIEL

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Reprise du système d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du futur exploitant du service pendant sa période préparatoire et ce jusqu'au dernier jour de notre contrat, afin d'assurer la continuité de service sur le plan du système d'information • Pour les logiciels du marché acquis pour le compte de l'exploitation sans adaptation particulière, une clause de transfert de licence en fin de contrat sera demandée à l'éditeur lors de l'achat. Dans ce cas, en fin de contrat, un courrier de l'éditeur acceptant ce transfert de licence sera obtenu et transmis à la collectivité • Dans le cadre des obligations en matière de continuité de service, l'ensemble des logiciels utilisés pour l'exploitation pourra faire l'objet d'une prestation pour le compte de la collectivité le temps que le nouveau fermier installe ses propres logiciels et reprenne les données selon les attentes des logiciels de sa future exploitation 	<p>Mettre en place un protocole d'échanges entre les 2 logiciels de GPS&O et de la SEFO</p> <p>Fréquence des réunions dans la définition des interfaçages et le pilotage du projet : mensuelle</p> <p>Fréquence d'enregistrement des différents domaines : Chaque heure à chaque mois</p> <p>Durée de conservation des différents domaines : 1 semaine à 1 an</p> <p>La SEFO sauvegarde les données dans le respect du PGSSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution gratuite en fin de contrat de l'ensemble des données d'exploitation sous un format à convenir en facilitant au mieux leur export vers tout autre système. - Conservation de toutes les archives pendant la durée du contrat et pendant une durée de 5 ans à partir de l'échéance du contrat 	<p>Veolia - EAV prépare, dès le démarrage de la période de tutelage, sous le pilotage de la Direction des Opérations, un document descriptif du programme de mise en place et de reprise du système d'information (PRSI) à même d'assurer la continuité et la qualité du service, tout en garantissant la transparence des actions, la traçabilité des coûts, et le respect des échéances contractuelles.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Autre	Mise en place d'un Comité de tuilage et un chef de projet tuilage afin de préciser ensemble les bases du nouveau contrat (clientèle, inventaire, SIG, Gouvernance) et d'assurer la gestion du transfert du personnel	Durée du tuilage : 3 mois (1er janvier au 1er avril 2023)	Dès la période de tuilage, définition du planning d'astreinte pour le 1er mois du contrat	La période de tuilage est également mise à profit pour lancer un ensemble d'études préliminaires, qu'elles soient expressément demandées par le Contrat ou qu'elles soient la conséquence des engagements que nous prenons, et qui ne peuvent être menées postérieurement à la date de prise d'effet de la délégation sans mettre en péril la bonne exécution du contrat au cours de son premier exercice.

EN SYNTHÈSE :

Les propositions des candidats concernant la période de tuilage sont conformes au projet de contrat et permettront d'assurer la continuité du service. Le candidat SEFO propose d'identifier deux interlocuteurs privilégiés pour la collectivité durant la période de tuilage. De plus, le candidat SEFO propose à la collectivité une semaine de formation à ses outils. Le candidat SAUR présente un projet de convention de tuilage qui liste l'ensemble des documents et informations à récupérer durant cette période.

3.1.2. Le niveau de performance et modalités d'amélioration

Comme mentionné à l'article 66 du projet de contrat, Le délégataire devra réaliser le diagnostic permanent du système d'assainissement des 24 communes du périmètre en lien avec la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. Ce diagnostic doit permettre de répondre aux objectifs suivants, définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 :

- connaître en continu le fonctionnement du système d'assainissement ;
- connaître en continu l'état structurel du système d'assainissement ;

3.

- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives en place ;
- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue ;
- prévoir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements du système d'assainissement.

Les propositions des candidats vis-à-vis du niveau de performance, les modalités d'amélioration et la démarche de diagnostic permanent sont présentées ci-dessous :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'ICGP (99 points/120 fin 2025) • Des campagnes de recherche d'ECPP seront réalisées à la demande de la collectivité en journée ou la nuit (entre 00h00 et 04h00) • Taux d'obstruction des canalisations : < 0,1 obstruction / an / km de canalisation • Taux d'obstruction des branchements : < 1 obstruction / an / 1000 branchements • Taux de réparation des branchements : 0 branchements / an • Réponse aux demandes clients dans les 10 jours ouvrés • 0 interruptions programmées • 100% des interventions traitées dans l'outil G2 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'ICGP (30 points /120 d'ici fin 2027) • Mettre en place le logiciel Baseform --> Connaître le réseau d'assainissement et évaluer les volumes d'eaux claires parasites • Remplacer les moteurs IE2 par des moteurs IE3 --> Réduire jusqu'à 20% les pertes énergétiques par moteur remplacé • Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5% 	<p>SAUR s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter voire dépasser le critère de conformité réseau sur toute la durée du contrat - Accompagner la collectivité vers la mise en conformité de son réseau séparatif - Localiser les eaux claires météoriques et envoyer les exigences de travaux de mise en conformité à 100% des abonnés concernés <p>SAUR s'engage à « Zéro débordement/déversement par temps sec en raison d'encrassement ou de bouchages »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs complémentaires : le taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers, le taux de curage curatif (désobstruction), le taux de "points noirs", la politique patrimoniale réseau ICGPR (Amélioration progressive de l'indice avec un objectif fin de contrat de 100/120 points) • Mise en œuvre du module de suivi des indicateurs Pilotage Contrat, via l'outil de supervision Hubgrade 360)

<p>Diagnostic permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic permanent avec la solution DIAGPERM 21 : 1/ plan d'actions, 2/ définition d'indicateurs, 3/ suivi. Démarche d'amélioration continue coconstruite et progressive, précise et contrôlable Le bilan de diagnostic permanent vous sera présenté une fois par an avec le calcul et la présentation de tous les indicateurs au cours d'une réunion dédiée - Solution Aquadvanced : tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie, de la performance énergétique et opérations sur le terrain - Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement - Utilisation de la SewerBall à 2 demi-journées par an, soit environ 300ml par an des réseaux unitaires et d'eaux usées de diamètre 200 mm et plus 	<p>Processus d'amélioration continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées - Recherche des eaux claires parasites - Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements - Les tests à la fumée réalisés ; - Les inspections des regards ; - L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ; - La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ; - Analyse de fonctionnement des postes de relevage - Inspection des regards <p>L'installation de deux pluviomètres est prévue au contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un à l'agence d'Aubergenville (bien de retour à repositionner à la fin de la délégation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un diagnostic des eaux claires parasites, mis à jour annuellement - Autosurveillance réglementaire des points de déversement - Campagne préventive de contrôle de la conformité de 5% des branchements par an - Levée de 5% des regards la première année du contrat avec une caméra de type hydrozoom pour mesurer l'en-crassement. - Lutte contre l'H2S Gestion documentaire : - Manuel d'autosurveillance - Bilan Annuel du système d'Assainissement - Rapport annuel du diagnostic permanent <p>Accompagnement de la SAUR sur la gestion des usagers non-domestiques et industriels : établissement d'une liste hiérarchisée des établissements à contrôler et définition d'un programme de visite annuel.</p> <p>Un contrôle de conformité branchement sera systématiquement couplé à ces visites. Des mesures de pollution pourront être réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ITV de 5% annuellement du réseau de collecte des eaux usées et pluviales, - Enquêtes de conformité de branchements à la demande de la collectivité, - Mise en place de technologies permettant de déterminer la présence de polluants (Pieuvres, Actipol...) : 4 pieuvres seront installées et analysées en 2024. - Avant la fin de la première année du contrat, mise en place de technologies permettant de déterminer la présence d'H2S (Système Corrotrack), 30 coupons sur les réseaux et ouvrages unitaires et séparatifs du secteur, notamment les séparateurs à hydrocarbures localisés sur les communes de Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine. - Utilisation de drone dans le cadre d'ouvrages visitables et semi-visitables, - Analyse des Eaux Claires Parasites (Logiciel Safran = Système d'Analyse des Flux en Réseau d'Assainissement) : En 2023, en accord et selon les moyens alloués par la collectivité, réalisation d'un état des lieux exhaustif de la problématique via des campagnes nocturnes sur les
------------------------------------	--	---	---	--

3.

		<ul style="list-style-type: none">• Un sur l'usine de production d'eau potable de la Vaucouleurs (bien de retour) <p>Ces deux pluviomètres seront connectés à l'outil GTC afin de récupérer les données de précipitation en temps réel. Ces données seront utilisées par Baseform pour la réalisation de l'analyse prédictif des volumes.</p> <p>Le logiciel Baseform est utilisé dans la démarche de diagnostic permanent (ITV, curage...) et les travaux de réhabilitation à cibler :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etude et recherche du schéma directeur et intégration,• Modèle sur le secteur A,• Intégration des données extérieures,• Récupération des cotes z (altitude),• Pluviométrie. <p>L'application Baseform permet de calculer les volumes d'eau claire parasite :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détecter et gérer automatiquement des événements de précipitation et des événements de débit susceptibles		<p>secteurs unitaires et des campagnes ponctuels de suivi des ECP sur les secteurs séparatifs</p> <p>--> Sans présumer des résultats de l'état des lieux, Veolia Eau EAV s'engage à installer 12 points de mesure débitmétrique permanents dans les réseaux</p> <p>Conformément au Projet de Contrat et pour accompagner la CU dans la mise à jour annuelle de son diagnostic permanent réglementaire sur le système d'assainissement de Paris-Zone-Centrale et Cergy-Pontoise, Veolia Eau - EAV s'engage, dès 2024 (pour l'année 2023), à mettre en œuvre la boucle de rétroaction du diagnostic permanent réglementaire.</p>
--	--	--	--	---

3.

SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
	<p>d'être liés à des eaux claires parasites, à des manœuvres de réseau, à des déversements, entre autres ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Détecter, quantifier et gérer automatiquement des eaux claires par secteur, pour tout intervalle de temps ;• Quantifier automatiquement des volumes des infiltrations par bassin, pour tout intervalle de temps. <p>SEFO s'engage à intégrer dans le logiciel Baseform les données transmises par la CU GPSEO dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs ainsi que les données collectées auprès de l'ancien délégataire.</p>		

<p>Équipement réseau</p>	<p>Mise en place de capteurs autonomes, mobiles et connectés sur 2 points (déversoirs d'orage ou points noirs).</p> <p>Ces capteurs seront déplacés si nécessaire au cours du contrat afin d'apporter des informations sur tous les points jugés sensibles.</p> <p>La durée des campagnes sera variable et les capteurs seront maintenus sur les sites aussi longtemps que nécessaire.</p> <p>Il s'agit de biens propres à SUEZ.</p> <p>L'objectif de ces capteurs est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détecter les ensablements ou débuts de colmatages pour déclencher une intervention curative afin de prévenir les risques de déversements en temps sec. • Suivre les déversements en temps de pluie afin de connaître la fréquence, la durée et l'importance des déversements lors d'épisodes pluvieux. Ce suivi apportera la connaissance de la sensibilité de chaque déversoir aux déversements par temps de pluie et à partir de quel type de pluie un 	<p>Pour le diagnostic par temps sec, SEFO propose la mise en place de 2 sondes de mesure de niveau fixes pour estimer le volume qui déverse dans le trop plein d'une partie des déversoirs d'orage. Le choix de l'emplacement sera défini en fonction de la taille du déversoir et de l'importance du déversement potentiel.</p> <p>Les résultats des mesures sont utilisés dans Baseform pour optimiser la prédiction des défaillances du réseau.</p> <p>Les sondes de mesure sont des biens de retour.</p>	<p>SAUR s'engage à instrumenter le réseau de 9 sondes hauteur/vitesse (suivi eaux claires parasites) et d'assurer le suivi du diagnostic permanent</p>	<p>Veolia Eau EAV s'engage à installer 10 points de mesure débitmétrique permanents dans les réseaux (dans le cadre de la lutte contre les Eaux claires parasites).</p>
---------------------------------	---	--	---	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
	déversement peut être observé.			
Outils et programme de contrôle du réseau	<p>Démarche DIAGPERM 21 (Démarche d'amélioration continue coconstruite et progressive, précise et contrôlable) et solution Aquadvanced (tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie, de la performance énergétique et opérations sur le terrain)</p>	<p>Logiciel Baseform : gestion intelligente du réseau</p>	<p>Démarche Diag 360° : 4 engagements forts - vision 360° du système, plateforme unique de restitution, pilotage en boucle d'amélioration continue : indicateurs de performance globale, indicateurs de performance d'exploitation, retour d'expérience de gestion de crise, indicateurs d'impact de travaux</p>	<p>Dès 2024 et pour la durée du Contrat, la mise en place de l'outil SAFRAN pour estimer mensuellement par bassin de collecte les volumes d'Eaux Claires Parasites et orienter les investigations ou interpréter l'impact de travaux réalisés par la collectivité</p> <p>A l'aide du logiciel Safran :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le ECPP : priorisation des ITV sur les secteurs les plus contributeurs et propositions de travaux de réhabilitation/renouvellement sur les tronçons en mauvais état responsables des infiltrations - Pour les ECPM : priorisation des contrôles de conformité sur les secteurs les plus contributeurs et incitation à la mise en conformité des raccordements non-conformes

► EN SYNTHÈSE :

Les moyens mis en place dans le cadre du plan d'action global d'amélioration des performances des réseaux ont été convenablement décrits par les candidats.

L'ensemble des candidats, à l'exception du candidat SAUR, s'engagent à améliorer l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale d'ici la fin du contrat.

3.

La démarche de diagnostic permanent présentée par le candidat VEOLIA-EAV est particulièrement riche et adaptée au contexte du secteur D, en proposant l'utilisation d'innovations intéressantes (drone volant, sewerball...), tout comme le candidat SEFO, qui propose la mise en place de 2 sondes de mesure de niveau fixes au niveau des déversoirs d'orage dans sa démarche de diagnostic permanent, qui seront, dans le cas de SEFO, des biens de retour pour la collectivité. L'outil de modélisation Baseform présenté par le candidat SEFO est également intéressante, en particulier dans une démarche de gestion patrimoniale sur le long terme.

3.1.3. La gestion patrimoniale des services

3.1.3.1. Gestion du patrimoine

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Inventaires patrimoniaux	Mise à jour de la liste des points noirs.	Mise à jour régulière des inventaires et avant le 1^{er} septembre de chaque année.	<p>Inventaire technique en phase initiale :</p> <p>L'inventaire technique comprendra l'ensemble des informations précisées dans l'article 62 du contrat, qui détaille parfaitement son déploiement initial, sa mise à jour, les données qui le composent tant les caractéristiques patrimoniales que les données d'exploitation.</p> <p>L'inventaire détaillé est réalisé par une équipe de techniciens spécialisés.</p>	<p>- Inventaire initial de l'intégralité des ouvrages et équipement dès la phase de tuilage (2 premiers mois du contrat) puis suivi et mise à jour.</p> <p>- Logiciel IJT : suivi des inventaires patrimoniaux dans le cadre du renouvellement</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Conditions de mises à jour	<p>Mise à jour régulière suite visites et inspections terrains.</p> <p>Valorisation des schémas directeurs réalisés sur le territoire de la CU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans le SIG les informations patrimoniales disponibles, dont notamment les relevés topographiques (classe A) - Prise en compte de toutes les informations apportées par les études - Etude du programme de travaux disponible dans les études et analyse des préconisations proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission annuelle des documents de suivi - Mettre à jour les inventaires régulièrement et avant le 1er septembre de chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire détaillé est ensuite intégré dans la GMAO et est mis à la disposition de la CU via CPO Online. - L'outil de GMAO permet une mise à jour du patrimoine en temps réel <p>L'ensemble des éléments disponibles au travers de ses schémas directeurs seront intégrés, analysés et mis à jour dans nos différents outils (SIG, DIAG360 et le diagnostic permanent, essentiellement)</p>	<p>VAMS trace efficacement les actions de maintenance et de renouvellement menées par les équipes opérationnelles. Cette solution s'opère en temps réel par le biais d'une interface en ligne et suit au plus juste les actions réalisées</p>

EN SYNTHÈSE :

Les dispositions présentées par l'ensemble des candidats en termes d'inventaires patrimoniaux et de mises à jour sont satisfaisantes. Les candidats VEOLIA-EAV et SAUR proposent un temps dédié à la réalisation d'un inventaire détaillé durant les deux premiers mois du contrat. Le candidat SEFO s'engage à ce que l'inventaire soit mis à jour chaque année avant le 1^{er} septembre.

3.

3.1.3.2. Moyens et engagements pour la maintenance

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Outil de GMAO déployé	Pas clairement identifié	<p>Optimisation du patrimoine par le logiciel Baseform</p> <p>Logiciel de GMAO qui s'adapte aux installations par un paramétrage personnalisé.</p> <p>La GMAO se connecte avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aqualia WO pour la gestion des interventions, • Aqualia GIS notre SIG pour la gestion des actifs linéaires <p>Baseform assure la visualisation en 3D des données</p>	<p>Outil CARL Source : GAM&EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs modes de déclenchement de gammes de maintenance peuvent être mis en œuvre selon les spécificités des matériels - Suivi des interventions <p>La collectivité dispose d'un accès aux informations issues de notre GMAO ainsi que divers indicateurs de fonctionnement ou rapport d'analyse, aux fréquences souhaitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel VAMS : accès "lecteurs" créés spécialement pour la CU GPS&O - "Carnet de bord" dédié, sous format numérique, et récapitulant les interventions sur les ouvrages <p>VAMS dispose d'une base de données permettant de décrire l'ensemble du patrimoine des installations et de tracer les informations liées à l'ensemble des interventions de maintenance réalisées, préventives et curatives sur toute la durée du contrat. Le fait que VAMS gère la gestion patrimoniale et soit interconnecté l'hypervision (gestion des interventions) sécurise les processus et réduit les délais de traitement</p>

<p>Organisation globale de la démarche de maintenance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'entretien rationnelle et optimisée du curage qui permet de répondre aux objectifs fixés en ciblant la longueur de réseau curé et de garantir la continuité du service. - Respect des obligations contractuelles d'exploitation du réseau - Mise en place de la méthodologie « VICR » permettant de cibler les campagnes de curage préventif sur les points du réseau sensibles aux dépôts en respect des obligations contractuelles de curage, pour éviter les interventions curatives d'urgence sur le réseau. <p>L'élimination des sous-produits garantie vers des filières réglementaires. Les déchets de curage sont valorisés localement dans le centre de traitement Ecopur basé à Ecquevilly. Remise à la collectivité une copie de l'ensemble des Bordereaux de Suivi de Déchets attestant les quantités et la destination des produits de curage</p>	<p>Préservation de la valeur du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance fine des biens confiés à la SEFO - surveillance des installations - entretien préventif (+ anticiper la dégradation des équipements, contrôler l'état de marche des équipements moins sollicités, programmer des interventions curatives avant l'apparition de dégâts irréversibles) - renouvellement adapté <p>La GMAO fonctionne dans l'objectif de définir la liste des opérations courantes à réaliser Les fiches d'intervention (ordre d'intervention et fiche d'exploitation) mises en place par métier alimentent le système de suivi technique et financier par le recueil de toutes les informations issues du terrain.</p> <p>Analyse prédictive des données par l'outil d'intelligence artificielle Baseform. Elle garantit l'optimisation du patrimoine de la collectivité au-delà de la durée contractuelle du contrat.</p>	<p>Sur demande de la collectivité, mise à disposition un état d'avancement du planning de maintenance préventive par une extraction de données en provenance directe de notre outil de GMAO</p> <p>Mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale claire, pertinente selon un référentiel normatif opposable à tous.</p> <p>Phase initiale : inventaire technique complet, quantitatif et qualitatif 2ème étape : évaluer l'état technique des équipements et élaborer des plans d'actions adaptés 3ème et dernière étape : analyser et arbitrer les plans proposés.</p> <p>Exécuter le plan de maintenance via 3 niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien 1er niveau (entretien courant) - Entretien 2ème niveau (réparation) <p>Travaux de Gros Entretien et de Renouvellement</p>	<p>Organisation de la maintenance des équipements se décline en quatre niveaux d'intervention assistée par la GMAO : maintenance préventive ; maintenance conditionnelle ou prédictive ; maintenance corrective ; et contrôles réglementaires.</p> <p>L'analyse des risques liés aux dégradations des tronçons s'appuie sur la méthodologie définie par le programme RERAU (« Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement urbains »), programme de recherche qui constitue en France la référence dans le domaine de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque H2S sur les ouvrages : Mise en œuvre d'une campagne de diagnostic Corrotrack de 30 coupons - Entretien des réseaux : Curage planifié de 10% du linéaire des réseaux annuellement - Inspection des réseaux : Mise en œuvre de l'outil OctaVE-ITV (module OctaVE) pour la définition du programme d'inspections OctaVE-ITV ; outil d'aide à la décision pour la gestion patrimo-
--	--	--	---	---

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
				<p>niale des réseaux d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des ITV au SIG : Mise en œuvre de l'outil OctaVE-ITV (module OctaVE ITV) qui permet, en particulier, d'attribuer une note de gravité à chaque tronçon - Points noirs : Planification du curage - Renouvellement des réseaux : Mise en œuvre de l'outil OctaVE-ITV (module GPRéseaux) pour la définition du programme de renouvellement des réseaux
Maintenance des accessoires réseaux	- Curage 1 fois par an de l'ensemble des grilles et avaloirs	La SEFO s'engage à réaliser au moins 1 fois par an et autant que nécessaire, le curage et le nettoyage de l'ensemble des grilles et avaloirs du périmètre , soit un total de 2 655 ouvrages.	- Curage 1 fois par an de l'ensemble des grilles et avaloirs	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des grilles et avaloirs : Curage annuel a minima - Fiches regards : Établissement des fiches Regards
Entretien des séparateurs d'hydrocarbures, puisards, des chambres à sable et chambre de répartition	Curage annuel	Pas précisé	Pas précisé	<ul style="list-style-type: none"> - Curage annuel a minima - Puisards : non précisé

3.

EN SYNTHÈSE :

Bien que les outils et méthodes déployés diffèrent entre les candidats, les moyens et engagements en termes de maintenance sont conformes avec les standards de la profession et avec ce à quoi la collectivité est en droit d'attendre.

3.1.3.3. Politique du renouvellement

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Équipements concernés par le renouvellement	- Remplacement de 40 tampons / an, objectif de 270 tampons sur la durée du contrat	- Remplacement de 40 tampons / an, objectif de 270 tampons sur la durée du contrat	- Remplacement de 40 tampons / an objectif de 270 tampons sur la durée du contrat	- Remplacement de 40 tampons / an, objectif de 270 tampons sur la durée du contrat - Proposition de remplacer les tampons cassés/usés, au fur et à mesure du renouvellement par des tampons logoté GPS&O
Politique du renouvellement	La définition des travaux de renouvellement sera réalisée en concertation avec la collectivité et sur la base de la connaissance patrimoniale, notamment au travers des inspections télévisées	- Les intégrations en cours de contrat sont actées par un échange de courrier entre la collectivité et le délégataire. - Révisé une première fois après les 6 premiers mois de contrat, l'uniformisation des équipements électromécaniques et des instruments apporte une gestion optimale du patrimoine de la collectivité.	Saur accompagne la collectivité pour réaliser les renouvellements nécessaires dans le strict respect du contrat, avec une vision pluriannuelle, afin d'optimiser le fonctionnement des installations et la durée de vie des équipements.	- Dans le cadre du renouvellement non programmé, au-delà des réparations, renouvellement estimé de 6 branchements par an. - Après constat de conformité si détections d'un branchement avec canalisation type fibrociment, le renouvellement sera préconisé avec matériaux fonte ou PVC CR8 dans le cadre du Fonds Spécial de Travaux Réseaux

EN SYNTHÈSE :

Conformément à l'article 69, l'ensemble des candidats s'engagent à renouveler les tampons dans la limite de 40 tampons par an (soit 270 tampons sur la durée du contrat).

3.

Des travaux de renouvellement de réseaux seront également à planifier avec la CU. À cet effet, chaque candidat dispose d'un fonds spécial de renouvellement des réseaux d'une valeur de 90 000 €HT annuel, conformément à l'article 30 du projet de contrat.

3.1.4. La qualité du système d'information et ses fonctionnalités

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Description de l'outil SIG				
Mise en place	- Mise en place du SIG dans les 3 premiers mois du contrat - Campagne de mise à jour des données SIG sera réalisée dès le démarrage du contrat à partir des données	Délai de mise en place du SIG : 6 mois	La SAUR propose un planning de prise en charge du contrat en termes de gestion de données, sur la première année 2023 Le responsable local Saur sera accompagné de notre expert Données du CPO pour paramétrer nos outils afin de mettre en place la transmission des informations terrain relatives à votre territoire dans votre espace CPO Online.	Outils mis en place dès le démarrage du contrat

3.

<p>Fonctionnalités</p>	<p>L'information collectée et contenue dans le SIG est utilisée aussi bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la modélisation du réseau dans le cadre du renouvellement du patrimoine ; • Par les agents de terrain chargés de l'exploitation ; • Pour la maintenance des équipements de réseau ; • Pour le pilotage de la gestion patrimoniale et de la continuité de service. 	<p>Nombre de domaines de la base de données brutes : 4 Nombre de domaines de la plateforme de données des applications mises en forme : 4</p>	<p>Cartographie basée sur les solutions ArcGIS d'ESRI et Google Earth.</p> <p>À partir du SIG, la collectivité sera en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De réaliser des requêtes par type de donnée, par année, par adresse ; • De consulter les enquêtes de conformité réalisées depuis 2018 ; • De consulter toutes les informations transmises par le précédent délégataire, par la collectivité ou l'actuel délégataire ; • De consulter les ITV, les curages, les tests d'étanchéité, les tests à la fumée réalisés durant les 8 dernières années. La collectivité devra être en mesure de ne faire apparaître que les années souhaitées. Une couleur différente devra être utilisée par année et par type de prestations. 	<p>VIGIE (SIG) : Gestion du SIG Outil GPRéseaux : Intégration des ITV Atlas : Visualisation cartographique Canopée Web : visualisation du SIG</p> <p>L'outil SIG est conçu de façon à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la saisie cartographique et alphanumérique des données constitutives du patrimoine réseau, - l'intégration automatique des données issues des géolocalisations de réseau et prend donc en compte la réglementation anti-endommagement des réseaux et le positionnement en classe A, - les modifications de données patrimoniales, - l'intégration dans le SIG de tout document graphique permettant par un simple clic sur l'équipement de disposer d'informations complémentaires, - l'intégration et la diffusion des fonds de plans issus des geoservices IGN (RGE, altimétrie...), - l'intégration des levés topographiques réalisés par des géomètres (PCRS), - la transmission des données à Sogelink pour les DICT,
-------------------------------	--	--	--	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
				<ul style="list-style-type: none"> - les impressions personnalisées de cartes thématiques à la demande, - les exportations de données vers des outils de modélisation hydraulique (EPANET) et patrimoniale (GPRéseaux).
<p>Niveau de cartographie du réseau et accessoires nouveaux (plans de recollement, nouveaux branchements, etc.)</p>	<p>Nouveau raccordement au réseau relevé en classe A</p>	<p>SEFO s'engage à intégrer tous les ouvrages en classe A</p>	<p>SAUR propose au BPU un forfait pour géoréférencer en classe A l'ensemble des affleurants, ainsi qu'un prix unitaire pour un relevé en classe A d'un affleurant.</p>	<p>VEOLIA-EAV s'engage à géolocaliser en classe A les affleurants (regards, bouches et avaloirs) et les ouvrages (déversoirs d'orage, prétraitements, bassins d'orage, postes de relèvement) sur les communes avec un schéma directeur supérieur à 10 ans, et sur les communes sans schéma directeur en cours ou en projet.</p> <p>VEOLIA-EAV s'engage à mettre en œuvre les prestations de géolocalisation en classe A sur les deux premières années du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance de l'altimétrie des réaux via : <ul style="list-style-type: none"> o Les fiches regards lors des ITV o Les fiches regards lors de la classe A o Les données issues des SDA en cours

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Niveau de cartographie du réseau et accessoires existants	Non précisé	Le Système d'Information Géographique mis en place au démarrage du contrat : <ul style="list-style-type: none"> • comprend le même niveau de classe de précision des ouvrages que le SIG actuel ; • est compatible avec les logiciels de SIG les plus couramment utilisés (Autocad, MapInfo et Arcview) pour faciliter la récupération des données de l'ancien délégataire ; • fournit des fichiers d'échange aux formats courants : .smx (Shape), .dwg, .dxf. (Autocad). 	Non précisé	Conformément à l'article 69, à l'issue des interventions réalisées, Veolia - EAV repère en classe A l'ensemble des affleurants
Mise à jour générale du SIG	- Campagne de mise à jour des données SIG sera réalisée dès le démarrage du contrat à partir des données archivées et collectées, complétée par des investigations ciblées sur les collecteurs présentant des linéaires importants - Mise à jour en continu par la suite	Délai de mise à jour des données dans le SIG : 15 jours Géolocaliser en classe A la totalité des branchements	Non précisé	Les mises à jour des données sont réalisées en temps réel en fonction des processus normalisés d'acquisition, de modification ou d'abandon des équipements, des interventions, des rapports, etc.
Fréquence de mise à jour concernant les interventions effectuées	Suivi systématique des visites, ITV, opérations de curage, plaintes et débouchages	Délai de mise à jour des données dans le SIG après chaque intervention : 15 jours	Non précisé	Les résultats des ITV sont intégrés dans le SIG (CANOPEE) pour visualiser les ITV réalisées ainsi que les différents dysfonctionnements relevés.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Fréquence de mise à jour concernant l'évolution du patrimoine	Pas d'actions spécifiques, au fil de l'eau des interventions		L'inventaire des installations et des équipements sera mis à jour tous les ans.	Fréquence de mise à jour concernant l'évolution du patrimoine
Expert chargé de l'exploitation du SIG		1 technicien études et projets techniques		2 techniciens spécialisés
Accès aux données patrimoniales				
Formation			Formation des utilisateurs au sein de vos services à prendre en main votre espace « CPO Online » dès les premières semaines du contrat	
Transparence				Dès le début du contrat, l'ensemble des données d'exploitation sera disponible depuis l'outil de gouvernance partagée, Hub-grade 360.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Sécurité et sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique de sécurité de l'informatique industrielle et technique tenant compte de la réglementation en vigueur • Un processus d'homologation de sécurité des systèmes informatiques sensibles • Tous les 3 ans, homologation de sécurité avec son processus régulier de contrôle et de vérification des mesures de sécurité + un audit spécifique et une analyse de risques • Respect strict du Règlement Général sur la protection des Données (RGPD) concernant les traitements des données à caractère personnel avec la mise en place d'un protocole sécurisé pour les échanges avec l'Autorité Déléguée 	<p>Les techniciens de Grand Paris Seine & Oise ont un accès spécifique par un identifiant et un mot de passe</p> <p>Nombre de procédures liées à la RGPD : 9 Délai de traitement des demandes de droit : 1 mois Nombre de répertoire des données personnelles : 5</p>	<p>Saur s'engage à maintenir la réactivité du SI aux évolutions métiers pour assurer la protection du patrimoine d'information contre les accès non autorisés et les malveillances et assurer la continuité de service.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une gouvernance pour intégrer dans chaque réflexion une cohérence globale du SI en maintenant la sécurité de l'existant - Mise à disposition de toute la puissance de la DSI du groupe Saur en appui de la maintenance et des évolutions de nos outils. - Prise en compte des exigences du RGPD au sein de son organisation interne, avec notamment la désignation d'un data protection officer (DPO). 	<p>Mise en œuvre des procédures Veolia en termes de cyber sécurisation dès le démarrage du contrat</p>
Partage de l'information SI avec la collectivité				

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Coordination avec les services de la collectivité		Faciliter la recherche de documents par une collaboration dans la conception de l'arborescence	Dans les premiers mois du contrat, coordination avec la CU pour établir les formes de reporting dont elle a besoin	Un accompagnement lors de la première connexion est proposé par Veolia pour la prise en main du portail par les agents de la Collectivité. Les évolutions des outils étant continues, les échanges entre la Collectivité et les services de Veolia sont encouragés.
Modalités de transmission du SIG à la collectivité (portail Internet ...)	Mise en place de la plateforme collaborative extranet « Tout Sur Mes Services », dès la première année du contrat.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme d'échange collaborative des documents - Données brutes - Plateforme des données des applications mises en forme (Patrimoine, Client, Réseau et stations, intervention et prédictif) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme d'échange et de consultation de données - Un export de l'intégralité des données à fréquence à convenir ensemble (trimestrielle ou semestrielle) - mise en place du flux WFS paramétré uniquement sur les données mises à jour depuis l'export le plus récent - Viewer : accès à toutes les données patrimoniales du SIG et choix du fond de plan en fonction des besoins 	<p>Gestion patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire patrimonial réalisé sera compatible avec les outils de la collectivité : une extraction sous EXCEL pourra notamment être fournie. - Outil de suivi Digital (FluksAqua) des ouvrages particuliers avec les avantages suivants : un accès permanent pour la collectivité, au bureau ou en mobilité ; des données en temps réels avec un suivi des interventions ; un suivi des indicateurs de télégestion : volume , temps de marche, seuil... ; un accès aux documents techniques de l'ouvrage concerné. <p>Veolia proposera les modalités d'interfaçage sur la base des référentiels métiers en cours de développement par GPS&O.</p>

3.

<p>Fréquence de transmission du SIG (temps réel, quasi-temps réel, décalage journalier...)</p>	<p>Un accès direct en temps réel aux données et paramètres d'exploitation télétransmis sur l'ensemble des sites équipés du service</p>	<p>La CU accède à tout moment au système d'information</p>	<p>Accès aux données d'exploitation à tout moment via CPO Online :</p> <ul style="list-style-type: none">- Interventions : J+1- Données spécifiques des CR d'interventions : Quotidien- Interventions planifiées la semaine à venir : Quotidien- Données réseau : Quotidien- Synthèse des volumes mensuels : mensuel- Supervision (alarmes, données de fonctionnement...) : Quotidien- Analyses : Quotidien- Patrimoine : Quotidien- Performance de l'exploitation : Hebdomadaire <p>L'intégration des interventions dans le SIG se fait via l'application mobile MOBI +.</p> <p>MOBI + est une application mobile qui permet aux collaborateurs SAUR ainsi qu'à ses sous-traitants (CGA) :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ De prendre connaissance à tout moment des interventions qui lui sont affectées ;✓ D'assurer un reporting en temps réel des opérations effectuées sur le lieu de l'intervention ;	<p>La collectivité dispose d'un accès direct et en temps réel aux données de l'Hubgrade 360</p>
---	---	---	--	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
			<p>✓ De collecter les informations de qualité (champs différents en fonction de la nature de chaque intervention, géoréférences) au plus près du terrain.</p> <p>Suivi des interventions :</p> <p>Un état automatisé sera mis à disposition de GPSEO dès le démarrage du contrat avec le planning réalisé des 14 derniers jours et prévisionnel des 7 prochains jours par jour, par agent, par intervention (heure, type de tâche, lieu).</p>	

CONFIDENTIEL

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Bases de données SIG consultables par la collectivité	Données d'exploitation Rapports publiés ...	La CU accède à la base de données brutes issues de la télégestion et des applications spécifiques : système de télégestion, qualité de l'eau, SIG et abonnés	Compatibilité des logiciels SIG utilisés par GPSEO et SAUR pour la mise en place d'échanges entre base de données	<ul style="list-style-type: none"> - Portail collectivité - Module Box : Accès, classement et archivage des documents de l'exploitation (GED) - Module Linéo : Interface permettant à la collectivité de déposer et tracer ses demandes faites au délégataire - Module Crisis : Interface de communication pendant la gestion de crise - Module Indicateurs contrat : Suivi des indicateurs et objectifs de performance du contrat, émission des tableaux de bords <p>La CU GPS&O par l'intermédiaire des modules de visualisation cartographique Extranet Canopée et ATLAS, peut voir l'ensemble des données du service (patrimoine, interventions, télégestion, qualité, consommateurs, installations et réseaux).</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Formats de consultation SIG	<p>Sur la plateforme "Tout sur mes services", les données sont accessibles 24h/24 et 365j/an. Les serveurs sont sécurisés pour garantir une disponibilité de service de 99% du temps.</p> <p>Les données peuvent être récupérées sous les formats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vue affichée de la cartographie peut être imprimée. Une extraction de la base SIG peut également être transmise par notre service SIG sur demande de la Collectivité. • Les documents mis en ligne sur l'espace documentaire peuvent être téléchargés dans les formats disponibles. • Les interventions réseaux et/ou usines peuvent être exportées en format Excel. La fonctionnalité permet d'exporter l'ensemble des interventions correspondant aux filtres choisis en haut de page. 	<p>Accède à la plateforme de données depuis les applications de la SEFO mis en forme.</p> <p>La Collectivité dispose d'un accès à l'application Baseform en se connectant au site web du partenaire de SEFO au travers d'un mot d'un identifiant et un mot de passe,</p> <p>Grand Paris Seine & Oise bénéficie d'une analyse prédictive des données par l'outil d'intelligence artificielle Baseform. Elle garantit l'optimisation du patrimoine de la collectivité au-delà de la durée contractuelle du contrat.</p>	Plateforme CPO Online	<p>La plateforme "Portail Collectivité" donne un accès sécurisé, via un identifiant individualisé par utilisateur sous format @partenaire.veolia.fr et un mot de passe, aux modules de Hubgrade dont le module Altas pour la visualisation du SIG, le module Crisis pour la gestion de crises, entre autres. Le partage de documents y est également possible.</p>
État des données SIG consultables				Données d'exploitation en temps réel

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Mode de consultation des données SIG (lecture, écriture, modification ...)	Lecture - Fonctionnalités d'un SIG sans investir dans une licence Possibilité de récupérer les données brutes tout au long du contrat en utilisant la fonction de téléchargement des données		Accès en lecture des données SIG et des informations gérées dans la GMAO	Lecteur + L'outil de requête intégré à l'Extranet permet de faire des requêtes sur le patrimoine
Modalité de consultation des données SIG (Internet, application ...)	Téléchargeables via la plateforme "Tout sur mes services" et les données collectées sont restituées en fin de contrat.	Accès en consultation au SIG par une interface internet simple et ergonomique.	CPO Online - accès possible depuis un PC, smartphone ou tablette	La plateforme est accessible par lien web par connexion avec les identifiants fournis et des ajouts de pages web peuvent être partagés (site de la Collectivité par exemple ou autre).
Accès aux données de GRU				

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Base abonné	<p>Le fichier client est conforme à la réglementation « informatique et liberté » et répond aux exigences de la CNIL. Il a fait l'objet d'une déclaration dans le domaine « gestion des clients et des prospects » (déclaration N° 16 40 776).</p> <p>Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'abonnement prolongée de la prescription légale (5 ans à l'issue du contrat).</p> <p>Les activités de mise à jour du fichier client sont définies dans chacune des procédures métier de notre système de management de la qualité ISO 9001. Il existe deux types de mise à jour : les mises à jour manuelles et les mises à jour automatiques.</p>	<p>La base clients fournit des informations spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facturation issue de la base de données DIVERSA ; • Travaux ; • Demandes diverses (ouverture et fermeture) ; • État d'avancement des demandes GRU ; • Réclamation (informations traitées ou en cours de traitement) issue de la base de données DIVERSA au travers de la GRU. <p>- La SEFO s'engage auprès des abonnés à ne pas transmettre leurs données personnelles à des tiers sans leur autorisation préalable</p> <p>- Limiter la durée de conservation des données selon son utilité</p> <p>- Garantir la suppression des données personnelles lors de l'expiration de la durée de conservation ou d'une demande de droit.</p> <p>- Vérifier les conditions du contrôle et coopérer avec les contrôleurs de la CNIL.</p>	<p>Un registre récapitulant l'ensemble des traitements de données personnelles a été mis en place et est tenu à jour par chacun des responsables de traitement</p> <p>Le Groupe SAUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limite la durée de conservation des données collectées - Veille à identifier les destinataires des données - facilite l'exercice des droits sur les données par les personnes concernées - a mis en place des mesures de sécurité techniques spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité avec le RGPD dès le démarrage du contrat - Un Délégué à la protection des données a été nommé au sein de Veolia - La CU GPS&O pourra suivre le statut des demandes au travers de la plateforme de gestion de la relation usager offerte par la solution Publik - Développement d'un portail avec Veolia et Entrouvert

3.

EN SYNTHÈSE :

Les candidats SUEZ et VEOLIA-EAV proposent un accès en temps réel au travers de leurs interfaces respectives « Tout Sur Mon Service » et « Hypervision 360 ». Les propositions des candidats SAUR (CPO Online) et SEFO (SEFOGis/Diversa) semblent également satisfaisantes.

3.1.5. Les engagements en matière de développement durable et d'insertion

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Développement durable et économie circulaire				
Actions menées au sein de l'entreprise	<p>SUEZ participe à des événements du territoire par plusieurs actions permettant la sensibilisation sur la protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution lors de la course à Poissy « La Pisciacaise ». À cette occasion, des gourdes sont distribuées et des rampes de distribution d'eau sont installées - Office du Développement Durable Les Mureaux, pour lequel SUEZ participe en tant que jury 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement des énergies renouvelables par un contrat 100% énergie verte - Protéger l'environnement par des véhicules à énergie propre - Accompagner la transition écologique - Élaborer un bilan carbone 	Pas précisé	Pas précisé

3.

<p>Actions menées sur le service</p>	<p>La prise en compte des exigences légales et conjoncturelles ainsi que le respect des engagements contractuels</p> <ul style="list-style-type: none">o L'amélioration continue des performances environnementales et de la qualité du serviceo L'assurance et le maintien de bonnes relations avec le public, les instances locales, les associations par la communication des actions entreprises et des engagements priso La valorisation des déchets. L'élimination des sous-produits de curage garantie vers des filières réglementaires.	<p>Réaliser un entretien raisonné des espaces verts et proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires par la qualification ISO 14001 de la SEFO</p> <ul style="list-style-type: none">- Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année- La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Andrésy dès la première année du contrat- Réaliser un plan de prévention conjointement avec le sous-traitant	<p>Dès la prise en charge du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une identification des risques qualité, sécurité et environnementaux et les opportunités d'amélioration en matière de performance énergétique,- Une hiérarchisation de ces risques de manière à faire ressortir les risques significatifs pour lesquels il est impératif de déployer des moyens de maîtrise,- Une analyse de la conformité réglementaire des installations avec la proposition si nécessaire des solutions pertinentes pour corriger les non-conformités. <p>- Valorisation des déchets. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont éliminés auprès de notre partenaire Recylum</p> <p>Mettre en œuvre un système de management de l'énergie se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none">- La réalisation de diagnostics énergétiques initiaux sur ce(s) site(s) pour acquérir une connaissance approfondie des caractéristiques de consommation énergétique et des postes de consommation énergétique	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des produits de curage : recours à un centre de traitement spécialisé ECOPUR. Les sous-produits sont valorisés soit directement comme matière (sable de remblai) ou comme source énergétique (combustible de substitution).- Objectifs véhicules propres : 30% sous 2 ans, 50% à mi-contrat, et 100% en fin de contrat- Personnel formé à la conduite éco-responsable dès le début du contrat- Mise en place d'un fonds annuel de 5 000 € pour la réalisation de projets en concertation avec la CU GPS&O- Mise en œuvre de la démarche "Chantiers propres", dès le démarrage du contrat- Démarche "zéro phyto" sur l'ensemble des installations- Respect de la charte "Chantiers propres" dès le démarrage du contrat
---	--	---	--	--

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
			<p>et d'approfondir les opportunités d'amélioration pour ce type d'ouvrage,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formalisation du plan d'actions d'amélioration continue qui intègre nos objectifs précis de réduction de consommations d'électricité. - Le suivi des indicateurs de performance énergétique des installations et des bâtiments. 	
Certification(s) de la société	<p>Amiante : SUEZ Eau France et tous les sous-traitants intervenants disposent de la certification QUALIBAT 1552 et la certification "encadrants et opérateurs".</p>	<p>Certifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISO 9001 : qualité • OHSAS 18001 : sécurité • ISO 45001 : environnement • ISO 50001 	<p>Quadruple Certification QSEÉ : Qualité (ISO 9 001), Sécurité (ISO 45 001), Environnement (ISO 14 001) et Énergie (ISO 50 001)</p>	<p>Système de management certifié ISO 9 001, ISO 14 001 et ISO 50 001</p>
Certification(s) du service	<p>Les certificats ISO 9 001 et 50 001 sont valables jusqu'en décembre 2021. Les deux systèmes seront audités en septembre pour un renouvellement jusqu'en 2024. La certification ISO 14 001 dans les domaines de l'assainissement</p>	<p>Nombre de certifications ISO de la SEFO : 3 Délai de transmission de la certification ISO 9001 au service de la délégation : Dès 2ème année</p>		

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Sensibilisation des abonnés domestiques et industriels aux enjeux environnementaux	Participation à des événements du territoire et mener des actions de communication tout public pour sensibiliser sur la protection de l'environnement		Entretien des sites afin que les visiteurs disposent d'un parcours agréable et sécurisé. Mise à disposition de l'équipe à vos services lors des visites pour vous accompagner ou apporter toute précision technique sur le cycle de l'eau.	
Actions menées sur le territoire pour préserver la ressource	Poursuite des partenariats locaux déjà engagés, tels que la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Vallée de Seine » avec l'AESN et la CU ou encore le projet photovoltaïque multi-sociétés – site SUEZ d'Aubergenville-Epône	La SEFO s'engage auprès de ses parties prenantes et de la société qu'elle sert, pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et protéger les bassins versants et les aquifères.	Une surveillance renforcée des ressources et des ouvrages de prélèvement, Une attention particulière à la préservation, la gestion du traitement et la maîtrise des rejets au milieu naturel,	

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Évolution de la démarche de développement durable				
Objectifs chiffrés		<ul style="list-style-type: none"> - Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année - La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Andrézy dès la première année du contrat - Réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 13000 kg/an et les niveaux acoustiques de 10 dB - 4 critères de sélection des sous-traitants en lien avec la démarche DD 		
Démarche QSE				
Démarche qualité	Démarche qualité organisée en processus et un système d'amélioration continue	Démarche d'amélioration continue d'Aqualia à travers l'agence locale		

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan d'Actions Santé Sécurité (PASS) établi chaque année • Mise en place de campagnes annuelles de sensibilisations autour de la gestion des incidents • Un plan de formations sécurité permettant à chaque salarié de bénéficier de formations nécessaires à la réalisation de son activité en sécurité • Mise en œuvre d'un « Flash Sécurité » mensuel sur l'ensemble des sites • Veille réglementaire et action nationale sur le risque Amiante <p>Au cours des 6 premiers mois du contrat, réalisation d'un rapport exhaustif de tous les ouvrages, accompagné de devis chiffrés relatifs aux mises en conformité réglementaires le cas échéant</p>	Chaque métier fait l'objet d'une identification des risques, pour lesquels le personnel concerné reçoit une habilitation après formation		Sécurisation des ouvrages : Accompagner les techniciens sur les priorités à mener sur l'ensemble des trappes et barreudage anti-chute des postes de relèvement
Engagements en matière d'insertion sociale				
Nombre d'heures dédiées à l'insertion	Pas précisé	Pas précisé	Pas précisé	Pas précisé

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Nature de prestation dédiées à l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions du programme SUEZ « Maison Pour Rebondir » sur la région en recrutant sur les sites des populations éloignées de l'emploi et en développant de nouveaux partenariats. • Recrutement des alternants en insertion dans la région • Prolongation du partenariat avec la Mission Locale du Mantois et FACE 78 dans le cadre du dispositif 100chances100Emplois, déployé dans le Mantois • Maintien des actions engagées dans le cadre de la Plomberie Solidaires sur le territoire de la Communauté urbaine • Poursuite des partenariats avec le Club Busin'ESS de l'Agence d'insertion Activity' du Département des Yvelines • Maintien de la formation qualifiante aux métiers d'agents de réseaux, en partenariat avec le CFM BTP de Trappes 		<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la formation des jeunes Accueil de stagiaires : du niveau 3ème (Loi PACTe) jusqu'aux BAC Pro et BAC+5, y compris issus de Quartiers de Vie Prioritaire ; Accueil d'alternants du territoire - Cours dispensés par nos collaborateurs sur leur domaine de compétence dans les établissements de l'enseignement supérieur (RH, Communication, management...); - Participation à différents événements pour recruter et présenter les métiers de l'eau - Recruter prioritairement une main d'œuvre locale en transmettant à Pôle Emploi, CAP Emploi et la Mission Locale toutes nos offres d'emploi du périmètre contractuel. - Favoriser l'intégration des personnes en situation fragile. - Favoriser les démarches d'insertion professionnelle. 	<p>Veolia Yvelines est membre d'Activit'Y</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions pour faciliter l'insertion de publics en difficulté - Participation au Job Tour 78 <p>Partenaire du Club FACE Yvelines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parrainage de jeunes et opération "Job Academy" <p>Formation en alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil d'alternants par le Territoire Yvelines dans le cadre des Campus Veolia <p>Veolia membre du Collectif des Entreprises pour une économie plus Inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer/participer à des événements sur le bassin d'emploi de GPS&O <p>Partenaire du programme Les Ingénieuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la féminisation des métiers techniques

3.

EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats en matière de développement durable et d'insertion sont suffisamment détaillés dans les mémoires techniques et font ressortir à la fois les aspects sociaux et environnementaux de la démarche adoptée par chacun. Les actions proposées par les candidats SEFO et VEOLIA-EAV sont les plus concrètes.

3.1.6. Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution

Au regard des éléments présentés, les offres sont appréciées et synthétisées dans le tableau suivant :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est moins satisfaisante et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
Le niveau de performance et modalités d'amélioration	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est satisfaisante, mais est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
La gestion patrimoniale des services	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est moins satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
La qualité du système d'information et ses fonctionnalités	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est moins satisfaisante, et est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est peu satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
Les engagements en matière de développement durable et d'insertion	L'offre du candidat SUEZ est satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle du candidat SAUR sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle du candidat VEOLIA-EAV sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle du candidat SUEZ sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle du candidat SEFO sur cet aspect.

Ainsi, sur le critère n°1, l'offre du candidat SUEZ apparait comme la plus avantageuse, suivi par ordre hiérarchique, de celle de VEOLIA-EAV, SEFO et SAUR.

Critère n°1	Classement
SUEZ	3
SEFO	2
SAUR	4
VEOLIA-EAV	1

3.

3.2. Service à l'utilisateur

3.2.1. Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Engagements clientèles (1/3)	<p>Engagements délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Rappeler tout usager ayant fait une demande dans un délai de 48H maximum, et proposer une date de rendez-vous sous 2 semaines maximum après la date de demande de l'utilisateur, o Rappeler tout usager sans un délai d'une heure pour les demandes à caractère urgent, et intervenir le cas échéant pour procéder à la qualification de l'incident chez l'abonné : <p>§ Deux heures pendant les jours ouvrés de 8h à 19h (du lundi au samedi)</p> <p>§ Trois heures pendant la nuit (de 19h à 8h), les jours fériés et dimanches à compter de la demande écrite ou orale, par courriel ou téléphoniquement de la collectivité, d'un riverain ou d'une mairie.</p>	<p>Temps maximal d'intervention en voiture par un usager le plus éloigné de l'agence clientèle : 30 minutes</p> <p>Engagement de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai de rappel d'un usager ayant fait une demande : 48h - Délai de rappel d'un usager pour demande urgente : 1h - Délai de réponse à tout courrier : 8 jours - Délai de première intervention à la suite du signalement d'un incident par la collectivité, un usager ou un tiers (jours ouvrés du lundi au samedi) : 1h pour postes et 2h pour réseaux - Délai de 1^{ère} intervention à la suite du signalement d'un incident par la collectivité, un usager ou un tiers (la nuit, les dimanches et jours fériés) : 1h pour postes et 3h pour réseaux <p>Contrôle d'assainissement collectif - Prise de rendez-vous : 2 semaines après demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller personnel - Réactivité en cas d'urgence : Demande prise en compte et traitée 24h/24 - Coupure d'eau pour travaux : alerte 48h à l'avance par e-mail ou par sms - Raccordement au réseau : Devis réalisé sous 8 jours et avancement de votre demande par email ou par sms - Rendez-vous respectés : si report, usagers prévenus 2h à l'avance et un nouveau créneau immédiatement fixé - Réponses aux questions : Réponse immédiate par téléphone, en moins de 24h, si diagnostic technique nécessaire - Mesure de satisfaction 	<p>Engagements délais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention technique d'urgence à la demande d'un usager : Prise en charge immédiate et intervention sous 1 h 24h/24 et 7j/7 - Réponse écrite à un courrier papier : < 8 jours ouvrés - Réponse écrite à un courrier électronique : < 48 h ouvrées - Traitement des réclamations : 7 jours ouvrés hors intervention - Remise d'un devis (à compter de la demande de l'abonné) : 8 jours ouvrés - Information de l'abonné sur la date de commencement d'exécution des travaux programmés (en jours calendaires avant la date de commencement) : 8 jours ouvrés - Réalisation contrôles de conformité 15 jours ouvrés - Information préalable de l'abonné avant toute intervention importante (en jours calendaires avant l'intervention) : 48 heures

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Engagements clientèles (2/3)	<p>Engagements pour assurer une prise de rendez-vous efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Recontacter les usagers ayant déposé une demande de rendez-vous dans les 48h après la demande, o Proposer une date de rendez-vous sous 2 semaines maximum après la date de demande de l'usager, o Disposer d'une équipe dédiée à la prise de rendez-vous, disponible au numéro fixe suivant : 01 39 22 26 15. · Mise en place de dispositifs adaptés pour les usagers malvoyants, sourds et malentendants ; · Mise en place de dispositifs administratifs et financiers pour les personnes en situation de précarité ; · Mise à disposition d'une politique de recouvrement qui privilégie le contact humain 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur la date de curage et les précautions à prendre : 5 jours calendaires avant la date d'intervention - Politique en faveur des personnes handicapées - SEFO a signé une convention avec les services de la CAF du 78 et s'engage à abandonner la créance des abonnés en situation de précarité à hauteur de l'aide apportée par le fond de solidarité logement (FSL) - Aqualia et l'agence locale valorisent l'image de Grand Paris Seine & Oise par la parution dans des journaux locaux comme la Gazette des Yvelines - Sensibiliser à la gestion de l'eau aux abonnés par la disponibilité du site internet : https://aqualiacademie.fr/ - Un site internet ludique dédié à l'ensemble des abonnés de Grand Paris Seine & Oise. - Lectures ludiques dédiées aux enfants : 4 livrets à disposition en ligne sur le site internet - Mission épuration. 		<p>En amont des contrôles de conformité branchement, les équipes distribuent aux riverains concernés par les enquêtes, le courrier fourni par la CU GPS&O. Suivant les cas, les rendez-vous avec les usagers seront pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En porte à porte ; - Par téléphone, après le boitage - Par campagne d'appels. <p>Deux panneaux de communication pour informer les riverains seront mis en place à minima une semaine avant les campagnes de contrôle initial</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Engagements clientèles (3/3)	La plage de rendez-vous donnée aux usagers dans le cadre d'un contrôle de conformité de branchement particulier est de 2 heures	Dans le cadre d'un contrôle conformité branchement particulier, la plage de temps du rendez-vous donnée aux usagers est d' une demi-journée . SEFO optimise ses rendez-vous pour donner priorité pour le premier et le dernier rendez-vous aux usagers pour lesquelles la page horaire d'une demi-journée n'est pas compatible (p.ex. travailleurs ne disposant de télétravail).	La fourchette du créneau de rendez-vous donné à l'usager dans le cadre de contrôle conformité branchement est de 2 heures . SAUR s'engage à mettre en place un système de type "doctolib" pour la prise de rendez-vous des contrôles de conformité branchement, dès le début du contrat le 1er avril 2023.	La fourchette du créneau de rendez-vous donné à l'usager dans le cadre de contrôle conformité branchement est de 3 heures .

▶ EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service.

3.2.2. Accueil et relation clientèle

Les candidats proposent les modalités suivantes d'accueil et d'information du public :

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Accueil physique (lieu et horaire)	<p>Un accueil physique basé dans les locaux de l'Agence de Poissy à moins de 30 minutes des communes du contrat</p> <p>Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.</p>	<p>Accueil physique : 28 quai de l'Oise – 78570 Andrésy</p> <p>Temps de marche depuis la gare la plus proche : 10 minutes</p> <p>Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h vendredi : 8h-12h et 13h30-16h</p>	<p>Accueil physique : 4, rue Langevin aux Mureaux, à moins de 30 minutes de l'ensemble des communes</p> <p>Du lundi au vendredi De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30</p>	<p>Sites locaux de Veolia situés à proximité du périmètre de la CU GPS&O, sur les communes de Mantes-la-Jolie et de Meulan.</p> <p>Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30</p>
Accueil téléphonique (horaire et type de n°)	<p>Numéro fixe unique</p> <p>Pour toute demande : 8h à 19h du lundi au vendredi 8h à 13h le samedi</p> <p>En cas d'urgence 24h/24</p>	<p>Numéro unique et local L'accueil téléphonique par des agents clientèle locaux</p> <p>> Du lundi au jeudi : 8h 12h et 13h30 17h > vendredi : 8h 12h et 13h30 16h</p>	<p>Accueil téléphonique : Numéro de téléphone unique</p> <p>Lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption</p> <p>Astreinte : Service téléphonique d'astreinte accessible 24h/24</p>	<p>Accueil téléphonique au 0969 360 400</p> <p>du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.</p> <p>Pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif, mise à disposition des services de re-transcription dédiés</p>
Coût de la communication	Appel non surtaxé	Appel non surtaxé	Appel non surtaxé	Prix d'un appel local

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Informations consultables en ligne	<p>Mise à disposition des applications Mon'Eau et Tout sur Mon Eau</p> <p>Informations disponibles : historique de consommation, simulation du montant de la prochaine facture, régler une facture, télécharger un document, ...</p>	<p>Application mobile Aqualia Contact</p> <p>3 modes de connexion disponibles pour les abonnés</p>	<p>Application "Saur&Moi" :</p> <p>Notification 24h à l'avance avant déplacement d'un technicien.</p> <p>Espace Client : Relayer toute information particulière</p>	<p>Mise disposition des informations claires sur les bons gestes environnementaux du quotidien sur l'Agence en Ligne (disponible 24/24 et 7/7).</p> <p>Les informations présentées sur le site et l'application mobile "Veolia & Moi" sont variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de tous nos canaux de contact - Informations contractuelles (règlement de service) et tarifaires - Descriptif du système d'assainissement - Informations sur les interventions en cours sur le système, et leur impact potentiel - Conseils pratiques

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Opérations réalisables en ligne	<p>Le site Internet TOUT SUR MON EAU est conçu pour répondre également aux attentes des usagers du service de l'assainissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner vos usagers dans la recherche d'information sur le service de l'assainissement (Ex. travaux, signalement d'incidents, visibilité du patrimoine, Règlement de Service de l'Assainissement ...). - Permettre aux usagers de réaliser leur démarche en ligne, notamment si besoin de contacter le service client pour une question ou une demande de devis/raccordement. - Apporter une information transparente sur la gestion locale de l'assainissement. - Intégrer les besoins de mobilité : Tout Sur Mon Eau est développé avec les technologies les plus récentes. Son interface est adaptée à la consultation par des tablettes ou des mobiles. 	<p>Espace personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accéder à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe (remis suite à l'ouverture du compte), - Visualiser les coordonnées dans un tableau de bord, - Être informé des travaux en cours, - Accéder au règlement de service, - Accéder aux informations générales sur le cycle de l'eau et sur le service de l'eau et de l'assainissement. <p>Démarches :</p> <p>Demander un contrôle de conformité de branchement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif, • Assainissement non collectif. <p>Demander une ouverture ou une fermeture de branchement suite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un emménagement, • Un déménagement, • Une nouvelle construction. 	<p>Prise de rendez-vous des contrôles de conformité en ligne</p>	<p>Démarches en ligne adaptées au contexte particulier d'un service d'assainissement. L'utilisateur peut solliciter Veolia pour les démarches techniques les plus fréquentes en matière d'assainissement :</p> <p>demande de raccordement et obtention d'un certificat de conformité de ses installations</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Facturation	<p>La part spécifique facturée, collectée et reversée par le Délégué pour la collectivité au titre de l'assainissement fera l'objet des dispositions particulières détaillées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> · D'une façon générale, et plus particulièrement pour la part collectivité, lorsque la consommation facturée porte sur deux périodes tarifaires, la répartition de la consommation entre ces 2 périodes se fait au prorata temporis ; · Le montant émis de la part collectivité est versé par le Délégué à Communauté selon le calendrier de reversement fixé au projet de contrat. 	<p>Un logiciel de traçabilité de la relation abonné et de facturation DIVERSA adapté aux attentes de la collectivité</p> <p>DIVERSA est une application composée de différents modules pour couvrir pleinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les processus de gestion commerciale des clients - Les contrats liés au service d'assainissement <p>Transmission du prix de l'assainissement actualisé au délégataire eau potable 1 mois avant facturation</p>	<p>Saur identifie les populations précaires lors du processus de recouvrement : lorsque ces abonnés ne règlent pas leur facture après plusieurs relances, une procédure de médiation est lancée (courrier, mail, échanges téléphoniques, rencontre avec un conseiller...).</p>	

► EN SYNTHÈSE :

L'ensemble des candidats présentent des engagements satisfaisants au regard de l'accueil et de la relation clientèle. Le candidat SUEZ propose notamment un accueil téléphonique tous les jours de la semaine. Le candidat SAUR propose la prise de rendez-vous en ligne à la manière « Doctolib » pour les demandes de contrôle conformité. Le candidat SEFO est le seul candidat à proposer un accueil physique des usagers sur le territoire du secteur D (Andrésy).

3.

3.2.3. Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Satisfaction et performance du service à l'usager	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'enquêtes post-contact et post-intervention tout au long de la durée du contrat · Mise en œuvre et respect de la charte nationale clientèle <p>· Baromètre de satisfaction réalisé par IFOP 1 fois sur la durée du contrat</p>	Réaliser une enquête de satisfaction par une société indépendante	Évaluation de la satisfaction usager après chaque contact pour améliorer la qualité de nos services	<p>À l'issue de chaque contact, il est demandé au consommateur s'il souhaite répondre à un rapide questionnaire mesurant sa satisfaction de prise en charge de sa demande. Les réponses seront traduites dans le RAD chaque année via les indicateurs de satisfaction des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de réclamations : ce taux correspond au nombre de réclamations reçues par voie écrite (courrier, e-mail et Agence en Ligne) sur le service pour 1000 clients ; - L'existence d'une mesure de satisfaction clientèle : cet indicateur précise si une mesure de satisfaction clientèle existe pour le service. <p>Pas d'enquête de satisfaction globale - mais prestation proposée au BPU, qui serait réalisée par l'entreprise Eloquant</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Traitement des demandes et réclamations	<ul style="list-style-type: none"> · Le traitement des demandes et des réclamations de nos abonnés, en conciliant performance et satisfaction et en proposant : <ul style="list-style-type: none"> o Un suivi local du traitement des demandes des usagers de la Communauté urbaine o Rappeler tout usager ayant fait une demande dans les 48h suivant sa demande o Pour les demandes à caractère urgent, le rappel de l'usager sera effectué dans l'heure · La proposition de moyens technologiques performants au service de l'abonné via : <ul style="list-style-type: none"> o La dématérialisation des courriers o La vue à 360° : un système d'Information Clients innovant permettant d'avoir un aperçu global du Compte Client. <p>Taux de réclamation écrites vis-à-vis des engagements contractuels < 18 pour mille abonnés</p>	<p>Une organisation efficace de traitement des demandes</p> <p>Taux de réclamation <1 pour 1000 abonnés</p> <p>Taux de mécontentement <2 pour 1000 abonnés</p> <p>Taux de résolution des réclamations des usagers : 99 %</p>	<p>Logiciel de gestion de la relation client (CRM) « Naïa traçabilité des réclamations, et leurs classifications, ainsi qu'un suivi des jalons des dossiers</p> <p>Informez le client sur les démarches à entreprendre pour réaliser son branchement neuf ou sa mise en conformité.</p>	<p>La plateforme Relation Consommateurs 360 s'engage à assurer un taux de décroché de 90% sur l'ensemble des appels reçus.</p> <p>Rappel tout usager ayant formulé une demande sous 48h.</p> <p>Le rappel s'effectuera sous 1h pour les demandes présentant un caractère d'urgence.</p> <p>IRIS est le "GRC" (Gestion de Relation Clientèle, aussi appelé CRM) utilisé par l'ensemble des conseillers clientèle --> le service clientèle a accès en temps réel à la liste des réclamations en cours et des réclamations clôturées.</p> <p>- Processus d'enquête systématique auprès des consommateurs ayant formulé une réclamation, - Se conformer aux avis du médiateur dès le démarrage du contrat.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Autres engagements de performance	<p>80% de clients satisfaits</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'une charte de satisfaction abonnés, définissant les engagements du service auprès des abonnés, afin de formaliser la qualité de service. · Mise en œuvre d'un dispositif de gestion de recouvrement complet et dynamique : <ul style="list-style-type: none"> o Un processus automatisé et informatisé de relances des clients retardataires interne à SUEZ o Le passage par une société de recouvrement externe en cas d'échec du processus automatisé. o Le recours aux intervenants de justice si obligation d'intenter une action judiciaire. · Mise à disposition de notre équipe régionale d'experts en recouvrement, spécialisée dans le traitement des cas complexes et sensibles. 	<p>Taux minimal de satisfaction : 90 %</p> <p>Réaliser une enquête de satisfaction annuelle par téléphone par une société indépendante Délai d'obtention des résultats de l'enquête satisfaction clients : 30 jours</p>	Pas d'autres engagements	Pas d'autres engagements

► EN SYNTHÈSE :

Les engagements de performance des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service. Les candidats SUEZ et SEFO proposent la réalisation d'une enquête de satisfaction globale sur la durée du contrat.

3.

3.2.4. Analyse globale du critère n°2 – Service à l'utilisateur

Au regard des éléments présentés, les offres sont appréciées et synthétisées dans le tableau suivant :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers	L'offre du candidat SUEZ est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est satisfaisante, mais est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
Accueil et relation clientèle	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, mais est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est moins satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
Mesures de satisfaction et réclamations, engagements de performances	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle de VEOLIA-EAV sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est satisfaisante, mais est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, et est aussi avantageuse pour la collectivité que celle de SEFO sur cet aspect.

Ainsi, sur le critère n°2, l'offre du candidat SUEZ apparaît comme la plus avantageuse, suivi par ordre hiérarchique de celle de SAUR, VEOLIA-EAV et SEFO.

Critère n°2	Classement
SUEZ	1
SEFO	2
SAUR	4
VEOLIA-EAV	3

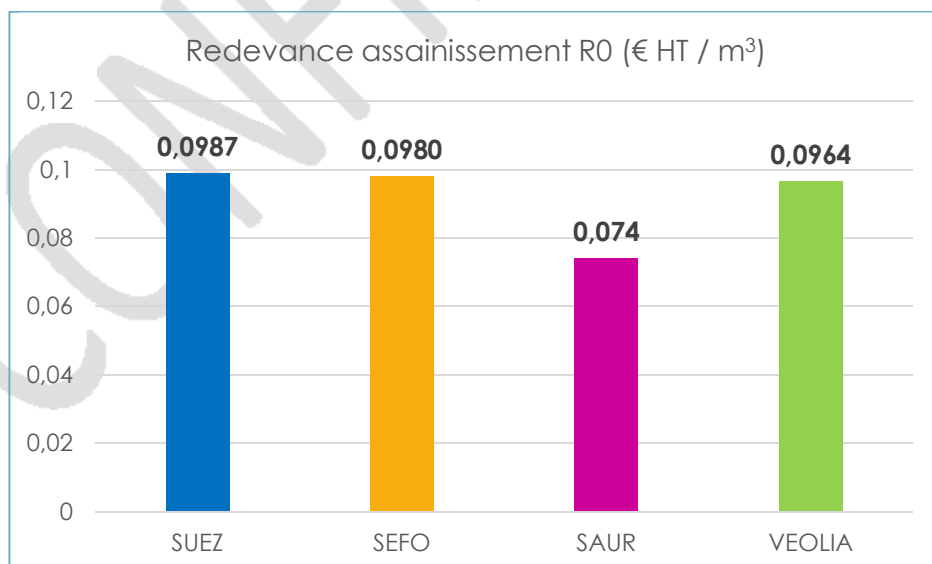
3.

3.3. Conditions financières de l'exécution du contrat

3.3.1. Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service

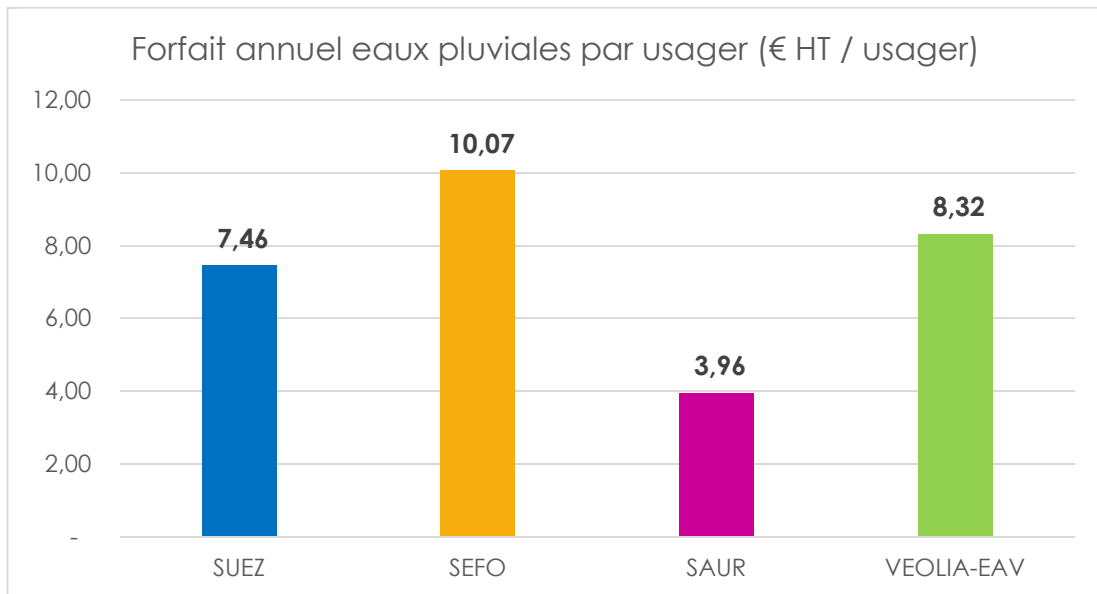
Conformément au projet de contrat, les candidats proposent une rémunération au titre des eaux usées, définie par le prix de base R_0 , une rémunération forfaitaire au titre des eaux pluviales, définie par le prix de base R_{EP} , ainsi qu'une rémunération au titre du transport des effluents de provenance extérieure, définie par le prix de base R_{ET} .

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
R_0 - Redevance par m3 consommé (€ HT / m³)	0,0987	0,0980	0,074	0,0964
R_{EP} - Forfait annuel eaux pluviales (€ HT)	113 239	152 900	60 153	126 300
R_{ET} - Rémunération au titre du transport des effluents de provenance extérieure (€ HT)	28 080	4 200	113 771	39 700
C - Contrôle conformité (€ HT)	134,38 (Majoration de 7,5 %)	90 (Rabais de 28 %)	125 -	117 (Rabais de 6,4 %)



En considérant 15 180 usagers sur le secteur D, le forfait annuel par usager pour la gestion des eaux pluviales peut être simulé de la manière présentée ci-dessous :

3.



Les hypothèses considérées par chaque candidat pour le calcul des charges liées à la gestion des eaux pluviales sont les suivantes :

Candidat	Hypothèses pour le calcul des charges liées à la gestion des eaux pluviales
SUEZ	Le forfait pluvial a été estimé à hauteur du montant réel des charges de réseaux et ouvrages pluviaux.
SEFO	La répartition des charges liées à la gestion de l'eau pluviale a été établie selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 100% des charges liées à la gestion et à l'exploitation du réseau séparatif unitaire • 10% des charges liées à la gestion et à l'exploitation du réseau unitaire pour tenir compte des eaux pluviales dans ce réseau • La quote-part des charges de gestion des abonnés et d'autres charges en fonction du linéaire du réseau (100% du réseau séparatif pluvial et 10% du réseau unitaire)
SAUR	SAUR a travaillé sur la base de leur connaissance du forfait pluvial du secteur 2, dont ils assurent la gestion aujourd'hui. Ce forfait ramené au linéaire étant inférieur aux charges d'exploitation réelles calculées dans l'offre, SAUR a appliqué ce prorata sur l'ensemble des lots.
VEOLIA-EAV	Le forfait annuel des recettes au titre des eaux pluviales prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - la totalité des charges du réseau pluvial (à noter que ces charges comprennent l'intégralité du curage des avaloirs et 50% du linéaire ITV réalisé annuellement) - une quote-part de 20% des charges liées au réseau unitaire (celui-ci transportant à la fois des eaux pluviales et des eaux usées).

▶ EN SYNTHÈSE :

Les tarifs de redevance proposés par les candidats SUEZ, SEFO et VEOLIA-EAV sont très proches (écart de l'ordre de 2 %), tandis que SAUR propose un tarif de redevance nettement plus faible (23 % d'écart entre le tarif de redevance proposé par SUEZ et celui proposé par VEOLIA-EAV).

3.

Concernant la rémunération forfaitaire au titre des eaux pluviales, les candidats SUEZ, SEFO et VEOLIA-EAV propose un tarif très proche. Le candidat SAUR propose un tarif plus de deux fois inférieur à ceux des autres candidats.

En revanche, concernant la rémunération au titre du transport des effluents de provenance extérieure, le candidat SAUR propose un tarif particulièrement élevé, alors que le candidat SEFO propose un tarif très faible. La rémunération proposée par le candidat SAUR est 27 fois supérieure à celle proposé par le candidat SEFO, et quatre fois supérieure à celle proposée par le candidat SUEZ.

Concernant les contrôles conformité, le candidat SUEZ propose une majoration de 7,5 % au prix de base, alors que les candidats SEFO et VEOLIA-EAV propose respectivement un rabais de 28 % et 6,4 %. Le candidat ne propose pas de modification au tarif de base de 125 €HT proposé au projet de contrat.

3.3.2. La stabilité des prix

3.3.2.1. Hypothèses d'assiette de facturation

- Évolution des volumes assujettis

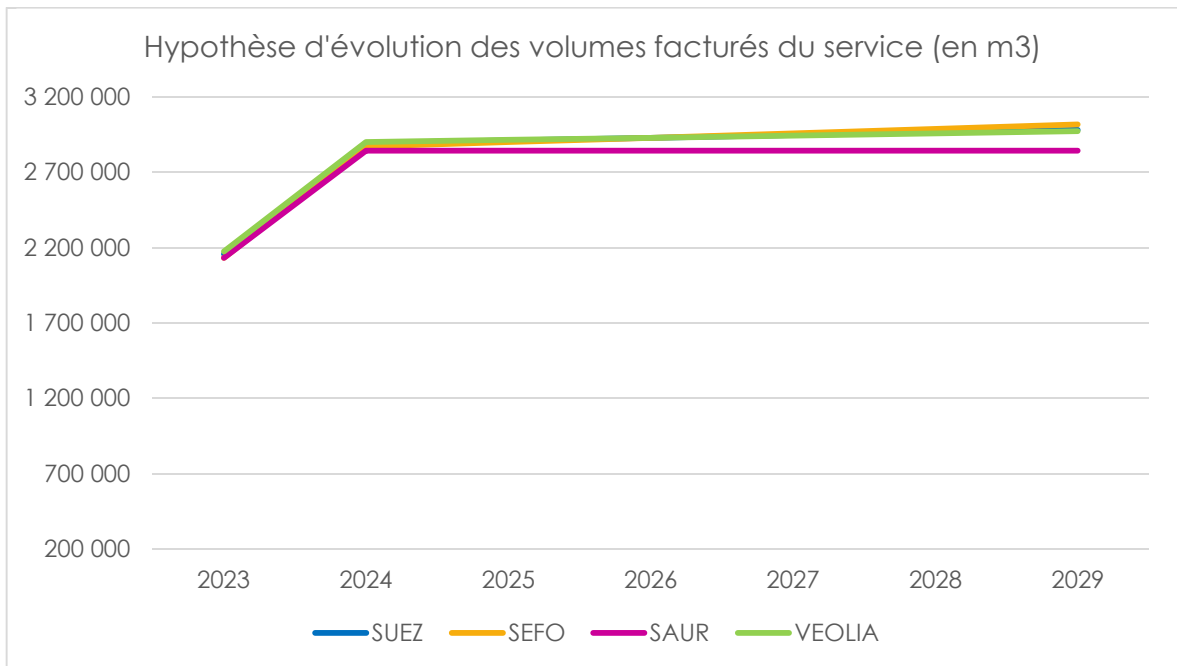
Les revenus des candidats au titre des eaux usées sont uniquement indexés sur les volumes assujettis. Le tableau et graphique ci-dessous présentent les hypothèses retenues par les candidats pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation. Les hypothèses pour l'année 2023 ne concernent pas une année pleine, mais couvrent la période du 1^{er} avril 2023 (date de démarrage du contrat) au 31 décembre 2023.

Hypothèse d'évolution des volumes facturés du service (en m³) :

Candidat	2023*	2024	2025	2026	2027	2028	2029
SUEZ	2 158 107	2 894 741	2 912 110	2 929 582	2 947 160	2 964 843	2 982 632
SEFO	2 132 441	2 871 688	2 900 404	2 929 408	2 958 703	2 988 290	3 018 172
SAUR	2 132 441	2 843 255	2 843 255	2 843 255	2 843 255	2 843 255	2 843 255
VEOLIA	2 174 472	2 900 548	2 915 051	2 929 626	2 944 274	2 958 996	2 973 790

* : du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023

3.



* : en 2023, volumes facturés sur la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023

EN SYNTHÈSE :

Les candidats SUEZ, SEFO et VEOLIA-EAV ont retenu des hypothèses équivalentes pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation.

Le candidat SAUR ne prévoit pas d'évolution des volumes facturés durant la durée du contrat.

3.3.2.2. Indexation tarifaire

Conformément à l'article 40 du projet de contrat, le tarif délégataire comprendra les prix délégataires (R_n) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (R_0 et REP) constituant le tarif de base :

$$R_n = (R_0 * Q + R_{EP} + R_{ET}) * K$$

$$\text{Avec } K = \left\{ 0,20 + 0,45 * \left(\frac{CS1G * PARSAL}{CS1G_0 * PARSAL_0} \right) + 0,25 * \left(\frac{FSD3}{FSD3_0} \right) + 0,10 * \left(\frac{TP10bis}{TP10bis_0} \right) \right\}$$

Ce coefficient sera arrondi au millionième le plus proche dans laquelle :

- CS1G représente le coefficient des charges salariales pour les travaux publics pour les Yvelines.
- PARSAL représente l'indice régional des salaires des industries du bâtiment et des travaux publics pour la région Ile-de-France
- FSD3 représente l'indice des produits et services divers "D"
- TP10.bis représente l'indice national des travaux publics « canalisations sans fourniture » avec les indices mois zéro : publiés sur le site internet du Moniteur le mois de la date limite de remise des offres.

3.

Ce coefficient d'indexation sera révisé annuellement le 15 décembre avec mise en application au 1^{er} janvier suivant.

▶ EN SYNTHÈSE :

Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas laissé aux candidats la possibilité de modifier les indices d'actualisation du tarif, ni les coefficients pondérateurs. Les candidats SUEZ et VEOLIA proposent des aménagements contractuels au regard de l'article 40 du projet de contrat, et de la méthode de révision du tarif.

3.3.3. Le niveau des tarifs proposés au BPU

Les candidats ont rempli le bordereau de prix unitaires tel que demandé par le cahier des charges et l'ont complété par une liste de prestations supplémentaires. **Ces bordereaux sont présentés en annexe 1 du présent rapport.**

Une analyse des principales prestations mentionnée au BPU a été réalisée. Il s'agit des prestations suivantes :

- contrôle conformité avec test au colorant : **les prix indiqués par les candidats SUEZ et SEFO sont assez proches.**
- contrôle par inspection télévisée : **Les écarts de prix sont assez importants entre les candidats (plus du double pour certains candidats)**
- test à la fumée : **les coûts unitaires affichés par les candidats se situent dans des fourchettes proches.**
- campagne de recherche d'eaux claires parasites : **les coûts unitaires affichés par les candidats se situent dans des fourchettes proches.**

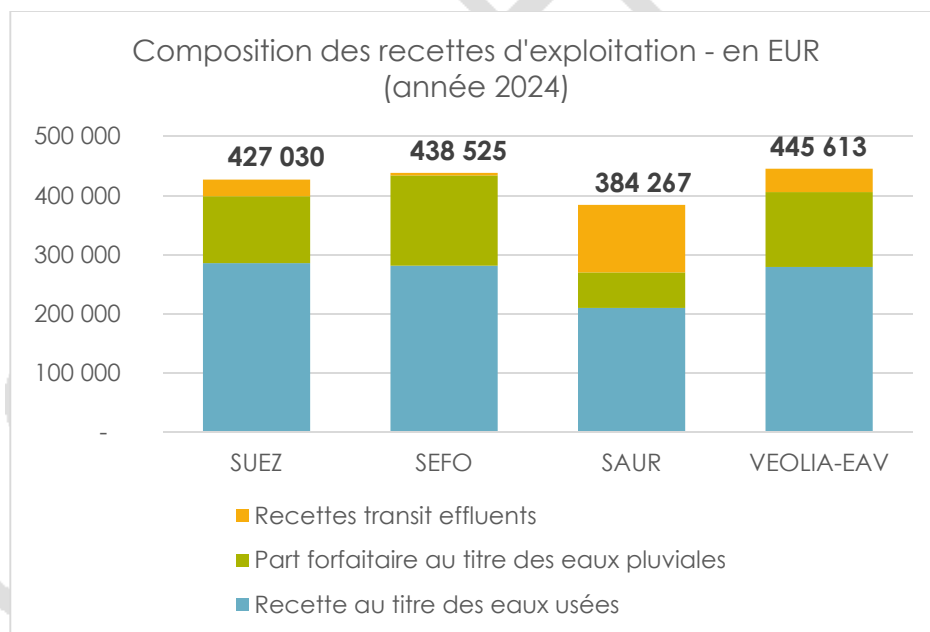
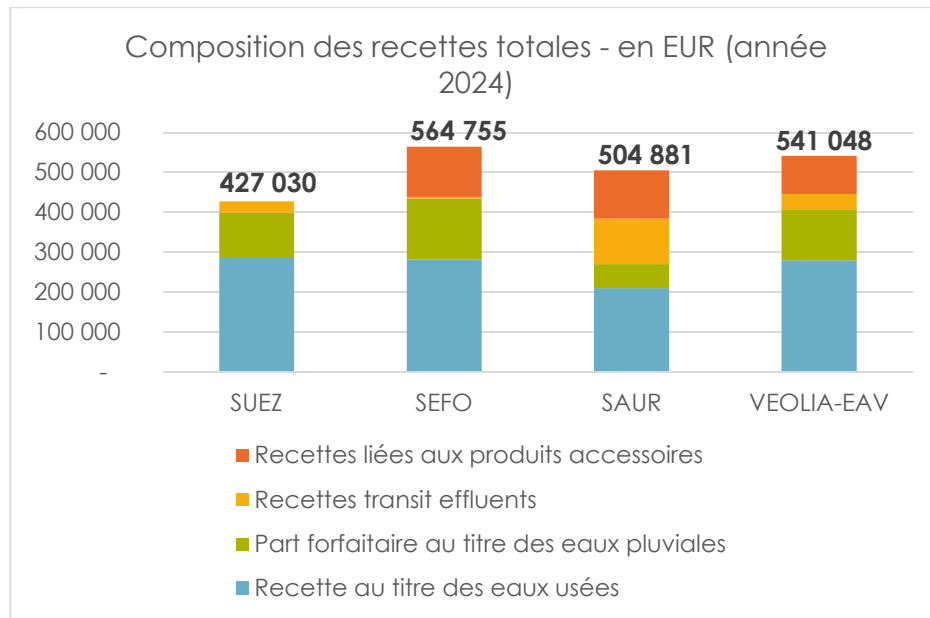
▶ EN SYNTHÈSE :

Il n'y a pas de tendance particulière se détachant de l'analyse des prestations prévues au BPU. Les prix renseignés varient de manière importante d'un candidat à un autre. Les candidats SEFO et VEOLIA-EAV proposent toutefois le plus souvent le coût unitaire le plus faible pour les principales prestations renseignées au BPU (lignes 1 à 5 du BPU).

3.

3.3.4. L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés

3.3.4.1. Niveau global des recettes



EN SYNTHÈSE :

Les niveaux de recettes d'exploitation sont assez homogènes entre les candidats SUEZ, SEFO et VEOLIA-EAV. Le candidat SAUR présente un niveau de recettes plus faible. Contrairement aux autres candidats, le candidat SUEZ n'a pas considéré de recettes liées à des produits accessoires.

3.

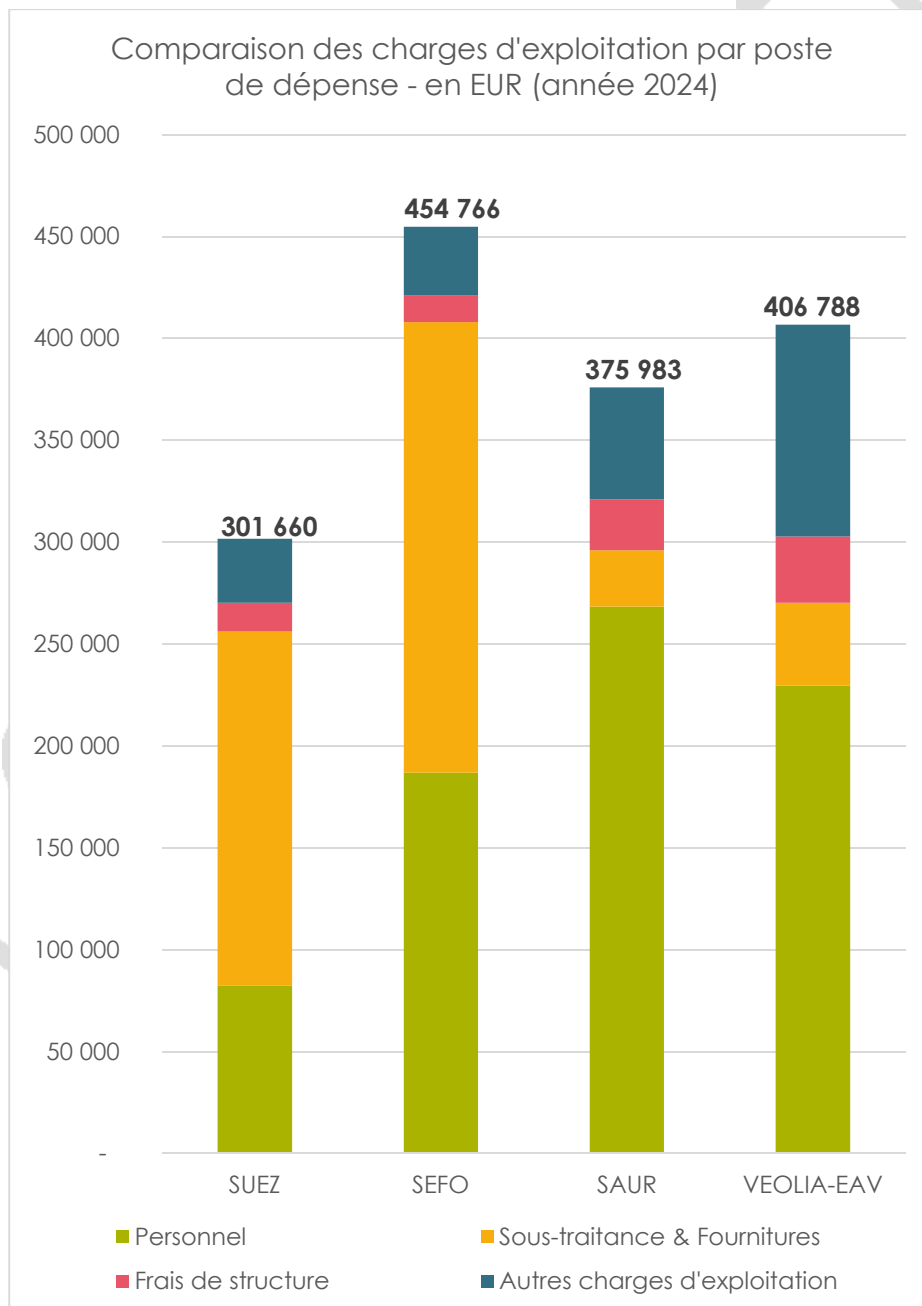
3.3.4.2. Analyse des charges prévisionnelles du service

CHARGES D'EXPLOITATION (HORS RENOUVELLEMENT, INVESTISSEMENT ET PRESTATION ACCESSOIRE)

L'équilibre financier du service délégué s'apprécie au regard des produits (recettes liées aux prévisions de volumes assujettis ainsi qu'au forfait eaux pluviales et prestations accessoires) auxquels sont retranchées les charges d'exploitation, d'investissement et de renouvellement.

Les charges d'exploitation concernent l'ensemble des charges directement imputables à l'exploitation du service, à l'exclusion des charges de renouvellement et d'investissement.

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation des charges d'exploitation annuelles (pour la première année complète du contrat – 2024) par poste de dépense et par fonction, exclusion faite des charges liées aux prestations accessoires déclarées par les candidats.



3.

▶ EN SYNTHÈSE :

Les niveaux de charge d'exploitation (hors renouvellement et investissements) sont assez hétérogènes entre les candidats. Les charges d'exploitation affichées par le candidat SEFO sont les plus importantes.

Le candidat VEOLIA-EAV présente les charges liées aux frais de structure les plus importantes.

Les candidats SAUR et VEOLIA-EAV ont indiqué ne pas sous-traiter certaines opérations comme les opérations de curage et ITV, ce qui se traduit par des charges de personnel plus importantes, et des charges de sous-traitance drastiquement plus faibles que pour le candidat SUEZ. Les charges de personnel affichées par le candidat SEFO se situent à mi-chemin.

▶ CHARGES DE RENOUVELLEMENT

Les candidats ont prévu les dotations annuelles au titre du renouvellement (hors fonds spécial de renouvellement des réseaux) suivantes :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Équipements électromécaniques (€ HT/an)	-	-	-	-
Branchements (€ HT/an)	-	-	-	11 370
Tampons (€HT/an)	28 706	16 110	28 800	28 000

Sur la base de l'engagement de 270 tampons renouvelés sur la durée du contrat, le coût unitaire par tampon renouvelé est estimé à :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Coût unitaire par tampon renouvelé (€HT)	717,65	402,75	720	700

▶ EN SYNTHÈSE :

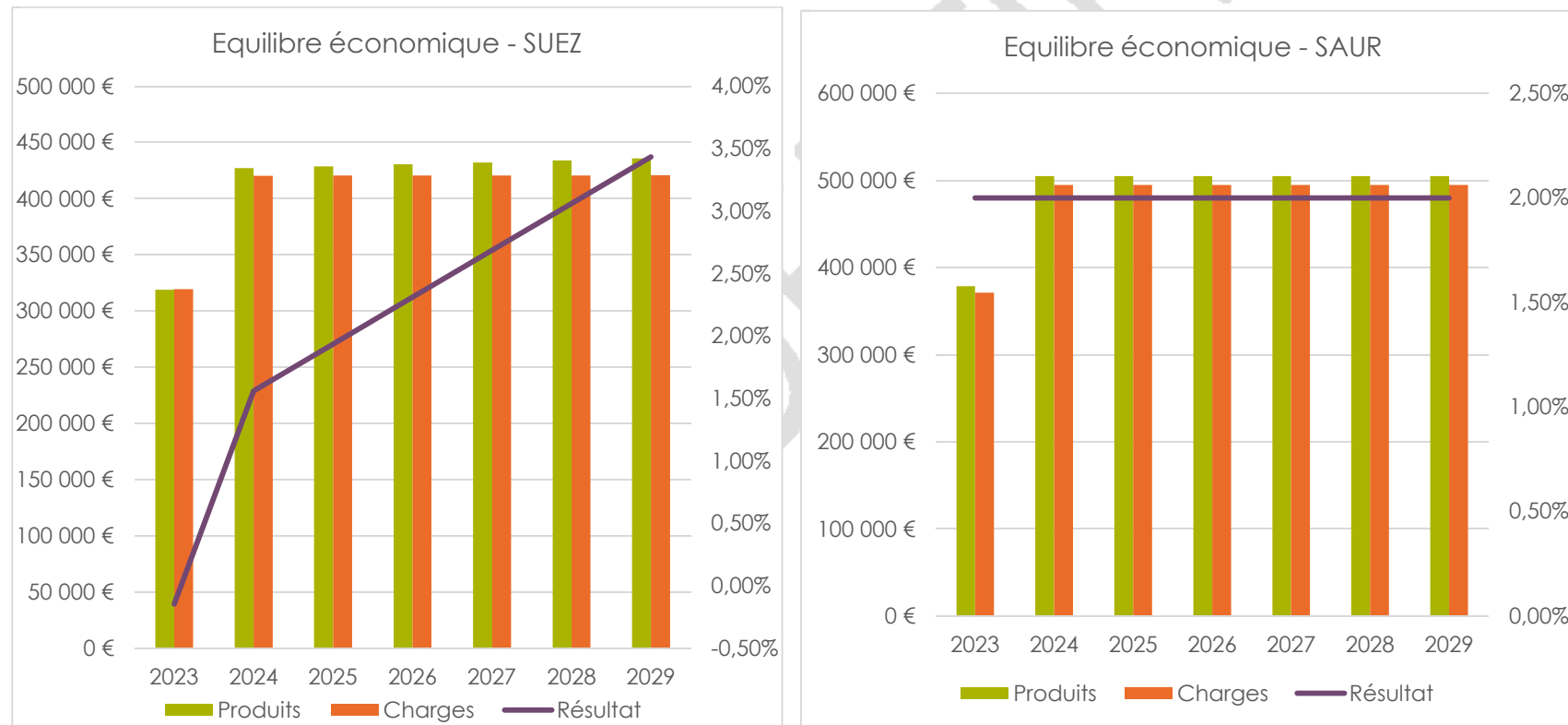
La dotation annuelle au titre du renouvellement prévoit notamment le remplacement de 40 tampons par an, dans la limite de 270 à l'échelle du contrat. Le coût unitaire par tampon renouvelé varie grandement d'un candidat à un autre.

L'ensemble des candidats ont prévu **un fonds spécial de renouvellement de 90 000 € HT/an** pour des opérations de renouvellement de réseaux.

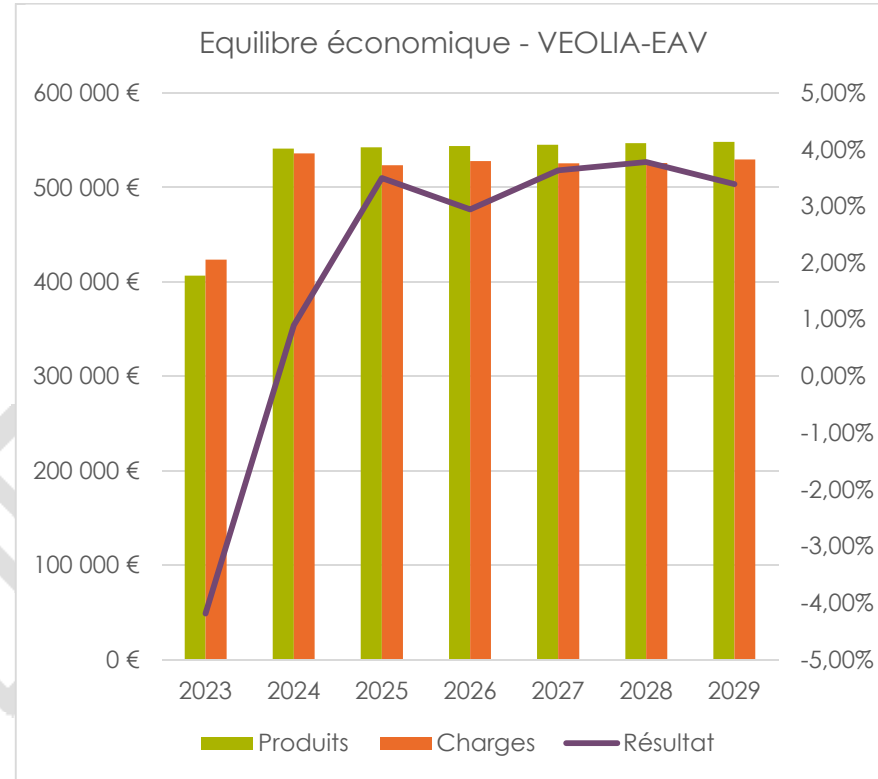
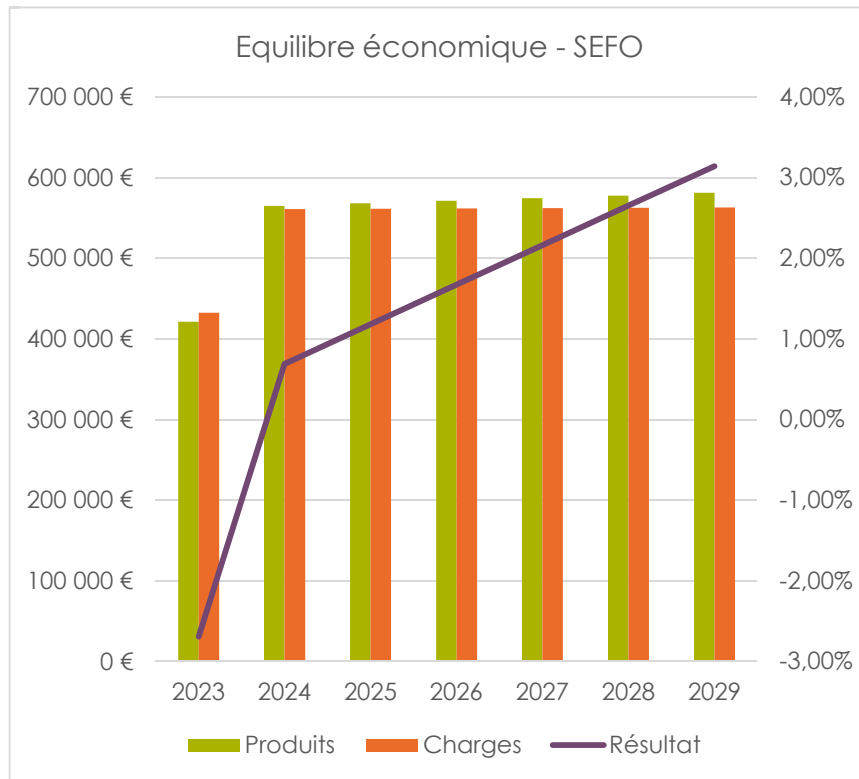
3.

3.3.4.3. Synthèse des flux financiers prévisionnels

Les recettes et les charges présentées ci-dessous aboutissent aux équilibres suivants pour chaque année du contrat, sur la période 2023 – 2029. Les recettes et charges indiquées pour l'année 2023, couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023. Les graphiques présentent également la marge prévue pour chaque année du contrat.



3.



À l'échelle du contrat :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Résultat annuel moyen à l'échelle du contrat (%)	2,21 %	1,42 %	2,00 %	2,23 %

EN SYNTHÈSE :

Les prévisions des résultats annuels de l'ensemble des candidats sont acceptables.

3.

3.3.5. Analyse globale du critère n°3 – Conditions tarifaires de l'exécution du contrat

Au regard des éléments présentés, les offres sont appréciées et synthétisées dans le tableau suivant :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	L'offre du candidat SUEZ est peu satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est satisfaisante, et est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est moins satisfaisante, et est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
La stabilité des prix	L'offre du candidat SUEZ est satisfaisante et est également avantageuse pour la collectivité que celle des candidats SEFO et VEOLIA-EAV sur cet aspect	L'offre du candidat SEFO est satisfaisante et est également avantageuse pour la collectivité que celle des candidats SUEZ et VEOLIA-EAV sur cet aspect	L'offre du candidat SAUR est peu satisfaisante et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est satisfaisante et est également avantageuse pour la collectivité que celle des candidats SUEZ et SEFO sur cet aspect
Le niveau des tarifs proposés au BPU	L'offre du candidat SUEZ est peu satisfaisante, et est également avantageuse pour la collectivité à celle du candidat SAUR sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, et est également avantageuse pour la collectivité à celle du candidat VEOLIA-EAV sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est peu satisfaisante, et est également avantageuse pour la collectivité à celle du candidat SUEZ sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante, et est également avantageuse pour la collectivité à celle du candidat SEFO sur cet aspect.
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés	L'offre du candidat SUEZ est satisfaisante, mais est la troisième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est très satisfaisante, et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est très satisfaisante et est la deuxième plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est peu satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.

3.

Ainsi, sur le critère n°3, l'offre du candidat VEOLIA-EAV apparait comme la plus avantageuse, suivi par ordre hiérarchique de celles de SEFO, SAUR et SUEZ.

Critère n°3	Classement
SUEZ	4
SEFO	1
SAUR	2
VEOLIA-EAV	3

CONFIDENTIEL

3.

3.4. Gouvernance et transparence

3.4.1. Liens entretenus avec le Délégrant

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Modalité de gouvernance	<p>Relation permanente avec les équipes de la collectivité afin de les tenir informées des événements majeurs intervenants sur les ouvrages</p> <p>Proposition d'un co-pilotage du service dans la durée avec un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges et le contrôle du service</p> <p>Information en temps réel avec envoi de notifications par mail et/ou sms, notamment dans le cadre d'un désordre dangereux</p> <p>Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine) et les échanges entre La collectivité et l'équipe d'exploitation</p>	<p>4 interlocuteurs privilégiés pour la collectivité</p> <p>La SEFO configure et publie sur la plateforme CITRIX les accès aux applications d'exploitation du service d'assainissement</p> <p>Plateforme et espace partagé, disponible moins de 3 mois après le début du contrat.</p> <p>Organiser une formation de notre système d'information par les techniciens de la SEFO</p>	<p>Organisation de proximité intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une décentralisation décisionnelle : Le chef de secteur prend les décisions sur tous les sujets qui ont trait à l'exploitation du service. Dédié à votre collectivité sur le plan opérationnel, il est l'interlocuteur privilégié de vos services techniques. - une décentralisation organisationnelle multi-métiers : les métiers nécessaires à la bonne gestion de votre contrat sont localisés sur votre territoire (exploitation et maintenance, mais aussi expertise technique et clientèle). <p>Mise en place d'une gouvernance de co-construction avec la CU</p>	<p>Co-pilotage du contrat s'appuyant sur les modalités de gouvernance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des interlocuteurs dédiés, clairement identifiés et basés sur votre territoire - Un accès continu aux rapports d'exploitation avec l'Hubgrade 360° - Des réunions de pilotage et des tableaux de bord réguliers - Des réunions sur les opérations significatives ou pour répondre à des demandes de la CU GPS&O, <p>Le module Lineo, au sein de l'Hubgrade 360, permet à la CU GPS&O d'exprimer toutes ses demandes relatives à l'exploitation du service.</p> <p>Qu'elles concernent une demande d'intervention sur le terrain, une demande de document administratif ou toute autre demande, ces sollicitations peuvent être exprimées à travers Lineo.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Réunions de suivi de l'exploitation	Des réunions techniques bimestrielles	Des réunions techniques de suivi bimestrielles	Communication au quotidien + 3 comités Comité technique - Hebdomadaire Comité gouvernance - Mensuel Comité Maintenance - Trimestriel	Autant de réunions techniques et contractuelles que besoin Réunion de pilotage bimestrielle
Réunions de suivi du contrat	Un comité de pilotage annuel pour faire le bilan de l'année écoulée, présenter le rapport du délégataire et échanger avec les services et les élus de GPS&O		Comité de pilotage programmés deux fois par an	Autant de réunions techniques et contractuelles que besoin
Autres réunions (objet et fréquence)			Comité technique spécifique maintenance	Réunion de pilotage bimestrielle

• EN SYNTHÈSE :

Les outils de gouvernance mis à disposition de la collectivité et les fréquences de réunion proposées par les candidats sont conformes avec les exigences du projet de contrat et avec les attentes de la collectivité. Le candidat VEOLIA-EAV s'engage à se rendre particulièrement disponible pour réaliser des réunions de suivi d'exploitation en fonction des besoins.

3.

3.4.2. Autonomie du Délégrant dans l'accessibilité aux données de toute nature

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Modalité et contenu	<p>Co-construction d'un tableau de bord répondant aux besoins du service dès la période de tuilage (suivi des enjeux liés à la sécurité, état d'avancement du programme de curage préventif et ITV, suivi des chantiers de renouvellement...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser un tableau de bord annuel - Un rapport d'activité mensuel est transmis à GPS&O pour faciliter le contrôle des déversements au droit des DO - Rapport bimestriel - Le manuel d'autosurveillance de chaque point de rejet est mis à jour sous un délai de 6 mois. <p>Transmission des rapports avant la réunion : 48h</p> <p>Délai de mise en place des rapports après réalisation des ITV : 3 semaines Délai d'opérationnalité de l'espace partagé : 3 mois Délai d'utilisation des outils mis en place par la collectivité après le démarrage de la convention : 1 mois Délai d'utilisation des outils futurs : 1 mois Délai de réponse des abonnés sur la plateforme GRU : 48 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion : chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu reprenant l'ensemble des thématiques abordés lors de ces réunions et les plans d'actions proposés en - Tableaux de bord pour chaque thématique afin de suivre l'évolution des différents sujets. - Plateforme d'échange et de consultation de données - Les rapports produits dans le cadre de l'exploitation seront déposés sur l'Espace dédié CPO Online pour être consultés à tout moment : inventaire du patrimoine électromécanique, compte-rendu des interventions réalisées et planning des interventions à venir. - Concernant le suivi spécifique des interventions : Un état automatisé sera mis à disposition dès le démarrage du contrat avec le planning réalisé des 14 derniers jours et prévisionnel des 7 prochains jours par jour, par agent, par intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport technique : Bimestriel - Rapport financier : Bimestriel - Rapport sur les postes et déversements d'orage : Mensuel - Elaboration du Rapport Annuel du Déléataire (RAD) : Annuelle - Réunion de présentation du bilan de l'année : Annuelle - Pour chaque contrôle réalisé, Veolia – EAV établira un rapport d'enquête qui comprendra au moins une fiche technique, un schéma explicatif et si nécessaire un plan de préconisation <p>Veolia Eau – EAV s'engage, le cas échéant, à assurer la production et transmission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calendrier prévisionnel des opérations d'entretien d'ouvrage - Déclaration de non-conformité - Registre d'exploitation - Bilan mensuel d'autosurveillance - Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement - Manuel d'Autosurveillance <p>Le module Pilotage de Hubgrade 360 contrat permet de générer des tableaux de bord de suivi.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Rapport annuel	<p>- Remise annuelle du RAD suivie d'une présentation lors du comité de gouvernance du 2^{ème} semestre de l'année n+1</p> <p>- Remise des éléments nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• à la constitution du bilan annuel - ces données seront transmises avant le 15 janvier de l'année n+1 et sous un format informatique compatible avec les outils de la collectivité ;• à l'enregistrement des données SISPEA – ces données seront annexées au compte-rendu technique annuel et transmises sous un format informatique compatible avec les outils de la collectivité (avant le 31 mars).	<p>Bilan annuel</p> <p>Enregistrement des données SISPEA</p>	<p>Rapport technique annuel présenté au plus tard le 31 mars suivant la clôture de l'exercice. Modèle de rapport à valider avec la CU.</p>	

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Délai de réponse	<p>Assistance et conseil de la collectivité, sur sa demande, dans les travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage</p> <p>Assistance de la collectivité pour l'instruction et le suivi des autorisations d'occupation du sol. Réponse à chaque demande de la collectivité sous 15 jours</p>	<p>Réponse sous 1 semaine à toute demande de la collectivité</p>	<p>- Répondre dans les 48h à toute demande simple de la collectivité</p> <p>- Apporter sous 2 semaines suivant la demande de la collectivité toutes informations tant techniques qu'économiques sur l'exploitation et l'état du patrimoine</p> <p>- Apporter un avis écrit sous 1 mois suivant la demande de la collectivité sur tous projets de schéma de programmation de travaux et d'opération majeure, impliquant des aspects liés à au traitement de l'eau usée</p> <p>- Fournir une information immédiate 24h/24 pour tout incident pouvant perturber la continuité du service : Avec une alerte téléphonique au responsable de votre service</p>	

EN SYNTHÈSE :

Les propositions des candidats avec notamment la mise en place d'espace partagé et la production de rapports, répondent aux exigences du projet de contrat et aux attentes de la collectivité notamment sur le sujet du reporting.

3.

3.4.3. Transparence technique et financière

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Données accessibles	<p>Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine)</p> <p>- Résultats des consultations pour les gros travaux de génie civil et de réseaux (au-delà d'un seuil à fixer par le Comité de Partenariat)</p> <p>- Compte de suivi spécifique pour le fonds spécial de travaux</p> <p>- Tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat</p> <p>- Réunion de contrôle et de construction conjointe du compte annuel de la délégation (CARE)</p>	<p>Plateforme et espace partagé</p> <p>Via l'application Baseform, la collectivité peut :</p> <p>Connaître les dysfonctionnements du réseau tels que les rejets en milieu naturel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualiser les zones d'interventions réalisées par la SEFO ; • Établir des prédictions par l'exploitation des données (tableau de suivi, courbes et graphiques) ; • Visualiser en temps réel les volumes collectés; • Visualiser en 3D les données importées ; • Accéder au modèle hydraulique du réseau ; • Optimiser les opérations de renouvellement avec une simulation ; • Planifier et prioriser : du réseau ; <p>- CARE</p>	<p>Accès en lecture des données SIG et des informations gérées dans la GMAO + Plateforme CPO Online - accès possible depuis un PC, smartphone ou tablette</p> <p>Les produits seront décomposés mensuellement de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parts proportionnelles et assiettes correspondantes - Autres produits le cas échéant 	<p>- Un accès continu aux rapports d'exploitation avec l'Hubgrade 360°</p> <p>Si la CU GPS&O le souhaite, plus de détails sur les charges du service, un nouveau format de rendu pourra être travaillé lors de la phase de tuilage avec le Territoire.</p>

3.

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Documents produits	<ul style="list-style-type: none"> - Remise annuelle du RAD suivie d'une présentation lors du comité de gouvernance du 2^{ème} semestre de l'année n+1 - Un contrôleur de gestion dédié à la Communauté urbaine, qui mettra à disposition de la CU tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat - Une réunion de contrôle et de construction conjointe du compte annuel de la délégation (CARE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'activité mensuel - Rapport bimestriel - Le manuel d'autosurveillance de chaque point de rejet est mis à jour sous un délai de 6 mois. - Rapport annuel 	<p>Rapport technique annuel présenté au plus tard le 31 mars suivant la clôture de l'exercice.</p> <p>La communication financière mensuelle comprend les données comptables suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les factures d'exploitation - Un état du suivi du programme contractuel de renouvellement des biens nécessaires à l'exploitation du service public - Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission annuelle du RAD : Récapitulatif technique, environnemental et financier conforme à la réglementation et aux engagements contractuels - Transparence Transmission d'un compte annuel de résultat d'exploitation

• EN SYNTHÈSE :

Les propositions des candidats avec notamment la mise en place d'espace partagé et la production de rapports, répondent aux exigences du projet de contrat et aux attentes de la collectivité notamment sur le sujet du reporting.

3.

3.4.4. Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence

Au regard des éléments présentés, les offres sont appréciées et synthétisées dans le tableau suivant :

	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA-EAV
Liens entretenus avec le délégant	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante, et est également avantageuse que celle du candidat SAUR pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est moins satisfaisante, et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est très satisfaisante, et est également avantageuse que celle du candidat SUEZ pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante et est la plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.
Autonomie du délégant dans l'accessibilité aux données	L'offre du candidat SUEZ est satisfaisante et est également avantageuse que celle des autres candidats.	L'offre du candidat SEFO est satisfaisante et est également avantageuse que celle des autres candidats.	L'offre du candidat SAUR est satisfaisante et est également avantageuse que celle des autres candidats.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est satisfaisante et est également avantageuse que celle des autres candidats.
Transparence technique et financière	L'offre du candidat SUEZ est très satisfaisante et est également avantageuse que celle du candidat VEOLIA-EAV pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SEFO est satisfaisante et est la deuxième offre plus avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat SAUR est moins satisfaisante et est la moins avantageuse pour la collectivité sur cet aspect.	L'offre du candidat VEOLIA-EAV est très satisfaisante et est également avantageuse que celle du candidat SUEZ pour la collectivité sur cet aspect.

Ainsi, sur le critère n°4, l'offre du candidat VEOLIA-EAV apparaît comme la plus avantageuse, suivi de celles de SUEZ, SAUR et SEFO.

Critère n°4	Classement
SUEZ	1 ex-aequo
SEFO	2
SAUR	3
VEOLIA-EAV	1 ex-aequo

4.

4. PROPOSITION DE CHOIX DU DELEGATAIRE

Au regard de l'ensemble des éléments présentés :

- l'offre du candidat SUEZ arrive en :
 - 3^{ème} position sur le critère n°1
 - 1^{ère} position sur le critère n°2
 - 4^{ème} position sur le critère n°3
 - 1^{ère} position ex-aequo sur le critère n°4
- l'offre du candidat SEFO arrive en :
 - 2^{ème} position sur le critère n°1
 - 2^{ème} position sur le critère n°2
 - 1^{ère} position sur le critère n°3
 - 2^{ème} position sur le critère n°4
- l'offre du candidat SAUR arrive en :
 - 4^{ème} position sur le critère n°1
 - 4^{ème} position sur le critère n°2
 - 2^{ème} position sur le critère n°3
 - 3^{ème} position sur le critère n°4
- l'offre du candidat VEOLIA-EAV arrive en :
 - 1^{ère} position sur le critère n°1
 - 3^{ème} position sur le critère n°2
 - 3^{ème} position sur le critère n°3
 - 1^{ère} position ex-aequo sur le critère n°4

Les offres sont donc classées dans l'offre suivant :

- N°1 - SEFO
- N°2 – VEOLIA-EAV
- N°3 – SUEZ
- N°4 – SAUR

En effet, l'offre du candidat SEFO arrive en tête sur le critère n°3 et arrive en deuxième position sur l'ensemble des autres critères. Elle est donc l'offre qui présente le plus de garanties et propose le meilleur avantage économique global pour la Communauté urbaine appréciée au regard des 4 critères hiérarchisés fixés dans le règlement de la consultation.

L'offre du groupement VEOLIA-EAV arrive en première position sur le critère n°1, mais se classe en troisième position sur les critères n°2 et 3. L'offre de SUEZ se classe en première position sur le critère n°2, mais se classe en troisième et dernière position sur les critères n°1 et 3. Enfin l'offre de SAUR arrive en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} position, sur l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation.

CONFIDENTIEL

5.

5. ANNEXE 1 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
1	Test au colorant - Contrôle conformité Comprenant le déplacement, la signalisation, la fourniture des colorants et une équipe de 2 agents sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif)					
1.10	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées (jusqu'à 19 contrôles)	u	70,00 €	90,00 €	125,00 €	150,00 €
1.11	Contrôle de conformité du rejet des eaux usées de 20 à 49 contrôles	u	58,00 €	87,00 €	120,00 €	125,00 €
1.12	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées de plus de 49 contrôles	u	53,00 €	79,00 €	110,00 €	115,00 €
1.13	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (jusqu'à 19 contrôles)	u	75,00 €	90,00 €	220,00 €	160,00 €
1.14	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (de 20 à 49 contrôles)	u	62,00 €	87,00 €	210,00 €	140,00 €
1.15	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (plus de 49 contrôles)	u	56,00 €	79,00 €	200,00 €	120,00 €
2	Contrôle par inspection télévisée comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC), obturateur et pompage - le curage préalable et le traitement des déchets - l'inspection des canalisations et des branchements associés - la fourniture d' un rapport version papier avec plan et vidéos et dépôt sur l'espace partagé intervention entre 08h et 19h					
2.1	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre y compris la sonde pour la géolocalisation et la fourniture d'un clou pour le repérage	ml	11,00 €	4,70 €	4,40 €	6,00 €
2.2	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre	ml	11,00 €	2,90 €	4,40 €	5,00 €
2.3	Inspection pedestre d'un ouvrage visitable (> 1600 m)	ml	18,00 €	2,90 €	6,50 €	15,00 €
2.4	Inspection de branchement à partir d'un ouvrage visitable	ml	67,00 €	20,30 €	6,50 €	10,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
2.5	Inspection d'un branchement isolé à partir d'un regard de façade ou d'un regard de visite	u	194,00 €	114,30 €	383,00 €	50,00 €
2.6	(Proposé par le candidat VEOLIA-EAV) Inspection télévisée avec caméra HD - xyz	ml				15,50 €
3	Curage Comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC) -le transport et le traitement des déchets intervention entre 08h et 19h					
3.1	Collecteur et branchement tout diamètre	ml	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,00 €
3.2	Avaloir et grille EP y compris branchement	u	18,00 €	26,00 €	16,00 €	13,50 €
3.3	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	h	197,00 €	150,00 €	350,00 €	126,00 €
3.4	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	1/2 j	785,00 €	488,00 €	1 062,00 €	504,00 €
3.5	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	jour	1 442,00 €	1 050,00 €	2 045,00 €	882,00 €
4	Tests à la fumée					
4.1	Campagne de tests à la fumée	1/2 j	464,00 €	361,00 €	615,00 €	400,00 €
4	Campagne de recherche d'ECPP					
4.1	Comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention en journée (4 heures)	f	486,00 €	500,00 €	450,00 €	500,00 €
4.2	Comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention de 00h00 à 04h00	f	875,00 €	737,00 €	840,00 €	750,00 €
5	Contrôle d'étanchéité Test d'étanchéité selon le protocole AESN avec l'amenée et le repli du matériel et du personnel, la signalisation, les équipements de sécurité					
5.1	Étanchéité à l'air	ml	6,00 €	57,00 €	355,00 €	2,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
5.2	Étanchéité à l'Eau	ml	6,00 €	57,00 €	425,00 €	6,00 €
5.3	Étanchéité d'un regard de visite	u	315,00 €	143,00 €	110,00 €	80,00 €
5.4	Étanchéité d'une boîte de branchement ou d'un avaloir	u	315,00 €	79,00 €	65,00 €	50,00 €
6	<p>Opérations de fraisage</p> <p>Ce prix rémunère les opérations de fraisage des canalisations non prévues à la convention (article 73)</p> <p>Il comprend l'amenée/repli du robot de fraisage, le nettoyage de la canalisation et de l'ensemble des regards de visite ainsi que le transport et le traitement des résidus de fraisage en centre de traitement agréé.</p>					
6.1	la demi-journée d'intervention y compris le déplacement	1/2 j	1 384,00 €	1 125,00 €	2 300,00 €	950,00 €
6.2	la journée d'intervention y compris le déplacement	j	2 768,00 €	2 250,00 €	4 500,00 €	1 800,00 €
7	<p>Prélèvements et analyse effluents</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation des analyses de qualité des effluents et sédiments (conductivité, MES, Indice Hydrocarbures, DBO5, DCO, NTK, NH4, NO2, NO3, PO4, Pt, Escherichia Coli, Enterocoques et Coliformes totaux. Il comprend aussi le prélèvement ponctuel de l'effluent ou sédiment par des méthodes normées.</p>					
7.1	Analyse hors sédiments	F	314,00 €	303,00 €	535,00 €	310,00 €
7.2	Analyse y compris sédiments	F	666,00 €	577,00 €	850,00 €	655,00 €
7.3	(Proposition du candidat SAUR) Ce prix rémunère l'installation jusqu'à 6 points sur une même commune ou dans un rayon de 10 km max sur IDF de cellules PREBIO de SGS ou "Pieuvres"	F			8 736,00 €	
7.4	(Proposition du candidat SAUR) Maintenance hebdomadaire sur 6 semaines des 6 points de mesures PREBIO de SGS	F			5 040,00 €	
7.5	(Proposition du candidat SAUR) Analyses de 10 pesticides + 10 métaux + 8 HAP par point de mesure PREBIO (ou sur devis)	F			1 095,00 €	

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
8	Main d'œuvre Ce prix rémunère la main-d'œuvre comprenant tous les frais annexes : indemnités de repas et de trajets (aller / retour domicile).					
8.1	Agent d'exploitation	1/2 j	159,00 €	126,00 €	220,00 €	232,00 €
8.2	Technicien	1/2 j	273,00 €	139,00 €	330,00 €	248,00 €
8.3	Cadre	1/2 j	404,00 €	273,00 €	440,00 €	336,00 €
8.4	Majoration pour travaux le samedi (en journée 8h-18h)	%	0,50 €	0,25 €	1,50 €	0 %
8.5	Majoration pour travaux le dimanche (en journée 8h-18h)	1/2 j	0,50 €	35,00 €	2,00 €	100 %
8.6	Majoration pour travaux de nuit (22h-6h)	1/2 j	1,00 €	70,00 €	2,50 €	100 %
9	Prestations spécifiques Ce prix rémunère les prestations détaillées toutes sujétions comprises					
9.1	Réalisation d'une étude de recherche des non conformités : remontée de tous les réseaux en deux campagnes : sur le réseau pluvial par temps sec pour identifier les rejets EU dans le réseau EP et sur le réseau EU par temps de pluie pour localiser les intrusions ECPM	F	1 275,00 €	34 700,00 €	25 000,00 €	42 155,00 €
9.2	Identification de tous les points de raccordement des réseaux privés sur les réseaux publics, avec une estimation des charges entrantes	F	713,00 €	16 360,00 €	90,00 € (unité)	12 660,44 €
9.3	Recensement de tous les réseaux publics implantés en domaine privé et dressera la liste des parcelles concernées	F	713,00 €	11 410,00 €	3 850,00 €	9 342,83 €
9.4	(Proposition du candidat SAUR) Géoréférencement en classe A de l'ensemble des affleurants (regards, grilles, avaloirs, boîtes de branchement etc.)	F			572 316 €	
9.5	(Proposition du candidat SAUR) Prix unitaire moyen de relevé de classe A d'un affleurant (cote sol, radier amont/aval le cas échéant)	F			13,88 €	
10	Installation de chantier					

5.

<p>Installation de chantier type réhabilitation réseaux. Ce prix rémunère l'installation de chantier suivant les prescriptions suivantes.</p> <p>a) La préparation du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction des méthodes d'exécution, si besoin, - la réalisation des plans d'exécution, si besoin, - la validation des conditions géotechniques, si besoin, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes : le stockage des matériaux, les décharges, la circulation et le maintien de la desserte en cours de travaux, - l'ensemble des démarches préalables (D.I.C.T., demandes de permission de voirie, arrêté de voirie...) et des dispositions règlementaires. <p>b) L'implantation</p> <p>Le repérage des réseaux existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers : position sur le terrain, profondeur nécessaire et implantation des ouvrages principaux à construire, - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles, si besoin. <p>c) L'amenée, la protection, le repli du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel œuvrant sur le chantier, en particulier l'AIPR, - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation et la protection du chantier (signalisation par panneaux fixes, pilotage manuel ou par feux de la circulation par alternat et avec décompte du temps, mise en place de déviation de circulation, réalisation et effacement en fin de chantier d'un marquage provisoire, éclairage de la signalisation...), - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - la mise en place de la signalisation conforme aux textes législatifs, 	F	1 362,00 €	480,00 €	658,00 €	7 475,00 €
---	---	------------	----------	----------	------------

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
	- la remise en état des lieux en fin de travaux, - l'amenée et le repli du matériel.					
11	AMIANTE					

CONFIDENTIEL

5.

<p>Prélèvement pour diagnostic amiante</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, l'exécution de sondages par carottage ou tous moyens appropriés, conformément à la législation, pour la recherche de substitut d'amiante ou de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans les couches de chaussée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- toute la signalisation provisoire et les balisages nécessaires aux neutralisations de chaussée et à la mise en place d'un itinéraire de déviation de la circulation, si besoin,- toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la réalisation des prélèvements en toute sécurité conformément à la législation en vigueur,- la présence éventuelle sur le site d'employés de l'entreprise munis de piquets mobiles ou de feux de chantier avec un décompte du temps pour la circulation altérée,- l'amenée et le repli du matériel de carottage,- le déplacement de ce matériel pour la réalisation de l'ensemble des sondages considérés,- la réalisation du ou des différents sondages,- la géolocalisation des carottages, avec photos et repérage sur plan,- l'évacuation en décharge agréée classe 1 des matériaux impropres,- le complément du sondage par un coulis de béton, y compris toutes les sujétions de fournitures, de matériaux et de main d'œuvre,- le rebouchage après extraction par sable et enrobés à froid,- l'envoi des échantillons en laboratoire agréé pour analyse et détermination de la présence ou non d'amiante dans les matériaux extraits,- l'analyse en laboratoire de chaque couche issue de la carotte,- l'établissement d'un rapport détaillé de l'analyse remis à la CACP (un exemplaire papier et un exemplaire sous format informatique). <p>La profondeur de la carotte sera fonction de l'épaisseur du ou des couches de matériaux hydrocarbonés en place et sera déterminé au préalable en accord avec la CACP.</p> <p>En tout état de cause, le carottage maximum demandé pourra se faire jusqu'à la couche de tout-venant ou d'empierrement.</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement.</p>				2 685,00 €	
---	--	--	--	------------	--

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
	Le laboratoire proposé par l'entreprise pour effectuer les analyses et rédiger le rapport de diagnostic devra obligatoirement justifier d'une accréditation valide de diagnostiqueur en recherche d'amiante délivrée par un organisme certifié. Le choix de ce prestataire devra impérativement obtenir l'agrément de la CACP.					
11.1	- réalisation de sondage et émission de rapport d'analyse L'unité :	u	275,00 €	190,00 €	650,00 €	333,50 €
11.2	- plus-value au prix précédent pour analyse pour recherche d'amiante et/ou de H.A.P. par couches supplémentaires L'unité :	u	sur devis	150,00 €	325,00 €	74,75 €
11.3	<u>Dépose de canalisation amiante ciment D < 300</u> Ce prix comprend : - l'établissement d'un plan de retrait amiante, - l'amené et le repli du SAS de décontamination et matériels annexes, - le balisage des zones et signalisation de protection, - les mesures environnementales et sur opérateurs, - le confinement du blindage, - la découpe de la canalisation à l'outil tranchant, - la dépose et le stockage en sac amiante, - le transport et l'évacuation des déchets (canalisation + E.P.I.) en décharge réglementée, y compris une copie des bons de décharge, - le nettoyage de la partie conservée. Ce prix s'applique au mètre linéaire déposé et mesuré contradictoirement. Le mètre linéaire :	ml	500,00 €	1 300,00 €	190,00 €	207,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
11.4	<p>Dépose de canalisation amiante ciment D > 300</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un plan de retrait amiante, - l'aménagement et le repli du SAS de décontamination et matériels annexes, - le balisage des zones et signalisation de protection, - les mesures environnementales et sur opérateurs, - le confinement du blindage, - la découpe de la canalisation à l'outil tranchant, - la dépose et le stockage en sac amiante, - le transport et l'évacuation des déchets (canalisation + E.P.I.) en décharge réglementée, y compris une copie des bons de décharge, - le nettoyage de la partie conservée. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire déposé et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	sur devis selon diamètre	1 500,00 €	220,00 €	287,50 €
11.5	<p>Retrait d'enrobés amiantés</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un plan de retrait amiante, - l'aménagement et le repli du SAS de décontamination et matériels annexes, - le balisage des zones et signalisation de protection, - les mesures environnementales et sur opérateurs, - le confinement de la zone, - la découpe du tapis, - le décroutage semi-mécanique des enrobés amiantés, - le transport et l'évacuation des déchets (enrobés + EPI) en décharge réglementée, y-compris les droits de décharge et la remise d'une copie des bons de décharge, - le nettoyage de la zone. <p>Ce prix s'applique au mètre carré raboté et mesuré contradictoirement.</p> <p>- pour une épaisseur comprise entre 0 et 0,07 m</p> <p>Le mètre carré :</p>	m²				
			275,00 €	911,00 €	72,00 €	862,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
11.6	- par tranche de 0,05 m supplémentaire Le mètre carré :	m²	220,00 €	150,00 €	52,00 €	615,25 €
12	Travaux préalables aux terrassements					
12.1	<u>Démolition d'ouvrage isolé et abandonné en maçonnerie ou en béton</u> Ce prix rémunère la démolition d'ouvrages abandonnés en maçonnerie ou en béton. Il comprend : - l'extraction de matériaux constitutifs de l'ouvrage en terrain de toutes natures, y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper ou du marteau piqueur, - le chargement, le transport et le déchargement aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par la CU GPSEO, des matériaux inutilisables, - la protection éventuelle des propriétés riveraines et des réseaux apparents ou cachés. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux imputables à l'accès à la difficulté de manœuvre, à la nature du sol et de l'état des murs, à la présence de réseaux et aux intempéries. Ce prix s'applique au mètre cube mis en place, exécuté et mesuré contradictoirement. Le mètre cube :	m3	127,00 €	225,00 €	15,60 €	368,00 €
12.2	<u>Démolition de revêtement de trottoir</u> Ce prix rémunère la démolition du revêtement de trottoir. Il comprend : - la découpe soignée du revêtement, - tous les frais de main d'œuvre, matériel et énergie nécessaires à la démolition, - les frais de chargement, évacuation aux décharges publiques. Ce prix s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement. Le mètre carré :	m²	32,00 €	10,00 €	35,00 €	18,40 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
12.3	<p>Démolition de chaussée ou de trottoir existant</p> <p>Ce prix rémunère des démolitions nécessitant l'emploi d'engins brisants pour des revêtements, des fondations de toutes natures et quelle que soit la profondeur à démolir.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la découpe soignée du revêtement de surface, - les frais de main d'œuvre, matériel et énergie nécessaires à la démolition du revêtement et des fondations existantes, - les frais de chargement, transport, reprises et déchargement, évacuation aux D.P., - la protection éventuelle des délégués. <p>Ce prix s'applique au mètre cube mis en place, exécuté et mesuré contradictoirement.</p>	m3	127,00 €			253,00 €
12.4	<p>- pour un volume inférieur à 150 m3</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	127,00 €	96,00 €	75,00 €	253,00 €
12.5	<p>- pour un volume supérieur à 150 m3</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	102,00 €	80,00 €	62,00 €	207,00 €
13	Assainissement					
13	<p>Remplacement de tampons</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de tampon de regard d'assainissement avec changement du cadre et du tampon. Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé (gabarit octogonale sur une largeur de 10cm au moins au-delà du périmètre du tampon), la mise à la côte de la cheminée, la mise en place d'une armature de renfort, la réalisation du garnissage en béton fibré noir ou gris (microbéton prise rapide pour scellement tampon voirie type Procomass), le maintien des barrières de sécurité pour assurer la solidité du scellement pendant une durée minimale de 4 heures et l'évacuation des déblais en déchetterie.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p>	U				
13.1	<p>- remplacement de cadre et tampon pour un regard de visite Ø 600 classe D400</p> <p>L'unité :</p>	U	730,00 €	730,00 €	385,00 €	609,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
13.2	- remplacement de cadre et tampon pour un regard de visite Ø 800 classe D400 L'unité :	u	821,00 €	800,00 €	400,00 €	713,00 €
13.3	- remplacement de cadre et tampon pour un regard de visite Ø 600 classe C250 L'unité :	u	584,00 €	695,00 €	260,00 €	552,00 €
13.4	- remplacement de cadre et tampon pour regard 40x40 ou 50x50 ou 60x60 L'unité :	u	526,00 €	420,00 €	260,00 €	299,00 €
13.5	- remplacement de cadre et tampon pour regard 70x70 ou 80x80 L'unité :	u	584,00 €	510,00 €	280,00 €	402,50 €
13.6	- remplacement de cadre et tampon pour regard 100x100 L'unité :	u	584,00 €	620,00 €	310,00 €	483,00 €
13.7	- plus-value pour pose ou remplacement d'une PST L'unité :	u	1 230,00 €	83,00 €	175,00 €	471,50 €
13.8	- réhausse sous cadre de regard Le décimètre :	dm	200,00 €	18,00 €	80,00 €	20,70 €
13.9	- élément droit Ø 1000 Le décimètre :	dm	200,00 €	203,00 €	60,00 €	16,10 €
13.10	- tête réductrice pour regard L'unité :	u	500,00 €	350,00 €	60,00 €	379,50 €
13.11	- dalle réductrice pour regard L'unité :	u	500,00 €	375,00 €	450,00 €	333,50 €
13.13	- plus-value pour fourniture et pose d'un tampon verrouillable étanche à 6 vis et clames L'unité :	u	1 450,00 €	125,00 €	650,00 €	724,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
14	<p>Rescellement ou mise à niveau de tampon d'assainissement</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de tampon de regard d'assainissement avec son rescellement.</p> <p>Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé (gabarit octogonale sur une largeur de 10cm au moins au-delà du périmètre du tampon), la mise à la côte de la cheminée, la mise en place d'une armature de renfort, la réalisation du garnissage en béton fibré noir ou gris (microbéton prise rapide pour scellement tampon voirie type Procomas), le maintien des barrières de sécurité pour assurer la solidité du scellement pendant une durée minimale de 4 heures et l'évacuation des déblais en déchetterie.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p>					
14.1	<p>- rescellement de cadre et tampon pour regard 40x40 ou 50x50 ou 60x60</p> <p>L'unité :</p>	u	330,00 €	539,00 €	220,00 €	287,50 €
14.2	<p>- rescellement de cadre et tampon pour regard 70x70 ou 80x80</p> <p>L'unité :</p>	u	405,00 €	588,00 €	245,00 €	322,00 €
14.3	<p>- rescellement de cadre et tampon pour regard 100x100</p> <p>L'unité :</p>	u	405,00 €	628,00 €	268,00 €	368,00 €
14.4	<p>- plus-value pour pose ou remplacement d'une PST</p> <p>L'unité :</p>	u	1 230,00 €	83,00 €	168,00 €	471,50 €
15	<p>Remplacement de grille et avaloir avec cadre</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de grille de regard d'assainissement avec changement du cadre et de la grille par un modèle antivol type Sélecta ou modèle AT ou plate pour caniveau.</p> <p>Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé autour, la mise à la côte de la cheminée, le scellement du cadre au béton fibré noir ou gris, la réalisation de l'enrobé de finition, le maintien des barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement et l'évacuation des déblais en déchetterie.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p>	u	939,00 €			

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
15.1	- fourniture et pose de grille 0,35m x 0,75m ou 0,40m x 0,80m L'unité :	u	500,00 €	150,00 €	385,00 €	1 023,50 €
15.2	- remplacement de cadre et tampon pour un regard de visite ajouré PMR Ø 600 classe D400 L'unité :	u	939,00 €	730,00 €	400,00 €	368,00 €
15.3	- fourniture et pose de grill 0,30m x 0,30m ou 0,40m x 0,40m L'unité :	u	500,00 €	95,00 €	260,00 €	253,00 €
15.4	- fourniture et pose de grille concave 0,50m x 0,50m ou 0,60m x 0,60 m ou 0,70m x 0,70m L'unité :	u	650,00 €	105,00 €	260,00 €	414,00 €
15.5	- fourniture et pose de grille plate 0,80m x 0,80m ou 1,00m x 1,00m L'unité :	u	650,00 €	175,00 €	280,00 €	483,00 €
15.6	- fourniture et pose de grille concave 0,80m x 0,80m ou 1,00m x 1,00m L'unité :	u	900,00 €	193,00 €	310,00 €	552,00 €
15.7	- fourniture et pose de type « selecta » L'unité :	u	700,00 €	250,00 €	175,00 €	586,50 €
15.8	- plus-value modèle grille avaloir articulée ou verrouillable L'unité :	u	700,00 €	75,00 €	186,00 €	356,50 €
16	Réduction de la taille d'une grille de récupération des eaux pluviales Ce prix rémunère la mise à niveau de grille avaloir avec son rescellement. Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé, la fourniture et mise en place des remblais pour un volume inférieur à 2 m3, la mise à la côte de la cheminée, le scellement du cadre au béton fibré noir ou gris, la réalisation de l'enrobé de finition, le maintien des barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement et l'évacuation des déblais en déchetterie. Le forfait :	F	1 647,00 €	1 260,00 €	970,00 €	989,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
16.1	<p>Rescellement et mise à niveau de grille avaloir</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de grille avaloir avec son rescellement. Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé, la mise à la côte de la cheminée, le scellement du cadre au béton fibré noir ou gris, la réalisation de l'enrobé de finition, le maintien des barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement et l'évacuation des déblais en déchetterie. Il s'applique à l'unité.</p>	u	405,00 €		580,00 €	598,00 €
16.2	<p>- rescellement et mise à niveau de grille 0,30m x 0,30m ou 0,40m x 0,40m</p> <p>L'unité :</p>	u	500,00 €	539,00 €	176,00 €	253,00 €
16.3	<p>- rescellement et mise à niveau de grille 0,50m x 0,50m ou 0,60m x 0,60m ou 0,70m x 0,70m</p> <p>L'unité :</p>	u	650,00 €	588,00 €	186,00 €	322,00 €
16.4	<p>- rescellement et mise à niveau de grille 0,80m x 0,80m ou 1,00m x 1,00m</p> <p>L'unité :</p>	u	900,00 €	628,00 €	196,00 €	437,00 €
16.5	<p>- rescellement et mise à niveau de grille 0,35m x 0,75m ou 0,40m x 0,80m</p> <p>L'unité :</p>	u	500,00 €	593,00 €	224,00 €	402,50 €
16.6	<p>- rescellement et mise à niveau de regard de visite ajouré PMR Ø 600 classe D400</p> <p>L'unité :</p>	u	500,00 €	628,00 €	239,00 €	356,50 €
17	<p>Rescellement de regard avaloir</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de regard avaloir avec son rescellement. Il comprend le descellement du cadre avec sciage de l'enrobé, la mise à la côte de la cheminée, le scellement du cadre au béton fibré noir ou gris, la réalisation de l'enrobé de finition, le maintien des barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement et l'évacuation des déblais en déchetterie. L'unité :</p>	u	500,00 €	683,00 €	198,00 €	523,25 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
18	<p>Dépose de grille avaloir Ce prix rémunère la dépose de grille avaloir avec la remise en état des lieux. Il comprend la démolition éventuelle du béton de fondation, le tri, le nettoyage et le décroustage des éléments réutilisables, la restitution de la grille et de son cadre au Maître d'Ouvrage, le comblement ou le remblaiement du regard avec le matériau adapté et compacté et la réalisation de l'enrobé de finition.</p> <p>L'unité :</p>	u	1 230,00 €	483,00 €	462,00 €	437,00 €
19	<p>Transformation de regard à grille en regard avaloir Ce prix rémunère la dépose de la grille et de son cadre, et la fourniture et pose d'un regard avaloir. Il comprend le descellement de la grille et de son cadre, la mise à niveau et la transformation des maçonneries en place, la fourniture et la pose d'une dalle en béton armé pour transformer l'ouvrage en regard (remblaiement nécessaire de l'ancien regard si déport de l'ouvrage sous trottoir...), la fourniture et la pose d'un regard avaloir avec création d'une bavette, le scellement au béton fibré noir ou gris, le maintien de barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement, la réalisation de l'enrobé et l'évacuation des déblais en déchetterie.</p> <p>L'unité :</p>	u	1 647,00 €	1 880,00 €	798,00 €	713,00 €
20	<p>Fourniture et pose de caniveaux à grille Ce prix rémunère la fourniture et la pose de caniveaux à grille plate verrouillée en fonte de type ACO DRAIN. Il comprend le descellement de l'ancienne grille et de son cadre, la mise à niveau et la transformation des maçonneries en place, le scellement au mortier, le maintien des barrières de sécurité pendant une durée de 4 heures pour assurer la solidité du scellement, la réalisation de l'enrobé ou le rescellement des pierres ou pavés en place et l'évacuation des déblais en déchetterie. Il s'applique au mètre linéaire posé.</p>		939,00 €			
20.1	<p>- caniveau à grille fonte largeur 100, classe C250 Le mètre linéaire :</p>	ml	sur devis	290,00 €	152,00 €	339,25 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
20.2	- caniveau à grille fonte largeur 150, classe C250 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	330,00 €	259,00 €	373,75 €
20.3	- caniveau à grille fonte largeur 200, classe C250 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	360,00 €	340,00 €	419,75 €
20.4	- caniveau à grille galvanisée largeur 100, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	250,00 €	198,00 €	226,55 €
20.5	- caniveau à grille galvanisée largeur 150, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	290,00 €	320,00 €	241,50 €
20.6	- caniveau à grille galvanisée largeur 200, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	310,00 €	410,00 €	327,75 €
20.7	- caniveau à grille fonte largeur 100, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	320,00 €	198,00 €	339,25 €
20.8	- caniveau à grille fonte largeur 150, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	360,00 €	320,00 €	385,25 €
20.9	- caniveau à grille fonte largeur 200, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	390,00 €	410,00 €	478,40 €
20.10	- caniveau à grille fonte largeur 300, classe D400 Le mètre linéaire :	ml	sur devis	445,00 €	464,00 €	707,25 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
21	<p>Création de regard de visite en béton en tranchée ouverte</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de regard en éléments béton préfabriqués sur le réseau de transport des eaux usées et pluviales.</p> <p>Il comprend la fourniture et la pose de crosse et des échelons, la réalisation de cunette et du raccordement des canalisations avec manchons sablés à incorporer et joints étanches, la fourniture et la mise en œuvre du tampon ainsi que la réalisation des terrassements et des remblais. Il tient compte des suggestions de rencontre de canalisations de toutes natures avec terrassement à la main, de l'écoulement des eaux superficielles et du raccordement sur canalisation à établir.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p>					
21.1	- regard de visite en béton diam. 800 jusqu'à 1,3m de profondeur L'unité :	u	1 898,00 €	2 180,00 €	2 300,00 €	2 162,00 €
21.2	- regard de visite en béton diam. 1000 jusqu'à 1,3m de profondeur L'unité :	u	2 373,00 €	2 330,00 €	2 500,00 €	2 530,00 €
21.3	- plus-value pour pose au-delà de 1,3m de profondeur L'unité :	u	330,00 €	52,50 €	770,00 €	759,00 €
21.4	- plus-value pour pose au-delà de 3,5m de profondeur	u	750,00 €	75,30 €	850,00 €	1 265,00 €
22	<p>Réhabilitation de regard de visite</p> <p>Ce prix rémunère la réhabilitation en maçonnerie de l'intégralité d'un regard de visite avec de l'enduit mortier à prise rapide.</p> <p>Il comprend la préparation du support (nettoyage par haute pression, enlèvement des dépôts de graisse et sable, la découpe des excroissances telles que les racines, canalisations pénétrantes, concrétions, etc...) y compris toutes suggestions d'amenée et de repli de matériel.</p> <p>Il s'applique à l'unité pour des regards de toute dimension.</p>					
22.1	- réhabilitation par mise en œuvre de béton ou mortier, sur une épaisseur minimum de 3 cm L'unité :	u	1 300,00 €	453,00 €	830,00 €	552,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
22.2	- réhabilitation par mise en œuvre par projection de béton ou mortier, sur une épaisseur de 2 cm par passe L'unité :	U	1 170,00 €	543,00 €	745,00 €	713,00 €
22.3	- réhabilitation par projection de résine polyuréthane L'unité :	U	1 170,00 €	650,00 €	945,00 €	839,50 €
23	<u>Étanchéité des canalisations au droit des regards de visite</u> Ce prix rémunère la reprise de l'étanchéité au raccordement pénétrant dans le regard de visite. Il comprend la découpe de la gaine, la préparation du support, à savoir le nettoyage nécessaire pour une adhérence parfaite de la résine d'étanchéité, la finition et l'abrasion des aspérités, l'étanchéité au mortier ou à la résine, y compris toutes suggestions d'amenée et de repli du matériel. Il s'applique à l'unité.					
23.1	- pour les diamètres de canalisation du DN 150 au DN 400 L'unité :	U	350,00 €	228,00 €	560,00 €	989,00 €
23.2	- pour les diamètres de canalisation du DN 450 au DN 800 L'unité :	U	700,00 €	656,00 €	875,00 €	1 817,00 €
24	<u>Création de regard avaloir</u> Ce prix rémunère l'exécution de regard avaloir, le terrassement, le compactage du fond de forme, la fourniture et la pose de regard en éléments béton préfabriqués avec une bavette béton éventuelle au fil d'eau d'entrée de l'engouffrement, le raccordement sur la canalisation de branchement, la confection complète de la cheminée de regard et de la dalle supérieure, la fourniture et la pose du cadre en acier du tampon, la confection de chutes éventuelles. Il s'applique à l'unité.					
24.1	- regard 30x30 ou 40x40 L'unité :	U	1 801,00 €	914,00 €	745,00 €	1 058,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
24.2	- regard 50x50 ou 60x60 ou 70x70 L'unité :	u	2 402,00 €	1 081,00 €	980,00 €	1 667,50 €
24.3	- regard 80x80 ou 90x90 ou 100x100 L'unité :	u	3 002,00 €	1 205,00 €	1 695,00 €	2 277,00 €
25	Création de regard grille avaloir Ce prix rémunère l'exécution d'un regard grille de section carrée, le terrassement, le compactage du fond de forme, la fourniture et la pose de regards en éléments béton préfabriqués, la réalisation des cunettes, la coupe à la disqueuse du tuyau de raccordement, la fourniture et la pose de grille série lourde. Il s'applique à l'unité.					
25.1	- regard grille plate à cadre 20x20 ou 30x30 ou 40x40 ou 50x50 L'unité :	u	2 002,00 €	1 027,00 €	745,00 €	954,50 €
25.2	- regard grille plate à cadre 60x60 ou 70x70 ou 80x80 L'unité :	u	2 502,00 €	1 175,00 €	980,00 €	1 437,50 €
25.3	- regard grille plate à cadre 90x90 ou 100x100 L'unité :	u	2 502,00 €	1 253,00 €	1 695,00 €	2 093,00 €
25.4	- regard grille concave à cadre 40x40 ou 50x50	u	2 252,00 €	1 047,00 €	795,00 €	966,00 €
25.5	- regard grille concave à cadre 60x60 ou 70x70 L'unité :	u	2 502,00 €	1 151,00 €	1 070,00 €	1 380,00 €
25.6	- regard grille caniveau à cadre 35x75 L'unité :	u	2 002,00 €	2 031,00 €	845,00 €	713,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
26	<p>Pose de canalisation et raccordement au regard</p> <p>Ce prix rémunère la démolition de corps de chaussées, trottoirs et maçonneries, comprenant le sciage des enrobés à la tronçonneuse, la démolition des corps de chaussées et trottoirs mécaniquement et partiellement à la main si nécessaire et leur chargement en camion et la démolition de maçonnerie d'ouvrages rencontrés dans les fouilles.</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements de tranchées d'assainissement (collecteurs, branchements et regards) par moyens mécaniques ou partiellement à la main si nécessaire, en terrain de toute nature (excepté le rocher compact de dimension supérieure à un quart de mètre cube).</p> <p>Ce prix rémunère l'amenée, la mise en place et le repliement de blindage de fouille, soit par caissons, blindages coulissants adaptés aux profondeurs des tranchées, et permettant le respect des normes en vigueur pour la sécurité des personnels travaillant dans et aux abords des tranchées.</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de canalisation avec une pente minimum de 1% sous chaussée ou trottoir.</p> <p>Ce prix rémunère le percement de regard/d'ouvrage (carottage des voiles ou dalle béton à l'aide de machine thermique ou électrique et d'outil adapté (cloche)), pour raccordement aux ouvrages existants et/ou à poser.</p> <p>Ce prix rémunère la pose d'un grillage avertisseur, la fourniture et la mise en œuvre de matériau en remblaiement de fouille (cailloux pour lit de pose, sable de rivière, déblai du site réutilisé en remblai...) jusqu'aux couches de forme des voiries, de trottoirs ou d'espaces verts (réfection espaces verts comprise), comprenant le transport, le déchargement, la mise en œuvre, le compactage soigné par couches n'excédant pas 30cm et toutes sujétions de fourniture et pose.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de canalisations mises en place.</p>					
26.1	<p>- canalisation en béton armé diam. 300 à 500 classé 135A jusqu'à 1,3 m de profondeur</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	900,00 €	273,00 €	320,00 €	220,80 €
26.2	<p>- canalisation en béton armé diam. 600 à 800 classé 135A jusqu'à 1,3 m de profondeur</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	sur devis	539,00 €	452,00 €	379,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
26.3	- canalisation en fonte série intégrale diam. 80 à 150 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	700,00 €	75,40 €	285,00 €	218,50 €
26.4	- canalisation en fonte série intégrale diam. 200 à 300 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	800,00 €	139,00 €	378,00 €	264,50 €
26.5	- canalisation en fonte série intégrale diam. 350 à 500 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	900,00 €	401,00 €	593,00 €	376,05 €
26.6	- canalisation en fonte série intégrale diam. 600 à 800 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	sur devis	573,00 €	858,00 €	1 288,00 €
26.7	- canalisation en PVC CR8 diam. 80 à 150 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	600,00 €	28,50 €	214,00 €	189,75 €
26.8	- canalisation en PVC CR8 diam. 200 à 400 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	700,00 €	108,00 €	275,00 €	330,05 €
26.9	- canalisation en PVC CR8 diam. 500 à 600 jusqu'à 1,3 m de profondeur Le mètre linéaire :	ml	900,00 €	327,00 €	405,00 €	594,55 €
26.10	plus-value pour canalisation en PVC pour le décimètre supplémentaire au-delà de 1,3 m de profondeur Le décimètre :	dm	15,00 €	36,00 €	15,00 €	86,25 €
26.11	Utilisation de grave naturelle 0/31.5, grave de béton concassé pour le remblaiement, incluant au préalable le transport des déblais excédentaires de toute nature et leur déchargement en décharge de classe III (inerte), y compris tous les droits y afférent. Le contrôle des compactages sera conforme à la norme NF P 11 300, NF P 98 931 pour les matériaux de remblai en grave. Le mètre cube :	m3	139,00 €	65,00 €	75,00 €	97,75 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
26.12	Remblaiement (exemple d'utilisation : présence d'une cavité au droit d'une canalisation) par remblai liquide autocompactant prêt à l'emploi, répondant aux recommandations du dossier CERTU n°78 "Remblayage de tranchées – Utilisation de matériaux autocompactants". Le mètre cube :	m3	210,00 €	110,00 €	145,00 €	161,00 €
26.13	Fourniture et pose d'une chute accompagnée en PVC Ø200 avec « té » de visite, re-profilage de la cunette et du fond de regard. Le mètre linéaire :	ml	500,00 €	572,00 €	600,00 €	598,00 €
26.14	Fourniture et pose d'une chute accompagnée en PVC Ø300 avec « té » de visite, re-profilage de la cunette et du fond de regard. Le mètre linéaire :	ml	550,00 €	646,00 €	700,00 €	989,00 €
26.15	Mise en place d'un clapet anti-retour Ø<300 L'unité :	u	700,00 €	352,00 €	2 750,00 €	437,00 €
27	<u>BORDURES ET CANIVEAUX</u>					

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
	<p>Bordures préfabriquées en béton</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures préfabriquées en béton de ciment.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bordures et du béton de ciment, - l'implantation, et le nivellement, - le sciage de l'enrobé en cas d'encastrement, - les terrassements en rigole, - le réglage et le compactage du fond de forme, - l'évacuation des déblais à la décharge publique ou à l'endroit désigné par la CACP, y compris les frais de décharge, - la fourniture et la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la main d'œuvre. <p>Le béton de fondation et de calage est compris dans le prix.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, pour assurer l'écoulement des eaux, etc....</p> <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire posé et mesuré contradictoirement, pour les bordures et les caniveaux en béton de ciment de types suivants :</p>					
27.1	- bordures de trottoirs Le mètre linéaire :	ml	82,00 €	32,00 €	40,00 €	32,20 €
27.2	- bordures d'accotements Le mètre linéaire :	ml	82,00 €	32,00 €	32,00 €	25,30 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
27.3	- caniveaux double pente Le mètre linéaire :	ml	94,00 €	45,00 €	54,00 €	32,20 €
27.4	- caniveaux simple pente Le mètre linéaire :	ml	82,00 €	43,00 €	38,00 €	29,90 €
27.5	- séparateur en béton Le mètre linéaire :	ml	80,00 €	57,00 €	485,00 €	40,25 €
28	<u>MATÉRIAUX ET GRAVES NON TRAITÉES / GRAVES TRAITÉES</u>					
28.1	<p><u>G.N.T. 0/20</u> Ce prix rémunère la mise en œuvre de graves non traitées 0/20 pour la construction d'une couche de base, de reprofilage de chaussée ou trottoir suivant les prescriptions du projet. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 50, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique avec un engin adapté, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages. Il s'applique au mètre cube mis en œuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	139,00 €	65,00 €	75,00 €	63,25 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
28.2	<p>Grave Ciment</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de grave ciment pour couche de forme. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des matériaux concassés de carrière 0/20 ou 0/31.5, - la fourniture du ciment au dosage de 3 à 4 %, exceptionnellement 5 %, - la fabrication en centrale, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la mise en œuvre mécanique avec un engin adapté, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G. - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube mis en œuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	175,00 €	110,00 €	118,00 €	74,75 €
29	REVÊTEMENT DE SURFACE					

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
29.1	<p>Couche d'accrochage</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'accrochage sur la plate-forme, préalablement à la mise en œuvre d'un revêtement.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage et le nettoyage soigné des surfaces à revêtir et l'évacuation des produits recueillis en dépôts définitifs, - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume pur cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répandage du liant à raison de 1 kg/m2), - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m²	120,00 €	4,50 €	5,00 €	9,20 €
29.2	<p>Mise en œuvre mécanique sur trottoir</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre mécanique de béton bitumineux 0/10 pour la réalisation de trottoirs, pistes cyclables, entrées riveraines ou plateaux surélevés.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'enrobés, - la mise en œuvre au finisseur, - les sujétions de finitions à la main, les raccordements sur les chaussées existantes, y compris les joints d'émulsion sablés, - les sujétions liées à la présence éventuelle d'ouvrages délégataires (tampons, bouches...), - le réglage et le compactage, - les essais incombant à l'entrepreneur. <p>Ce prix s'applique à la tonne d'enrobés mis en œuvre calculée sur la base de l'épaisseur prescrite.</p> <p>La tonne :</p>	t	200,00 €	125,00 €	285,00 €	874,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
29.3	<p>Enduit bicouche Enduit bicouche à l'émulsion de bitume à 65 % comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des surfaces à enduire, - la fourniture et le répandage au m2 en première couche de 1,3 kg d'émulsion et 12 litres de gravillons 10/14, - la fourniture et le répandage au m2 en deuxième couche de 1 kg d'émulsion et 8 litres de gravillons 4/6 porphyre, - le compactage de chacune des deux couches. <p>Ce prix s'applique au mètre carré exécuté et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m ²	190,00 €		23,00 €	29,90 €
29.4	<p>Béton désactivé Ce prix rémunère la confection d'aires ou de trottoirs en béton désactivé sur couche de base préalablement réalisée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en œuvre de sable pour la couche anti-contaminante, épaisseur de 0.10 m, - la fourniture et la mise en œuvre de béton dosé à 350 kg de CPA, ferrailé d'un treillis soudé (mailles 15x15) pour l'exécution des surfaces de chaussée sur 0.15 m d'épaisseur et quel que soit le type d'agrégats choisi par la CACP, - la préparation de la surface d'assise, - la réalisation de joints secs suivant un espacement défini lors de l'exécution, - le coffrage éventuel des bords avec des coffrages ordinaires, - le lissage, le réglage au profil et la vibration du béton, - la protection pendant le temps de prise, - le traitement de surface (neutraliseur de prise), - le lavage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre. Ce prix s'applique au mètre carré mis en œuvre, mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m ²	216,00 €	6,50 €	50,00 €	161,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
29.5	<p>Béton de ciment balayé Ce prix rémunère la confection d'aires ou de trottoirs en béton balayé sur couche de base préalablement réalisée. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en œuvre de sable pour la couche anti-contaminante, épaisseur de 0.10 m, - la fourniture et la mise en œuvre de béton dosé à 350 kg de CPA, ferrailé d'un treillis soudé (mailles 15x15) pour l'exécution des surfaces de chaussée sur 0.15 m d'épaisseur et quel que soit le type d'agrégats choisi par la CACP, - la préparation de la surface d'assise, - la réalisation de joints secs suivant un espacement défini lors de l'exécution, - le coffrage éventuel des bords avec des coffrages ordinaires, - le lissage, le réglage au profil et la vibration du béton, - la protection pendant le temps de prise, - le balayage du béton, au choix de la CACP. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre. Ce prix s'applique au mètre carré mis en œuvre, mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m²	220,00 €	55,00 €	50,00 €	138,00 €
	<p>Pavage sur Chaussée Ce prix rémunère la fourniture et pose de pavés, en pleine chaussée. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et le déchargement des pavés, - la préparation de la forme en sable, - approche et mise en place, - battage, répandage du sable, arrosage, sablage. <p>Ce prix s'applique au mètre carré et comprend toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre</p>					
29.6	<ul style="list-style-type: none"> - pavés béton type 10 x 10, épaisseur : 8 cm <p>Le mètre carré :</p>	m²	120,00 €	150,00 €	125,00 €	147,20 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
29.7	- pavés grès type 14 x 14, épaisseur : 14 cm Le mètre carré :	m²	150,00 €	163,00 €	154,00 €	184,00 €
29.8	- pavés grès type 10 x 10, épaisseur : 10 cm Le mètre carré :	m²	130,00 €	173,00 €	168,00 €	166,75 €
29.9	- pavés autobloquants de tout type Le mètre carré :	m²	160,00 €	150,00 €	115,00 €	178,25 €
29.10	- pavés de réemploi ou fourni par le maître d'œuvre de tout type Le mètre carré :	m²	160,00 €	62,00 €	80,00 €	120,75 €
	<u>Réhabilitation sans tranchée</u>					
30	<u>DÉRIVATION DES EFFLUENTS</u>					
30.1	Mise à disposition d'un groupe de pompage intégrant l'amenée, le repliement, la mise en service, le carburant, l'huile, la mise à disposition de tuyaux souples (aspiration et refoulement), la maintenance et le repli du matériel nécessaires à l'opération. Ce prix comprend également la mise en place de barrage flottant dès que nécessaire pour prévenir de tous risque de dispersion des effluents et/ou déchets vers le milieu naturel.					
30.2	Débit inférieur ou égal à 500m³/h	j	1 350,00 €	1 800,00 €	3 775,00 €	1 012,00 €
30.3	Ce prix rémunère l'installation et le retrait d'un obturateur ou tout autre dispositif d'obturation de collecteur pour les dévoiements, curages, travaux de réhabilitation ou inspections des réseaux d'assainissement					
30.4	Installation/retrait d'un obturateur de diamètre inférieur à 500 mm	j	800,00 €	350,00 €	50,00 €	1 667,50 €
30.5	Installation/retrait d'un obturateur de diamètre compris entre 501 et 1000 mm	j	1 000,00 €	750,00 €	75,00 €	2 081,50 €
31	<u>TRAVAUX DE DÉCOUPAGE</u>					
31.1	<u>Découpage et fraisage de branchements pénétrants</u>	u	378,00 €	342,00 €	360,00 €	402,50 €
31.2	<u>Découpage soignée de la gaine dans les regards borgnes</u>	u	329,00 €	456,00 €	603,00 €	138,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
	TRAVAUX DE RÉHABILITATION					
32	<u>RÉHABILITATION AVEC ROBOT MULTIFONCTIONS</u>					
32.1	<u>Amenés et replis de l'unité mobile</u>	f	2 240,00 €	360,00 €	1 095,00 €	1 840,00 €
32.2	<u>Étanchement des entrées d'eaux</u> au droit des défauts ou anomalie à réparer : perçage au travers de la paroi du collecteur par l'intermédiaire d'un forêt creux et injection de résine	u	518,00 €	833,00 €	1 754,00 €	1 012,00 €
32.3	<u>Réparation de fissures simples :</u>	ml	490,00 €	46,60 €	4 564,00 €	103,50 €
	Fraisage de fissures longitudinales et circulaires sur une profondeur et une largeur suffisante, nettoyage, mise en place de résine et fraisage de finition au profil du collecteur après durcissement					
32.4	<u>Réparation de joints :</u>					
	Fraisage de joint décalé, déboîté, épaufré sur une profondeur et une largeur suffisante, nettoyage, mise en place de la résine et fraisage de finition au profil du collecteur après durcissement					
32.5	Canalisation Ø 150 à Ø600	u	490,00 €	693,00 €	1 754,00 €	632,50 €
32.6	<u>Réparation de trous, perforations, fissures multiples</u>	u	378,00 €	274,00 €	646,00 €	1 058,00 €
	Fraisage des parois du collecteur, nettoyage, mise en place d'un coffrage spécial ou d'un renfort mécanique, mise en place de la résine et fraisage de finition au profil du collecteur après durcissement					
33	<u>Réparation de branchement pénétrant sur collecteur supérieur ou égal à 300 mm</u>	u	491,00 €		310,00 €	207,00 €
	Découpage de la partie pénétrante, fraisage des parois du collecteur, au droit du piquage, nettoyage					
33.1	A l'aide d'injection de résine et fraisage de finition au profil du collecteur après durcissement	u	420,00 €	350,00 €	0,00 €	943,00 €
33.2	Avec mise en place de selles de branchement – pour diamètres égal ou supérieur à 300 mm	u	420,00 €	576,00 €	630,00 €	782,00 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
34	Réparation de branchement en retrait sur collecteur supérieur ou égal à 300 mm					
	Fraisage des parois du collecteur au droit du piquage ainsi que du branchement en retrait, nettoyage				362,00 €	
34.1	Avec mise en place d'un coffrage spécial ou d'un renfort mécanique, injection de résine et fraisage de finition au profil du collecteur après durcissement	u	749,00 €	685,00 €	1 754,00 €	1 127,00 €
34.2	Avec mise en place de selles de branchements – pour diamètre égale ou supérieur à 300 mm	u	749,00 €	835,00 €	630,00 €	782,00 €
35	<u>Remplissage au coulis :</u>					
	Remplissage des vides dans le collecteur et/ou le sol environnant par injection de coulis	m3	350,00 €	550,00 €	54,00 €	161,00 €
	<u>REHABILITATION PAR CHEMISAGE PARTIEL</u>					
36.1	<u>Amenés et replis de l'unité mobile</u>	F	2 240,00 €	360,00 €	1 095,00 €	1 840,00 €
37	<u>Fourniture et mise en place de l'unité pour traitement des anomalies sur canalisation par pose de manchette consolidante :</u>					
37.1	Canalisation Ø 80 à Ø 250	u	501,00 €	517,00 €	646,00 €	92,00 €
37.2	Canalisation Ø 300	u	633,00 €	560,00 €	695,00 €	109,25 €
37.3	Canalisation Ø 400	u	815,00 €	594,00 €	723,00 €	138,00 €
37.4	Canalisation Ø 500	u	973,00 €	638,00 €	795,00 €	155,25 €
37.5	Canalisation Ø 600	u	1 039,00 €	675,00 €	865,00 €	172,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
38	<p><u>REHABILITATION PAR CHEMISAGE CONTINU DES CONDUITES DE DIAMETRE 150 A 600 > A 15 ml</u></p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les notes de calculs de résistance, et la fourniture de celles-ci. - Le déplacement de l'unité et la fourniture d'eau, si nécessaire - l'obturation des piquages de branchements - la préparation de la canalisation avant chemisage (découpe d'éléments saillants, nettoyage du regard, passage du gabarit, etc...). - la fourniture et mise en œuvre par traction ou réversion de chemisage structurant préimprégné, y compris durcissement, polymérisation (air ou UV) - les découpes de finition des extrémités et le chanfreinage des extrémités à l'aide de résines dans chaque regard de visite - la réouverture des branchements et l'étanchement du raccordement avec la canalisation de branchement 					
38.1	<u>Amenés, replis et mises en station de l'unité mobile</u>	F	3 220,00 €	360,00 €	3 409,00 €	1 840,00 €
38.2	<u>Fourniture et mise en place de l'unité pour traitement des anomalies sur canalisation par réalisation de chemisage continu :</u>					
38.3	Canalisation Ø 150 mm à Ø 250 mm	ml	95,00 €	148,00 €	143,00 €	80,50 €
38.4	Canalisation Ø 300 mm	ml	116,00 €	174,00 €	153,00 €	86,25 €
38.5	Canalisation Ø 400 mm	ml	172,00 €	228,00 €	205,00 €	103,50 €
38.6	Canalisation Ø 500 mm	ml	224,00 €	296,00 €	258,00 €	138,00 €
38.7	Canalisation Ø 600 mm	ml	329,00 €	391,00 €	288,00 €	161,00 €
38.8	<u>Plus-value pour fourniture de gaines spécifiques (prise en compte de contraintes spécifiques, cf. CCTP). Elle s'applique au pourcentage sur les prix 7.2.1 à 7.2.11</u>	ml	175,00 €	65,50 €		0,50 €

5.

n°	PRESTATIONS	Unité	SUEZ	SEFO	SAUR	VEOLIA
39	<p>RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE CONTINU POUR BRANCHEMENTS DE DIAMÈTRE 80mm à 250mm < à 15 ml</p> <p>Ces prix comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - les notes de calculs de résistance, et la fourniture de celles-ci. - Le déplacement de l'unité, l'accès aux boîtes de branchement et la fourniture d'eau, si nécessaire - l'obturation des piquages de branchements - la préparation de la canalisation avant chemisage (découpe d'éléments saillants, nettoyage du regard, passage du gabarit, etc...). - la fourniture et mise en œuvre de chemisage structurant préimprégné, y compris durcissement, polymérisation - le découpe de finition des extrémités et le chanfreinage des extrémités à l'aide de résines dans chaque regard de visite - la réouverture des branchements et l'étanchement du raccordement avec la canalisation de branchement <p>Fourniture et mise en place de l'unité pour traitement des anomalies sur canalisation par pose de chemisage continu :</p>					
39.1	Canalisation Ø 80 à 150 mm	ml	148,00 €	159,00 €	978,00 €	126,50 €
39.2	Canalisation Ø 160 à Ø 250 mm	ml	182,00 €	206,00 €	1 024,00 €	161,00 €